RAPPORT ANNUEL 2018

AQUITAINE

Toute une banque pour vous

SOMMAIRE

Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine p 3

Rapport de gestion p 4

Rapport de Responsabilité Sociétale d'Entreprise 2018 p 48

Rapport de l'organisme tiers indépendant relatif au rapport RSE p 105

Comptes individuels et Annexes p 111

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels p 188

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées p 196

Comptes Consolidés et Annexes p 202

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés p 379

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale p 392

Résultats financiers sur les 5 derniers exercices p 397

DECLARATION

DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Conformément à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous, la déclaration de M. Rémi GARUZ et M. Jack BOUIN, respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, sur la responsabilité du rapport financier annuel.

DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous déclarons assumer la responsabilité du rapport annuel et attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et de l'ensemble des Caisses Locales comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et de l'ensemble des Caisses Locales comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bordeaux le 22 février 2019

Rémi GARUZ

Le PRESIDENT
Du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Jack BOU N

Le DIRECTEUR GENERAL

RAPPORT DE GESTION 2018

1. Environnement économique et financier

1.1 Conjoncture économique

❖ **Une économie mondiale sous pression des risques géopolitiques**

La croissance mondiale est restée soutenue tout au long de 2018, avoisinant 4% en rythme annuel mais de manière disparate: si l'activité a largement bénéficié des réductions d'impôts et de l'augmentation des dépenses publiques aux Etats-Unis, elle a clairement ralenti dans le courant de l'année en Chine et dans la zone euro.

Tout au long de 2018 des doutes ont pesé sur la solidité de la croissance mondiale du fait des risques d'aggravation des tensions commerciales entre les États-Unis et ses principaux partenaires commerciaux. Jusqu'à présent, la première série de relèvements des droits de douane américains et les mesures de rétorsion adoptées par les pays ciblés a semblé n'avoir qu'un impact direct marginal sur la croissance. Cependant, la menace de nouvelles hausses tarifaires a fortement pesé sur la confiance des chefs d'entreprise à l'échelle mondiale, risquant d'entraîner une spirale descendante auto-entretenue. Il reste maintenant à voir si le risque d'escalade a effectivement diminué après l'accord sur une trêve provisoire signé par les États-Unis et la Chine en marge du G20 de novembre. La vigueur de la conjoncture mondiale en 2019 dépendra en grande partie de l'issue de ces négociations.

✓ **Les USA maintiennent leur rythme de croissance**

La croissance américaine s'établirait à environ 3% en 2018 contre 2,2% en 2017. Il s'agirait de sa meilleure performance depuis 2005. Cette accélération s'explique en grande partie par les mesures de relance budgétaire (réductions d'impôts et augmentation des dépenses fédérales) adoptées en début d'année. Dans ce contexte, les créations d'emplois ont continué d'augmenter à un rythme soutenu (plus de 200 000 postes par mois en moyenne), le taux de chômage tombant à 3,7%, son plus bas niveau depuis plusieurs décennies. Parallèlement, la progression des salaires a légèrement accéléré, atteignant 3,0% en rythme annuel.

✓ **Zone euro : un coup de frein brutal**

La zone euro a bien commencé l'année 2018, le secteur manufacturier en particulier fonctionnant à plein régime. Mais au fil des mois, la progression de l'activité est tombée en deçà de son rythme tendanciel : la croissance de la zone euro n'a plus été que de 0,2% T/T au T3. Ce ralentissement semble avoir eu pour principale origine la dégradation de la conjoncture mondiale, auquel s'ajoutent des facteurs endogènes qui ont également freiné l'activité industrielle à l'exemple des difficultés du secteur automobile allemand à respecter une nouvelle procédure de certification
Au sein de la zone euro, l'Italie a été sur le devant la scène européenne tout au long de l'année avec la mise en place historique d'un gouvernement eurosceptique et populiste en juin. Les craintes d'un dérapage des finances publiques ont pesé sur la confiance des investisseurs et des entreprises domestiques. En raison de ces incertitudes combinées à l'essoufflement de l'activité – comme dans le reste de la zone euro –, la croissance a ralenti plus fortement qu'attendu et le PIB s'est contracté pour la première fois en 4 ans au T3 2018
Selon les dernières prévisions de la Banque de France, la croissance de l'économie française se serait élevée à 1.5% en 2018 (prévisions identiques pour 2019) : net ralentissement sur le dernier trimestre 2018 du fait de l'impact du mouvement des « gilets jaunes ».

✓ **Emergents : des profils de croissance hétérogènes**

Même si elle demeure de belle facture la croissance chinoise ralentit, pénalisée par la stagnation de sa consommation interne : 6,6% en 2018. Si l'investissement et les exportations ont jusqu'ici résisté, ils devraient prendre acte de la dégradation du climat mondial des affaires.

Malgré le ralentissement de la Chine, les économies émergentes affichent une hausse du PIB estimée à 4,9% en 2018, contre 2,2% pour les économies développées. Cette performance repose principalement sur la vigueur de la croissance indienne et le rebond de l'activité au Brésil et en Russie.

❖ **La divergence des politiques monétaires :**

✓ **La Banque Centrale Européenne** : fin de round
La BCE a mis fin en toute fin d'année 2018 à son programme de rachats d'actifs (*dit de « quantitative easing »- Q.E., portant sur des titres de dettes)* mis en place il y a plus de trois ans.
Elle continuera à intervenir sur les marchés en réinvestissant "pour une période prolongée" les montants des remboursements à l'échéance des titres acquis dans le cadre du programme de Q.E
De par le réinvestissement des bons d'État qu'elle détient actuellement (représentant plus de 2 000 milliards d'euros), la banque centrale continuera de maintenir le rendement des obligations souveraines de la zone euro à des niveaux bas.

Du côté de la politique conventionnelle aucun changement n'est envisagé au moins jusqu'au début de l'année 2020 : le principal taux de refinancement des banques est maintenu à 0%, tandis que les banques vont devoir continuer à payer pour déposer auprès de la BCE des liquidités dont elles n'ont pas d'utilité immédiate (taux de dépôt à − 0,40 %).

✓ **La Réserve Fédérale américaine**, prenant acte de la vigueur de la croissance et du retour de l'inflation vers 2%, a décidé de poursuivre le resserrement progressif de sa politique monétaire en relevant ses taux de 25pb par trimestre. A l'issue de sa réunion de décembre, la fourchette cible des taux des fonds fédéraux atteignait 2,25%-2,50%. La Fed devenant plus agressive, la courbe des taux s'est de fait aplatie, entraînant une plus grande volatilité des marchés. En 2019, la banque centrale devrait donc corriger le tir et se montrer plus prudente.

✓ **La Banque du Japon reste encore loin de la réflexion sur le resserrement monétaire**

✓ **La politique monétaire de la Banque d'Angleterre (BoE) est restée accommodante** atténuant ainsi considérablement les effets du Brexit en 2018, ne procédant qu'à un seul relèvement de 25pb en août 2018 (son principal taux directeur passant ainsi de 0,5% à 0,75%). en raison d'une inflation supérieure à l'objectif et du dynamisme du marché du travail - le taux de chômage ayant atteint un plus bas historique à 4,0%.

1.2 L'évolution des marchés :

✓ **Les marchés obligataires : 2018, une année blanche**

o **Zone euro : faux départ pour une tendance haussière**.

Le début de l'année laissait envisager un prolongement de la tendance haussière entamée en 2017, cependant l'environnement global en a décidé autrement –La formation d'un gouvernement improbable en Italie (alliance Lega –M5S) a porté un coup d'arrêt à la montée de l'appétit pour le risque : les spreads de états souverains périphériques se sont de nouveau écartés et la 1ere hausse des taux de la BCE a été repoussée de juin 2019 à début 2020- L'emprunt d'Etat Allemand à 10ans (BUND) redevient la valeur refuge pour de nombreux investisseurs.

Les incertitudes autour du BREXIT, la guerre commerciale entre la Chine et les Etats Unis et la baisse du pétrole sont venus porter le coup de grâce aux espoirs de voir les taux monter en 2018.

⇨ taux de rendement de l'OAT 10 ans au 31/12/2018 : 0.69% (vs 0.79% à fin 2017)
⇨ taux de rendement du BUND 10 ans allemand au 31/12/2018 : 0.25 % (vs 0.43% à fin 2017)
⇨ taux de rendements de l'emprunt d'Etat Italien à 10 ans : 2.77% (vs 2% à fin 2017)

- ⇨ taux de rendement de l'emprunt d'Etat Espagnol à 10 ans : 1.42% (vs 1.57% à fin 2017)
- ⇨ taux de rendement de l'emprunt d'Etat Portugais à 10 ans : 1.72% (vs 1.93% à fin 2017)

Taux souverains à 10 ans

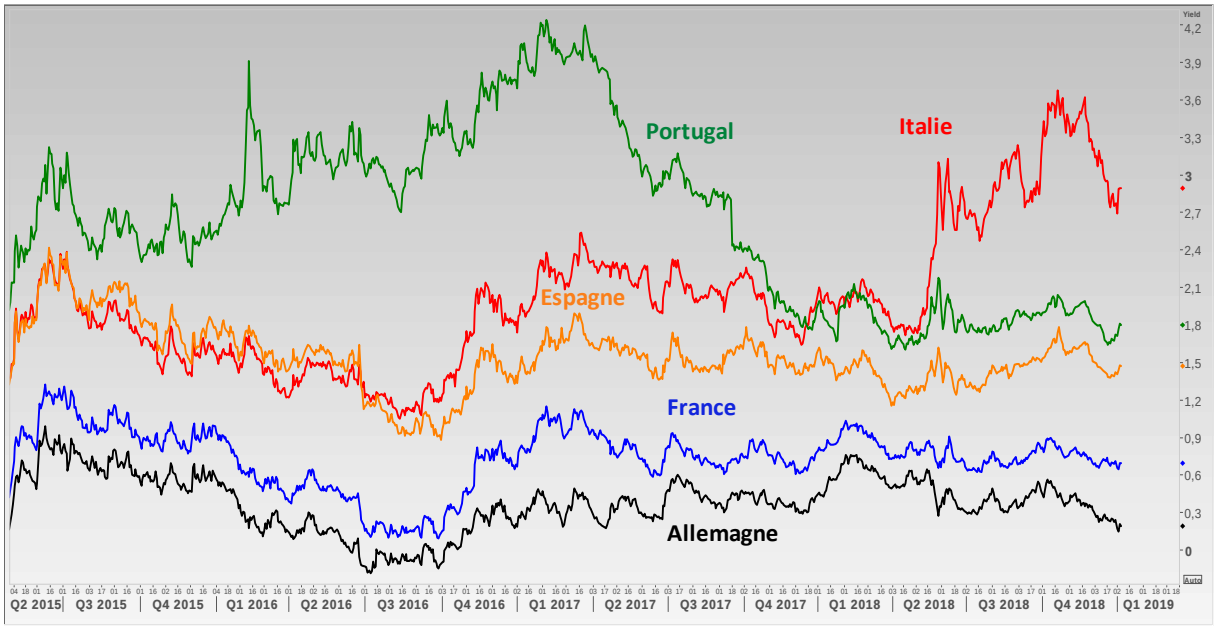

- o **Etats Unis : beaucoup d'interrogations pour l'avenir.**

  Soutenus par de bons fondamentaux économiques et la perspective de plusieurs relèvements des taux directeurs de la part de la banque fédérale américaine, les taux de rendement des emprunts d'Etat Américain à 10 ans (T-Note) ont franchi le seuil des 3% en octobre 2018 (vs 2.45% en fin 2017) et se sont installés sur ces niveaux jusqu'à début décembre , corrigeant depuis à la baisse d'environ 15 bps du fait des mouvements de « fly to quality »découlant de la correction sur les marchés d'action *(2.85% en fin d'année 2018)*

  Les marchés se focalisent désormais sur le niveau du rendement à 2 ans qui se rapproche de celui à 10 ans (entrainé à la hausse par les nouveaux relèvements anticipés pour les taux directeurs de la FED*)-L'écart n'est plus que de 0.23% en fin d'année 2018 (contre 0.50% en fin 2017):* une inversion des rendements signifierait une anticipation d'entrée en récession de l'économie américaine.

  Du pilotage étroit du relèvement des taux et de son incidence sur les rendements des différents segments de la courbe dépend la bonne orientation des marchés boursiers américains et… mondiaux.

- ✓ **Les taux courts (Eonia/Euribor) se maintiennent en Zone Euro en territoire négatif sous l'influence du pilotage de la liquidité par la BCE.**

Evolution des taux court terme :

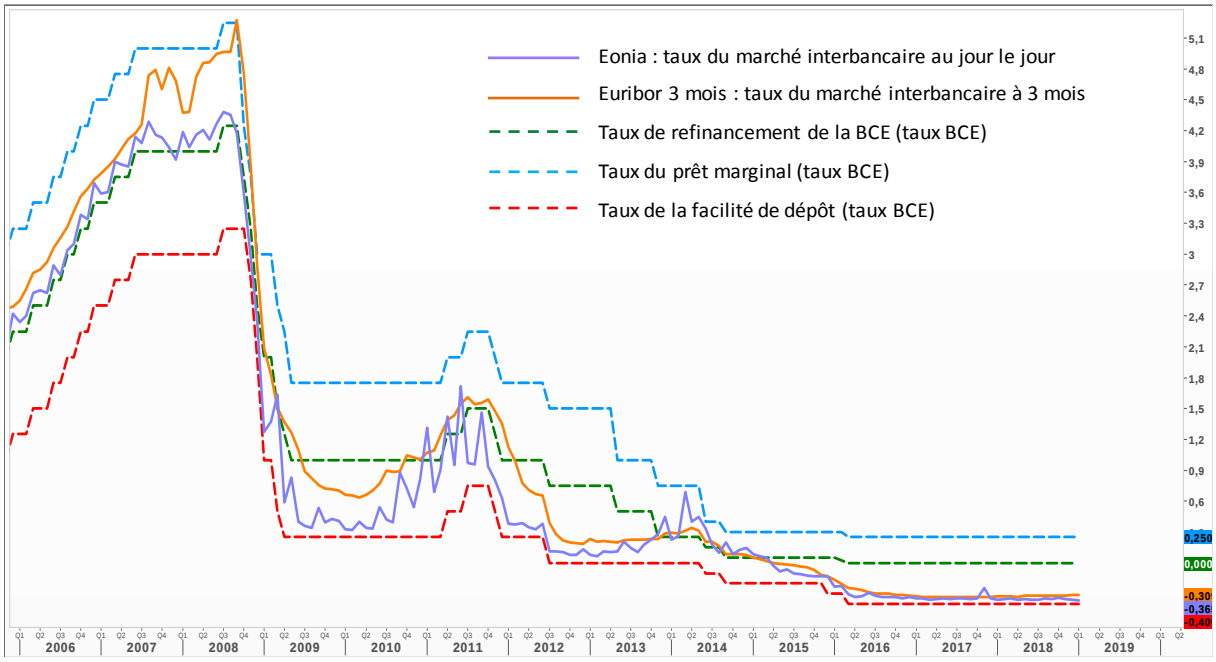

❖ Les marchés actions :

Après un parcours sans véritable accroc durant les 9 premiers mois de l'année, les principales places boursières ont brutalement inversé la tendance à partir de l'automne pour terminer l'année sur leurs plus bas annuels. Les velléités d'achat des investisseurs ont été freinées par le spectre d'une guerre commerciale sino-américaine, les craintes d'un ralentissement économique mondial, sans oublier les hausses de taux successives aux États-Unis, l'incertitude politique en Europe avec l'Italie et la perspective d'un hard Brexit au Royaume-Uni.
Autant d'éléments qui ont plombé le moral des investisseurs en 2018 et qui continueront de marquer l'actualité en 2019.

Sur l'ensemble de l'année 2018, le S&P 500, l'indice de référence de la bourse de New-York, accuse un recul de 6,24% tandis que le Dow Jones abandonne 5,63% et le Nasdaq Composite 3,88%. Pour les 3 indices, il s'agit de leur plus forte baisse depuis la crise financière de 2008.
Ailleurs, le bilan boursier n'est guère plus réjouissant : A Tokyo, le Nikkei recule de 12,5% sur l'année, une baisse qui atteint 25% à Shanghai, 12,5% pour le Footsie de Londres 18% à pour le Dax à Francfort et 10.95% pour le CAC 40 (sa pire performance depuis 2011). Même contreperformance pour l'EuroStoxx 50 qui de replie de 14,3%.

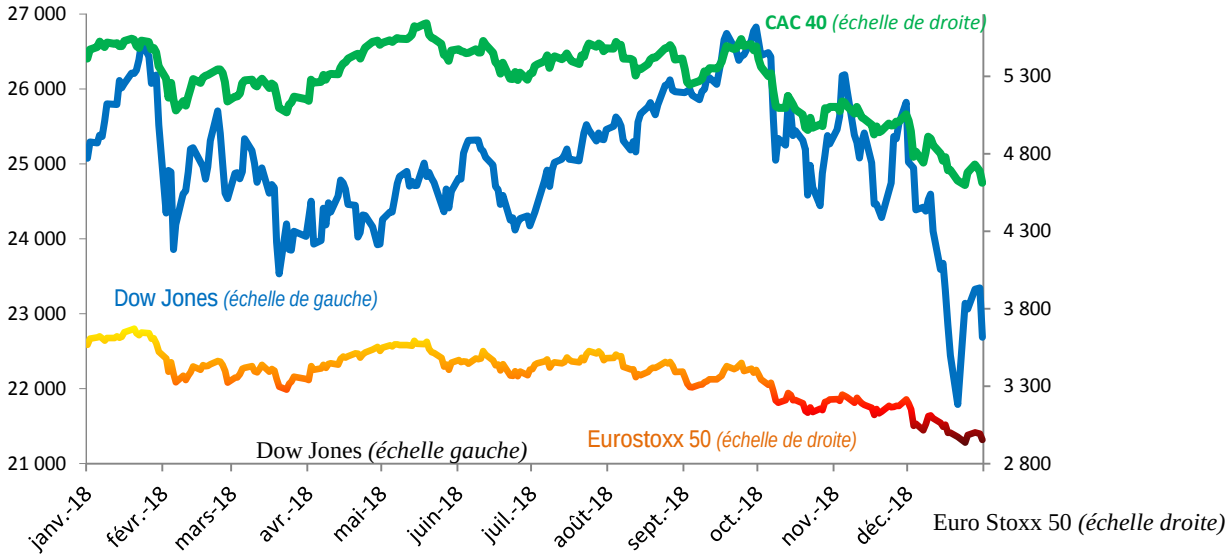

Dow Jones *(échelle gauche)*

Euro Stoxx 50 *(échelle droite)*

2. L'année 2018 du Crédit Agricole d'Aquitaine

2.1 Faits marquants

❖ L'année 2018 a été une année de consolidation de son modèle 100% humain et 100% digital

La Caisse Régionale d'Aquitaine a poursuivi en 2018 **ses ambitions de développement**. Plus de 4 704 millions d'euros de financements ont ainsi été consacrés à l'accompagnement des projets particuliers et professionnels des aquitains. L'année 2018 a également été marquée par le lancement de **l'offre Eko.** Plus de 51 000 nouveaux clients et 20 000 sociétaires nous ont rejoints cette année et nous sommes fiers d'avoir le meilleur Indice de Recommandation Clients parmi les banques de notre territoire.

Il y a 4 ans, nous lancions **notre projet d'entreprise Défis Aquitaine** avec, pour socle, 4 Défis : commercial, Territoire, Performance et Humain. Ce projet d'entreprise nous a permis de mener à bien les transformations essentielles à l'installation de notre modèle 100% humain et 100% digital. Quatre ans plus tard, Défis Aquitaine est toujours d'actualité. C'est pourquoi nous en écrivons simplement la saison 2 pour l'adapter et nous permettre de franchir les jalons utiles à la réalisation de nos ambitions. Nous nous engageons ainsi sur 4 grandes impulsions : Proposer une expérience unique à nos clients, Accélérer notre dynamique de développement, Travailler autrement, Gagner en efficience. Plus de 3000 administrateurs et équipiers étaient réunis le 14 juin pour partager ces nouvelles impulsions et célébrer les résultats obtenus sur les premières années.

Nous avons poursuivi en 2018 notre démarche de **modernisation des agences.** Deux projets immobiliers importants ont été lancés et seront finalisés début 2019 : le déploiement du format d'agence collaborative dans 28 agences et la modernisation des enseignes des points de vente pour l'ensemble des agences. Un nouveau concept d'accueil sera également déployé d'ici 2020.

Un **Espace Conseil Assurances** a ouvert ses portes en mai 2018 à Langon pour accompagner le développement du domaine assurances sur Bordeaux Métropole. Ce lieu a aussi pour objet de former tous les équipiers aux méthodes de vente à distance (appels entrants, appels sortants, mails et tchats).

Un **Espace Conseil Crédit** a vu le jour à Agen dont le rôle est axé sur la concrétisation en ligne d'opérations de crédits Habitat et Consommation en relais avec le conseiller en agence.

Dans la logique du 100% digital, le Crédit Agricole a développé **ses initiatives digitales**. En 2018, nous avons atteint 420 000 signatures électroniques sur tablette en agence, 4 millions d'utilisateurs sur notre site www.ca-aquitaine.fr et plus de 172 000 clients utilisent régulièrement l'appli mobile Ma Banque.

❖ Créateur de liens, le Crédit Agricole Aquitaine accompagne l'emploi et les entrepreneurs

Au Crédit Agricole Aquitaine, nous sommes bien conscients que notre mission est de créer des synergies locales, d'accompagner et de stimuler le développement.

Nous avons mis en place des **Cafés de la création** sous forme de rencontres conviviales informelles, où ceux qui ont une idée pour entreprendre peuvent venir poser des questions à différents partenaires de la création d'entreprise : expert-comptable, avocat, conseiller bancaire, représentants de la CCI, de la CMA, de réseaux d'accompagnement… En 2018, c'est plus de 250 créateurs qui ont été accueillis et conseillés. Depuis le lancement des cafés en 2016, cela représente près de 700 créateurs accompagnés. Pour aller plus loin dans notre démarche auprès des créateurs, nous avons lancé en octobre 2018 un nouveau format de rencontres : les **Pitch de la création**. Les porteurs de projet pitch devant un jury et repartent avec un accord de principe concernant leur financement ou des conseils pour poursuivre leur réflexion.

Le **Village by CA Aquitaine,** accélérateur d'entreprise installé au cœur de Bordeaux, a fêté ses 1 an et a accueilli une nouvelle promotion de startups.

Toujours dans cette démarche d'accompagnement et d'entraide, **Eticoop** a ouvert deux nouvelles promotions « Incubation et projets innovants ».

Le Crédit Agricole Aquitaine a également une démarche active en faveur de l'emploi des jeunes sur notre territoire. En tant qu'employeur, nous avons recruté 175 personnes en 2018. Ensuite, le Crédit Agricole d'Aquitaine et WIZBII, la 1ère plateforme professionnelle des étudiants et jeunes diplômés, se sont associés pour accompagner les jeunes dans ce moment de vie clé qu'est la recherche d'un 1er emploi : l'initiative se nomme 1er stage, 1er job. En 2018, 2 job-dating se sont déroulés et ont réunis 162 candidats.

❖ Le Crédit Agricole Aquitaine investit sur son territoire

Premier financeur de l'économie régionale, le Crédit Agricole d'Aquitaine déploie un dispositif et une organisation dédiés aux filières d'avenir pour être au plus près des besoins de sa clientèle et de l'économie locale et régionale. Dernier né des nouvelles filières, le **tourisme**. En renforçant son ancrage sur ce marché spécifique, le Crédit Agricole d'Aquitaine poursuit ses ambitions de développement territorial présentées dans son projet d'entreprise Défis Aquitaine. La création de la filière Tourisme, comme celle de la filière mer, du bois, du numérique, répond à une forte volonté d'engagement sur tous les territoires de croissance de la caisse régionale.

Le Crédit Agricole Aquitaine a inauguré son **nouveau siège social**, installé au cœur de la ville de Bordeaux, entre le pont Chaban Delmas et la Cité du Vin, vendredi 14 décembre.

Les équipes ont investi leur nouveau siège social depuis le 5 novembre 2018. 12 000 m2 de plancher, 2 400 m2 de terrasses dont 1 000 m2 de jardins suspendus, un auditorium de 360 places, 250 places de parking, composent le bâtiment, constitué d'espaces de travail et d'espaces publics partagés. Le chantier est réalisé à 95 % par des entreprises locales conduites par le Groupe Fayat. Le projet participe à la dynamique économique et urbaine du projet « Bordeaux 2050 ».

Le cabinet UTOPIES a réalisé une **étude d'empreinte socio-économique** de la Caisse Régionale, sur la période 2016. Résultat : 43 600 emplois soutenus par la banque sur cette période et 6,2 milliards d'euros de PIB générés. L'étude établit que 58 230 euros de financements accordés par la banque (crédit, investissement et indemnisation) correspondent à un emploi soutenu.

❖ Une Banque coopérative et mutualiste

En 2018, la Crédit Agricole Aquitaine a fêté son **400 000^{e} sociétaire,** pendant que le Groupe Crédit Agricole honorait son 10 millionième sociétaire. La Caisse Régionale promeut la co-création avec ses clients sociétaires en y associant les équipiers et administrateurs. En parallèle, le label « Testé et approuvé par nos clients sociétaires » est lancé et des commissions thématiques d'administrateurs par marchés (particuliers, professionnels, agriculture et viticulture) sont créées.

La Fondation **Crédit Agricole Aquitaine** fête sa première année d'existence**.** Durant ses 12 premiers mois, elle a été sollicitée à 83 reprises et a soutenu au final 68 projets pour un montant de près de 430 k€. Soit l'accompagnement de plus d'1 projet par semaine sur notre territoire. Pour être précis, nous avons été plus fortement sollicités pour des projets liés aux autonomies avec l'insertion professionnelle, l'insertion sociale, le logement et la santé : pas moins de 49 accompagnements pour 327 k€. Côté Patrimoines, nous avons aidé 19 projets pour 100 k€.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine affirme sa différenciation coopérative en valorisant les associations clientes qui, par leurs initiatives et leur engagement, contribuent à l'animation du territoire.

Après une première édition girondine l'an dernier, c'était au tour des territoires landais et gersois d'organiser **la Grande Fête des Associations du Crédit Agricole d'Aquitaine**, à Saint-Pierre-du-Mont. Plus de 260 associations landaises et gersoises étaient réunies.

La Caisse Régionale a lancé un **IER (Indice d'engagement et de recommandation) pour les administrateurs**. L'enjeu est de créer une dynamique interne autour de l'animation des Caisses Locales et du rôle des administrateurs, et développer l'attractivité en matière de recrutement de nouveaux administrateurs.

2.2 Activité 2018

Une année 2018 caractérisée par des ambitions fortes, une solide dynamique par rapport à 2017, et des records :

❖ Le fonds de commerce, les produits et les services

Le fonds de commerce de la Caisse Régionale croît à un rythme soutenu, en progression de +1,9% en 2018 (après +1,2% en 2017). Cette dynamique de conquête s'appuie sur des volumes toujours plus significatifs dans un territoire attractif :

- Plus de 51.100 nouvelles entrées en relation,
- 21.800 nouveaux sociétaires viennent renforcer notre modèle,
- la couverture des risques matériels avec un stock de contrats assurances des biens en hausse de +8,1% et près de 60.000 nouveaux contrats ouverts
- une progression de plus de 23% du nombre de contrats d'assurance de biens et de personnes
- la couverture des risques personnels avec un stock de contrats d'assurances des personnes en hausse de +6,2% et plus de 41.000 nouveaux contrats ouverts
- la distribution soutenue de moyens de paiement avec plus de 20.000 nouveaux contrats cartes

❖ Le crédit

La Caisse Régionale enregistre sa meilleure performance historique en volume de crédits, avec 4.695 millions d'euros de crédits réalisés, pour une **progression des encours de +9,8%** sur 1 an (après +6,8% en 2017), et approche les **20 milliards d'euros d'encours de Crédits** à fin décembre 2018.

La Caisse Régionale est le partenaire de référence sur le secteur de l'immobilier, avec un volume de **réalisations Habitat à 2.505 millions d'euros**, dont 188 millions d'euros issus de la prescription. Dans un marché tiré par les prix des biens, plus de 17.000 prêts ont été accordés en 2018 ; cette activité se traduit par la forte progression des **encours Habitat de +9,2% sur un an** à 11.737 millions d'euros (après +8,5% en 2017).
En parallèle, la Caisse Régionale réalise sa meilleure performance historique en **crédit à la consommation** avec un volume de **421 millions d'euros de réalisations**, en hausse de +27,6% par rapport à 2017, et 36.400 prêts accordés. En résulte une progression record des **encours de Crédits à la Consommation de +15,9%** en 2018 par rapport à 2017.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine accroît son rôle de partenaire de l'économie du territoire, avec le financement **des projets d'investissements de l'ensemble des marchés** (plus de 12.000 prêts accordés) qui accélèrent de +**22,1% avec 1.778 millions d'euros**: le secteur agricole avec 394 millions d'euros de financements (en léger retrait par rapport à 2017), les professionnels et les entreprises ou les collectivités, avec 1.384 millions d'euros de nouveaux crédits (+31,2% par rapport à 2017). Les **encours de Crédits d'investissement bondissent de +9,1%** sur 1 an pour atteindre 5.577 millions d'euros.

❖ La collecte

L'activité collecte, dans un contexte de taux toujours bas et de marché baissier, **enregistre des résultats solides** en 2018 avec une **progression de +857 millions d'euros**, pour atteindre un encours de 26.763 millions d'euros en hausse de +**3,3% sur un an** (contre 25.906 millions d'euros et +6,2% en 2017), et qui assoit la Caisse Régionale dans son rôle de préparation des projets des Aquitains.

La **collecte monétaire**, composée des dépôts à vue et des ressources à terme, atteint 8.121 millions d'euros et progresse de **+7,6% sur un an**, portée par les dépôts à vue.
La **collecte bancaire** atteint un encours de 8.944 millions d'euros, en hausse de +**3,5% en 2018**. Les placements sur livrets, dont notamment les offres Livrets A et Compte sur Livrets, progressent de +4,9% en. Les encours Epargne Logement sont également en hausse de +2,6% sur la période.

L'encours des produits assurance-vie croît en 2018 de +2,3%, pour atteindre 7.633 millions d'euros. La bonne progression des encours en unité de comptes, avec +3,9% en 2018, et des offres à destination de la Clientèle Patrimoniale, permet de compenser le désintérêt pour les supports en euro, supports dont les rendements offerts par le marché monétaire sont toujours faibles en 2018.
Concernant les Valeurs Mobilières (OPCVM, actions, obligations, titres), à 2.064 millions d'euros, **l'encours baisse en 2018 de -8,6%,** en résistant mieux que la baisse enregistrée sur les marchés financiers (recul du CAC 40 de -11% sur l'année 2018).

2.3 Les comptes individuels : bilan, hors bilan et compte de résultat

❖ LE BILAN

Le total du bilan atteint 25 202 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 23 307 millions d'euros à fin 2017, soit une progression de +8.13% sur un an.

L'ACTIF (en millions d'euros)

Actif (en M€)	31/12/2018	31/12/2017	%	Valeur
Opérations avec la clientèle	19 340	17 598	9,90%	1 742
Titres et immobilisations	4 018	3 818	5,24%	200
Opérations interbancaires et internes au CAM	1 395	1 381	1,04%	14
Autres postes	449	510	-12,00%	-61
Total Bilan	**25 202**	**23 307**	**8,13%**	**1 895**

Les opérations avec la clientèle (encours crédits) augmentent de +1 742 M€ (+9.90%).
L'encours de crédits à l'habitat est en hausse de 951 M€ soit + de 9,29% porté par un marché dynamique dans un environnement de taux toujours bas en 2018.

Les titres et immobilisations sont en progression de 200 M€ soit +5,24 % sur 2018, principalement due aux titres d'investissement obligataires + 98 M€, aux titres de placement +57 M€ ainsi que la construction du nouveau siège social de la Caisse Régionale, quai de Bacalan à Bordeaux.

Les opérations interbancaires augmentent de 23 M€, une variation qui s'explique par la souscription d'un swap de 39,5 M€ mis en place avec CACIB dans le cadre de la titrisation Crédit Agricole Habitat 2017, qualifié de prêt-emprunt en normes sociales, compensé par la diminution des comptes de caisses de -15 M€.

Les opérations internes au Crédit Agricole diminuent de 9 M€, la baisse des placements monétaires à terme de 93 M€ est faiblement compensée par la hausse du stock de titres reçus en pensions en lien avec la nouvelle titrisation 2018 pour 40 M€ et la hausse des prêts en blanc de 40 M€.

Concernant les autres postes, les comptes de régularisation actif diminuent de 61 M€, principalement suite à la diminution de 50 M€ des valeurs reçues à l'encaissement

LE PASSIF (en millions d'euros)

Passif (en M€)	31/12/2018	31/12/2017	%	Valeur
Opérations avec la clientèle	8 582	8 044	6,69%	538
Dettes représentées par un titre	1 161	990	17,34%	172
Opérations interbancaires et internes	11 520	10 443	10,31%	1 077
Capitaux propres + FRBG	3 089	2 967	4,09%	122
Autres postes	850	863	-1,52%	-13
Total Bilan	**25 202**	**23 307**	**8,13%**	**1 895**

Au passif, le poste des opérations avec la clientèle progresse de +6,69%, soit +538M€, notamment tiré par la croissance des comptes ordinaires de +632 M€.

La hausse des opérations interbancaires de 39 M€ s'explique, comme à l'actif, par la souscription d'un swap de 39,5 M€ mis en place avec CACIB dans le cadre de la titrisation Crédit Agricole Habitat 2017, qualifié de prêt-emprunt en normes sociales.

Les opérations internes au Crédit Agricole sont en forte progression de +1 038 M€ suite à l'augmentation des avances de 420 M€ et emprunts en blanc pour 650 M€ mis en place dans le cadre du refinancement de l'activité.

Les Capitaux Propres et le FRBG augmentent de +122 M€ (+4,0%), du fait de l'affectation du résultat 2017 conservé (+116 M€), de l'augmentation du résultat 2018 (+3 M€) et de l'incidence de l'alignement des comptes individuels sur les comptes consolidés en matière de provisions non affectées et qui a amené le Crédit Agricole d'Aquitaine a constaté en report à nouveau, 2 millions d'euros, correspondant à l'impact de cet alignement.

Les autres postes diminuent de 1.52% soit 13 M€.

❖ HORS BILAN (en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	%	Valeur
ENGAGEMENTS DONNES	**3 485**	**3 587**	**-2,85%**	**-102**
Engagements de financement	2 400	2 495	-3,80%	-95
Engagements de garantie	1 083	1 086	-0,27%	-3
Engagements sur titres	2	6	-69,87%	-4

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	%	Valeur
ENGAGEMENTS RECUS	**7 062**	**6 509**	**8,49%**	**553**
Engagements de financement	49	68	-28,40%	-19
Engagements de garantie	7 011	6 435	8,96%	577
Engagements sur titres	2	6	-69,87%	-4

Les engagements donnés par la Caisse régionale d'Aquitaine diminuent de 2,85% par rapport à 2017 et s'élèvent à 3.485 M€. Les engagements reçus par le Crédit Agricole d'Aquitaine s'élèvent à 7.062 M€ à fin 2018, en progression de 8,49% par rapport à 2017.

Engagements donnés : la variation s'explique principalement par la diminution du disponible sur escompte et OCC sain de -227 M€, dont une partie est due aux transferts de compte des engagements sains vers dégradés de +139 M€.

Engagements reçus : l'évolution s'explique principalement par l'augmentation des engagements reçus de la CAMCA + 518 M€ en lien avec l'évolution de l'encours de crédits habitat.

Fin 2018, l'encours notionnel des instruments financiers de macro-couverture destinés à couvrir le risque global de taux d'intérêt (caps + swaps) s'élève à 4 296 millions d'euros. L'encours notionnel des instruments de micro-couverture atteint 193 millions d'euros.

❖ LE COMPTE DE RESULTAT

LE PRODUIT NET BANCAIRE (P.N.B.) : 542 millions d'euros

Un PNB total, en hausse de 4%, à 542 M€ marqué par la baisse du coût de nos passifs en lien avec le contexte de taux et part une progression continue de nos commissions d'assurance portées par l'activité commerciale soutenue dans ce domaine.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	%
Produit net bancaire	542,003	521,182	4,0%
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	324,541	320,069	1,4%
Produits nets sur opérations financières	1,877	1,968	-4,6%
Produits nets sur commissions	207,172	193,148	7,3%
Autres produits nets d'exploitation	8,412	5,997	40,3%

Présentation données de gestion

La variation de 1.4% des produits nets d'intérêts s'explique :

- ✓ par un moindre coût de nos charges de refinancement et de collecte (-15.3 M€) en raison du contexte de taux.
- ✓ par une diminution du coût de restructuration de notre portefeuille de refinancement : indemnités payées pour 33 M€ en 2018 contre 45.2 M€ en 2017
- ✓ par la provision Epargne-Logement avec une dotation de 0,5 M€ en 2018 contre une reprise de 8.2 M€ en 2017,
- ✓ par la baisse des revenus sur titres de placement liés à l'échéance d'une OATi en 2017 ayant généré un coupon de 7.1 M€ non reproduite en 2018 et la baisse du rendement du portefeuille investissement (-2.6 M€) en lien avec les contraintes LCR

Les produits nets sur opérations financières diminuent de 4.6% principalement en raison de la hausse des dotations sur titres de placement (évolution à la baisse des marchés) en partie compensée par l'externalisation de plus-values sur titres de placement réalisées en février 2018.

Les produits nets sur commissions sont en progression de 7.3%, principalement sur les commissions Assurances (+7,8%) et moyens de paiement (+6.3%) en lien avec l'activité commerciale et sur les commissions Epargne CAM (-18%) compte tenu du contexte de taux.

LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE) : 225,4 millions d'euros

Les charges de fonctionnement enregistrent, en 2018, une hausse de 3,7% pour s'établir à 316,6M€ :

- ✓ les frais de personnel (dont Intéressement et Participation) sont en hausse : +1,9%,
- ✓ Les frais généraux sont en progression : +8,6%,
- ✓ Les dotations aux amortissements sont en retrait : -12,7%.

Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation progresse de 4,5% pour atteindre 225,4 M€. Le coefficient d'exploitation s'établit à 58,4% contre 58,6% fin 2017.

LE COUT DU RISQUE : -43,8 millions d'euros

Le coût du risque est en augmentation significative en 2018 (+39,8 M€) s'expliquant par :

- ✓ L'augmentation des provisions individuelles (+14.5 M€)
- ✓ la hausse des provisions de passif (+25.3 M€) liées notamment :
  - o à la hausse des provisions non affectées pour (+27,8 M€) en lien avec la hausse de certains risques sectoriels notamment sur la filière viticulture et commerces de détail
  - o à la baisse pour (-10,9 M€) sur les litiges clientèle.

Le taux de créances douteuses et litigieuses ressort ainsi à 2,13%, en baisse de 0,32% par rapport à 2017.
La Caisse Régionale maintient un niveau significatif de couverture des créances douteuses et litigieuses à 65,04%. Ainsi, la dotation nette en coût du risque s'élève au total à 43.8 M€.

LE RESULTAT NET : 132,4 millions d'euros

Après prise en compte de l'impôt, le résultat net social s'établit à 132,4 millions d'euros, en hausse de 2,5% par rapport au résultat net de 2017.

❖ L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration a décidé le 25 janvier 2019 de soumettre à l'Assemblée Générale les distributions suivantes:

au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 1,70 % ce qui représente 0,05 Euro par part, soit	1 547 093,87 €
au paiement d'un dividende net égal à 0,95 Euros par certificat coopératif d'associé, soit	11 750 844,50 €
à la réserve légale, les ¾ du disponible, soit	89 342 524,21 €
à la réserve générale, soit	29 780 841,40 €
TOTAL ÉGAL AU MONTANT A AFFECTER	132 421 303,98 €

Historique des résultats distribués

résultats distribués (en milliers d'€)	2014	2015	2016	2017	2018
Intérêts aux Parts sociales	1 720	1 547	1 547	1 547	1 547
Dividendes aux CCA	10 390	10 638	10 885	11 379	11 751
TOTAL	12 110	12 185	12 432	12 927	13 298

2.4 Les comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Crédit Agricole d'Aquitaine sont établis selon les normes comptables IAS/IFRS. Ils incluent les comptes sociaux de la Caisse régionale, ceux des 102 Caisses locales, des filiales immobilières de la Caisse régionale, le fonds dédié Aquitaux Rendement, la structure technique de titrisation, et la mise en équivalence de la participation détenue par la Caisse régionale dans Crédit Agricole Grands Crus.
Ce périmètre correspond aux dispositions de la règlementation bancaire. Les structures techniques de titrisation, créée à partir de novembre 2015, sont intégrées globalement.

❖ LE BILAN CONSOLIDE

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2018 s'élève à 25.571 millions d'euros, contre 23.358 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une progression de +9,5%.
Les capitaux propres s'élèvent à 3.662 millions d'euros sur base consolidées, en hausse de +0,11% sur un an.

❖ LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 561 millions d'euros en légère progression de 1,1%.

Cette variation repose en partie sur l'évolution du PNB issu des comptes individuels de la Caisse régionale, en hausse de 4,0% soient 20,8 M€. Par ailleurs, les retraitements en PNB liés aux divergences des normes comptables entre comptes sociaux et comptes consolidés ainsi qu'aux filiales consolidées sont en baisse de 15 millions d'euros. Ils sont principalement justifiés par l'étalement des soultes enregistrées sur les résiliations des produits dérivés et avances globales et la réévaluation des actifs classés en juste valeur par résultat.
Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 324,6 millions d'euros au 31/12/2018, en hausse de +3,7%, variation essentiellement inhérente aux comptes sociaux de la Caisse Régionale, l'impact lié au périmètre et aux retraitements de consolidation est stable.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 236,9 millions d'euros (-1,7%).

Le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 134,5 millions d'euros enregistrant une baisse de 16,6%. Une variation principalement justifiée par les retraitements de consolidation, passant d'un impact de +29,7 millions d'euros à -0,4 millions d'euros, notamment en raison de l'absence de retraitement lié au FRBG en 2018 (contre 35 millions d'euros en 2017).

2.5 Activité des filiales et participations

La Caisse régionale d'Aquitaine a participé aux augmentations de capital suivantes :

- ✓ CREDIT AGRICOLE PAYMENTS SERVICES pour 658 K€ le 8 juin 2018,
- ✓ CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT pour 1 195 K€ le 18 décembre 2018,

La Caisse régionale d'Aquitaine a acheté les actions suivantes :

- ✓ VITI-TRANSACTIONS ASSOCIES pour 50 K€ le 29 octobre 2018,
- ✓ C2MS pour 376 K€ pour 376 K€ le 13 décembre 2018,

La Caisse régionale d'Aquitaine a procédé à la cession intégrale des titres suivants :

- ✓ SCI CAM2 pour 184 K€ le 22 juin 2018,
- ✓ SAS SQUARE ACHAT pour 70 K€ le 30 novembre 2018,

Par ailleurs, les résultats des filiales s'établissent en 2018 comme suit :

Contribution au résultat consolidé de la Caisse régionale :

- La SAS Aquitaine Investissement Immobilier (A2I), filiale à 100% de la Caisse régionale et holding immobilière : Contribution au résultat consolidé pour + 3 K€ (hors dividendes reçus de CAAI)
- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans l'intermédiation immobilière : Contribution au résultat consolidé pour +1148 K€
- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans les transactions immobilières : Contribution au résultat consolidé pour +257 K€.

Résultats individuels disponibles des autres filiales :

- la SCI Turenne-Wilson, Société Civile Immobilière contrôlée à 98,72% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site de Bordeaux loué à la Caisse régionale : Bénéfice de 1 420 K€,
- la SCI Cam du Libournais, Société Civile Immobilière contrôlée à 93% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse régionale : Bénéfice de 113 K€,
- la SCI Campayrol, Société Civile Immobilière contrôlée à 94% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Agen loué à la Caisse régionale, la SA Marraud et la SAS PMH Immobilier : Bénéfice de 783 K€,
- la SCI Immocam 47, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,20% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse régionale : Bénéfice de 173 K€,
- la SCI Le Mas, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,31% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Aire loué à la Caisse régionale : Bénéfice de 343 K€,
- la SCI 11-13 COURS DU XXX JUILLET, Société Civile Immobilière contrôlée à 100% par la Caisse régionale d'Aquitaine et propriétaire du bâtiment situé à la même adresse : Bénéfice de 26 K€,
- la SAS Crédit Agricole Expansion (CAAE), filiale à 100% de la Caisse régionale et spécialisée dans la prise de participation dans les entreprises régionales : Bénéfice de 1 241 K€ au 30/09/2018,
- la SAS Diode Invest, filiale contrôlée à 65,61% par la Caisse Régionale d'Aquitaine : Bénéfice de 284 K€ au 30/09/2018.

2.6 Evénements postérieurs à l'exercice 2018

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

2.7 Les perspectives

Plus qu'une banque, le Crédit Agricole Aquitaine est le partenaire de confiance, utile au développement de son territoire, en proximité de tous ses clients et fier d'être une banque coopérative.

Pour rester « La Banque régionale par excellence », cela se traduira par la poursuite de nombreux projets :

❖ L'investissement sur notre territoire

Le Crédit Agricole Aquitaine participera en 2019 à des projets impliquant sur le territoire :

- En poursuivant la dynamique d'investissement dans l'économie locale et en renforçant son ancrage territorial
- En modernisant ses agences et en rénovant ses sites administratifs
- En valorisant ses actions en faveur des acteurs du territoire au travers de la Fondation, du parrainage et des partenariats.

❖ Un rôle fédérateur

La volonté du Crédit Agricole Aquitaine est également de s'inscrire comme créateur de liens :

- Par le soutien à l'entrepreneuriat notamment à travers les actions du Village by CA Aquitaine, des Cafés de la création ou encore d'Eticoop
- Par le soutient à l'emploi sur l'application Wizbii afin de faciliter les rencontres entre des jeunes en recherche d'emploi et des entreprises qui recrutent sur notre territoire,
- En confortant ses valeurs, sa différenciation coopérative et en valorisant le sociétariat par l'animation d'ateliers et de groupes de travail favorisant la co-création avec des sociétaires, la création d'un Club Pro sociétaire et l'émergence de nouvelles Commissions marchés.
- En participant à des événements et actions de sponsoring majeurs sur le territoire

❖ Une organisation au service de nos clients

2019 sera l'année de l'affirmation de notre modèle 100% humain 100% digital qui simplifie la vie de nos clients :

- En accompagnant les moments de vie de nos clients par la mise en place de programmes relationnels spécifiques (jeunes, seniors, sociétaires….) et d'espaces conseils dédiés (succession, séparation/divorce…)
- En apportant notre expertise dans l'accompagnement des projets de nos clients via la poursuite du développement de nos filières constituées (Agriculture, Viticulture, Mer, Numérique, Tourisme…)

3 La gestion des risques

3.1 Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.
Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale s'inscrit dans le cadre de l'Arrêté du 03 novembre 2014, ainsi que dans un cadre de normes et de principes déclinés aux différents niveaux d'organisation de l'entreprise.

Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne concourt au respect de la réglementation ainsi qu'à :

- ✓ la mise en œuvre d'une relation durable et loyale avec le client reposant sur la confiance,
- ✓ la sécurisation de la Caisse Régionale et la protection de ses dirigeants et collaborateurs,
- ✓ la sécurité des opérations,
- ✓ l'efficacité de la gestion,
- ✓ la qualité du développement,
- ✓ l'intégrité de l'image de l'entreprise dans son environnement et sa renommée,
- ✓ la promotion d'une culture de contrôle interne

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale recouvrent des obligations en matière :

- ✓ d'information de l'organe délibérant sur les politiques de gestion et de limites de risques,
- ✓ d'implication de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- ✓ de couverture exhaustive du périmètre des activités et des risques,

- ✓ de définition des tâches, de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées,
- ✓ de fixation de normes et procédures.

Concrètement, il repose sur quatre grandes composantes :

- ✓ Une organisation comptable et du traitement de l'information (comptabilité, système d'information),
- ✓ Un système de documentation et d'information (procédures, reportings),
- ✓ Un système de mesure et de surveillance des risques et des flux (risques de crédit, de marché, financiers, opérationnels, de non-conformité…),
- ✓ Un système de contrôle qui inclut toutes les vérifications réalisées, à tous les niveaux, par l'ensemble des collaborateurs

Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maitrise des risques

- **Le dispositif de contrôle interne** est basé sur deux fonctions de contrôles, auxquelles sont associés différents degrés de contrôles, qui constituent autant de lignes de défense :

  - ✓ **Le Contrôle Permanent (dont le Contrôle de la Conformité) :**

    En 1ère ligne de défense :
    - Au 1er degré (1ère ligne de défense): de façon courante à l'initiation d'une opération et au cours du processus de validation de l'opération, par les opérateurs eux-mêmes (autocontrôle), par leur hiérarchie, ou par les systèmes automatisés de traitement des opérations.

    - Au 2ème degré (2nd ligne de défense) - 1er niveau : après validation de l'opération, par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération, pouvant exercer des activités opérationnelles.

    En 2ème ligne de défense :
    - Au 2ème degré (2nd ligne de défense) - 2ème niveau : par des agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau (contrôle des risques crédit, contrôle comptable…), sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risques.

  Dans une optique d'efficacité, et en vertu du principe dit de subsidiarité, les contrôles au 1er degré et 2ème degré sont mis en œuvre de manière complémentaire et non cumulative. Les contrôles de niveau supérieur n'ont pas ainsi pour vocation à répliquer les contrôles de niveau inférieur mais :
  - à s'en approprier les résultats, tout en appréciant la réalité, la pertinence l'exhaustivité et l'opérationnalité des contrôles,
  - à les compléter,
  - à exercer le contrôle de niveau consolidé selon les propres besoin des fonctions transverses.

  - ✓ **Le Contrôle Périodique** (3ème ligne de défense) (dit de 3ème degré) : il est assuré par une unité indépendante (l'Audit) et recouvre les vérifications ponctuelles, sur pièces et sur place, pour l'essentiel dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel, de toutes les activités et fonctions de l'entreprise (y compris de contrôle permanent et de contrôle de la conformité) et des activités externalisées. Il est complété par des audits de l'inspection Générale Groupe et des audits externes (commissaires aux comptes et cabinets spécialisés).

- Mesure et surveillance des risques

Le Responsable de la Fonction de Gestion des Risques : Rattaché directement au Directeur Général, le Responsable de la fonction de Gestion des Risques (Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR)) est chargé du déploiement du dispositif d'identification, de pilotage et de contrôle permanent des risques **:**

- ✓ conforme à la réglementation bancaire et aux normes internes du Groupe Crédit-Agricole,
- ✓ de nature à donner aux organes locaux, à Crédit Agricole SA et aux autorités de tutelle, l'assurance d'un degré raisonnable de maitrise des risques, de sécurité et régularité des opérations,
- ✓ de façon à veiller à la cohérence et à l'efficacité de la politique des risques de la Caisse Régionale,
- ✓ et de nature à rehausser la culture risque dans l'établissement.

Il est garant de l'exhaustivité, de la réalité et de la pertinence du dispositif d'identification, de pilotage et de contrôle permanent des risques de la Caisse Régionale ainsi que de sa mise en œuvre effective. Ne pouvant effectuer d'opérations commerciale, financière ou comptable, il n'exerce par conséquent, aucune fonction d'engagement, au sens de décision impliquant une prise de risques, quels que soient les domaines d'activités et les facteurs de risques concernés (crédit, marché, financiers, opérationnels, non-conformité…), ceci afin d'éviter d'être juge et partie.

Dans ces conditions, ni le Responsable de la fonction de gestion des Risques ni ses collaborateurs ne peuvent être investis de délégations de décision en matière d'engagement crédit (y compris gestion des affaires spéciales, recouvrement, contentieux, provisionnement), de trésorerie, d'achats,… Pour autant, ces restrictions ne concernent pas les actes de gestion courante nécessaires au fonctionnement des unités de contrôle.

De même, ne sont pas considérés comme décisions impliquant une prise de risque :

- ✓ les avis rendus à la Direction Générale dans le cadre d'un comité d'engagement ;
- ✓ les avis formulés au titre de l'Avis Risque Indépendant auprès du Comité des Prêts ;
- ✓ l'exercice d'un droit d'alerte ou l'émission d'un avis défavorable, générant un droit d'appel de la part des unités apporteuses auprès du niveau hiérarchique supérieur ;
- ✓ les propositions de provisionnement, par exemple dans le cadre de revues de portefeuilles, la décision de dotation revenant à un comité spécialisé ou à une personne distincte de la Direction en charge du Contrôle Permanent et des Risques.

Le dispositif de contrôle permanent intègre les **risques comptables** à travers le contrôle des centres de responsabilité comptable (siège) et agences (comptes de passages). Des missions de contrôle comptable approfondies sont réalisées selon une planification annuelle et permettent l'actualisation d'une cartographie des risques comptables. Le comité de contrôle comptable se tient chaque trimestre et s'assure du bon respect des principes comptables et autres dispositions réglementaires.

Les **risques financiers** (marché, liquidité et taux d'intérêt global) font l'objet de contrôles spécifiques visant à assurer la conformité de la gestion financière aux normes et procédures édictées par le groupe. Le RCPR délivre un avis sur la Politique Financière de la Caisse Régionale ; il veille à son respect notamment en participant chaque mois au comité financier. Ainsi, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques ou son représentant, ainsi que le contrôleur financier participent aux comités financiers dont une description figure en annexe.

Les missions du Responsable de la Fonction Gestion des Risques s'articulent autour des axes suivants :

- o il anime la fonction gestion des risques, avec une vision transversale, prospective et globale des risques, sous forme de cartographie des risques, actualisée, et s'assure que le niveau de risques encourus par la Caisse Régionale est compatible avec les orientations de l'activité fixées, Il participe de manière régulière à certains comités de la caisse régionale (Comités financiers) ou dispose d'un accès aux dossiers et compte-rendu (Comité de Direction, Comité Organisation Performance et Conditions de Travail, Comité Immobilier Sécurité Achats et Logistique, Comité Marketing et Développement, Comité des Grands Risques).
- o il assure l'autorité hiérarchique des services Contrôles des Risques et Conformité,

- il participe et anime le Comité de Contrôle Interne présidé par le Directeur Général, comité dont il est membre de droit, le Comité Risques et Provision Bâle II, présidé par la Direction Générale Adjointe, le Comité des Risques et le Comité d'Audit présidés par un administrateur
- il rend compte de l'exercice de ses missions aux dirigeants effectifs, à l'organe de surveillance (Comité d'Audit, Comité des Risques et Conseil d'Administration). En ce sens, il dispose d'un accès direct à ce dernier (art.L511.66 du Code Monétaire et Financier, art 77 de l'arrêté du 3 novembre 2014), « si nécessaire et en cas d'évolution des risques et ce, sans en référer aux dirigeants effectifs ».
- il a un devoir d'alerte sur les anomalies ou insuffisances constatées
- au terme de l'article L511.65 du Code précité (article 83 de l'arrêté du 3 novembre 2014), le Responsable de la fonction de Gestion des Risques ne peut être démis de ces fonctions sans l'accord préalable du Conseil d'Administration,
- il sollicite l'Audit pour toute mission ponctuelle qu'il jugerait nécessaire.

Le Responsable de la Conformité

Le risque de non-conformité est défini comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant ».
La fonction Conformité est intégrée au dispositif de contrôle interne. Elle est dédiée à la prévention et au contrôle du risque de non-conformité des opérations réalisées (conformité aux lois, règlements et normes applicables aux activités bancaires et financières) et elle est dotée d'un responsable distinct.

Le Responsable du Contrôle de la Conformité, rattaché au Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, assure la surveillance au 2ème degré du respect des réglementations :

- relatives à la commercialisation des services d'investissement et des produits d'assurance.
- liées à la déontologie (règles de bonne conduite relatives à l'éthique professionnelle et personnelle),
- relatives à la prévention du blanchiment de capitaux,
- relatives à la protection de la clientèle,
- bancaires et autres (produits d'épargne et prêts réglementés, démarchage bancaire et financier, déclarations réglementaires…),
- Bank Holding Company Act des Etats-Unis (BHCA) en qualité de correspondant de Crédit Agricole SA pour le suivi des normes en matière d'investissement / désinvestissement et de franchissement de seuils,
- fiscales (EAI, FATCA),
- relatives aux sanctions internationales.

Il assure aussi le rôle de Coordinateur de la lutte contre la Fraude au sein de la Caisse Régionale, notamment par l'animation du Comité de Suivi de la Fraude mais aussi au travers de ses diverses fonctions : responsable de la Sécurité Financière.

Dans l'objectif de continuer à renforcer son dispositif, la Caisse régionale a mené les actions suivantes en 2018 :

- ✓ Poursuite des actions de fiabilisations de données du stock de clients personnes physiques et de documentation des clients Politiquement Exposées et des clients Gestion de fortune

- ✓ Formation des collaborateurs sur les sanctions internationales, sur la lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme et le Droit au compte.

Le Responsable du Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique réalise des missions de contrôle de 3ème degré au sein de la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne.

Les missions effectuées par l'Audit interne correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles et non de conseil. Elles ont pour objet de s'assurer :

- de la conformité des opérations,
- du respect des procédures,
- de la maîtrise et du niveau effectivement encouru des risques (identification, enregistrement, encadrement, couverture), et notamment des risques de crédit, de marché, de liquidité, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, et des différentes composantes du risque opérationnel, y compris le risque de fraude interne ou externe, le risque de discontinuité d'activité, le risque juridique et celui de non-conformité,
- de l'efficience des dispositifs de contrôle visés à l'article 6 alinéa a) du règlement CRBF 97-02 modifié, ainsi que sur ceux permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités,
- de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées,
- de la qualité et l'efficacité du fonctionnement.

Elles permettent de fournir au Directeur Général, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration de Caisse Régionale, ainsi qu'au management des entités auditées, une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne des entités.

La fonction Audit s'assure de l'exécution, dans des délais raisonnables, des recommandations formulées par les différents Audits (internes ou externes) à l'occasion de ses missions.

L'Audit mène également des investigations lorsque des cas de fraude interne significative sont présumés ou avérés.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne, ces trois responsables se réunissent a minima trimestriellement dans le cadre du Comité de Contrôle Interne (CCI), présidé par le Directeur Général.

Le Comité de Contrôle Interne :

- Veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne, dans toutes ses composantes, sur base consolidée,
- Acte les résultats du contrôle permanent, y compris de la conformité, et sur la mesure et la surveillance des risques,
- Examine et valide l'information semestrielle (couvrant le 1er semestre de l'année) et l'information annuelle au moyen du rapport annuel de contrôle interne.
- Valide le plan d'audit et le suivi de sa réalisation,
- Examine les principales conclusions des missions d'audits internes ou externes,
- Suit l'avancement des plans d'actions correctrices, issus de missions d'audits internes et externes (Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., autorités de contrôle) et des dispositifs de contrôle permanent (conformité, risques opérationnels…).

En outre, il est informé sur tout rapport réglementaire à produire aux autorités de contrôle comme l'AMF (rapport du Président du Conseil d'Administration au titre de la LSF, rapport annuel sur le Contrôle des Services d'Investissement…) ou l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Questionnaire annuel sur la prévention du blanchiment de capitaux, Questionnaire sur la Protection du Consommateur…).

Le Comité d'audit :

Créé en fin 2009 et il est composé :

- de 6 Administrateurs
- d'invités permanents : le Responsable Audit et le Responsable de la fonction de Gestion des Risques (responsable Contrôles Permanents et Risques),
- d'invités réguliers : le Directeur Financier,
- d'autres intervenants ponctuels : deux fois par an, les Commissaires aux Comptes participent au Comité lors de l'analyse des comptes avant les arrêtés.

Il se réunit trimestriellement et ses réunions font l'objet d'un procès-verbal.

Le Responsable de la fonction de Gestion des Risques (Responsable Contrôles Permanents et Risques) est l'animateur du Comité d'Audit.
Emanation du Conseil d'Administration, la mission du Comité d'Audit porte principalement sur les domaines comptables et financiers dont l'analyse des comptes sociaux et consolidés (essentiel de la communication financière), la présentation du dispositif de suivi de la politique financière : Risque de Taux, Liquidité, placements d'Excédents de Fonds Propres (par la Direction Finances, Crédit et Recouvrement), et la présentation des modalités de choix des CAC et recueil de l'avis

Le Comité des Risques

Créé en juin 2015 et il est composé :

- de 6 Administrateurs
- d'invités permanents : le Responsable Audit et le Responsable de la fonction de Gestion des Risques (responsable Contrôles Permanents et Risques),
- d'invités réguliers : le Directeur Financier, les Commissaires aux comptes,…
- d'autres intervenants ponctuels : Responsable du contrôle de la Conformité, MRO, RSSI, RPCA …

Il se réunit trimestriellement et ses réunions font l'objet d'un procès-verbal.

Le Responsable de la fonction de Gestion des Risques (Responsable Contrôles Permanents et Risques) est l'animateur du Comité des Risques.

Emanation du Conseil d'Administration, le Comité des Risques a principalement pour mission de :

- conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques actuels et futurs.
- l'assister lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par la Direction Générale et par le Responsable de la fonction de Gestion des Risques
- examiner si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie de l'établissement en matière de risques, notamment.

Les sujets récurrents s'organisent autour des thèmes suivants :

- Contrôle permanent : dispositif (présentation annuelle) et éléments de synthèse, Contrôle comptable, point sur les risques crédit et Bâle 2 (crédits et Risques Opérationnels),
- Conformité : indicateurs principaux,
- Contrôle périodique : information sur le plan d'audit annuel, synthèse des principales missions d'audit interne réalisées y compris avancement des principales recommandations, point sur les audits externes réalisés dans la Caisse Régionale.

Périodiquement, d'autres sujets peuvent être traités **:**

- Zones de risque spécifique / actualité de la Caisse Régionale (exemples : immobilier locatif, LBO, prêts structurés coll. pub, …),
- PCA et PSEE, zoom sur dispositif de contrôle d'une activité ou filiale de la Caisse Régionale,
- Dispositifs spécifiques sur Initiés permanents (CA-SA) ou prévention des conflits d'intérêts,
- Benchmark de la Caisse Régionale sur une sélection de contrôles de 2ème degré, 2ème niveau,
- Thèmes à la demande du Conseil d'Administration (analyse complémentaire d'une opération financière spécifique, …) ou du précédent Comité d'Audit,
- Actualité réglementaire : commentaires des Lettres Jaunes récentes et principales des lignes métier contrôle et risques (périodique, permanent, conformité), finances et comptabilité.

Contrôle interne consolidé

Conformément à la réglementation, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale s'applique sur base consolidée. Ainsi ce périmètre, révisé trimestriellement et validé en Comité de Contrôle Interne, englobe les entreprises rattachées et les filiales de la Caisse régionale dont l'activité est de nature à générer des risques, notamment :

- ✓ Crédit Agricole Aquitaine Expansion,
- ✓ Aquitaine Immobilier Investissement
- ✓ Village By CAA
- ✓ …

3.2 Facteurs de risques

Le risque crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et alors que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La **politique crédit**, révisée chaque année et validée annuellement par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, inclut la gestion de limites et se décline selon trois axes :

- ✓ aspect risques
- ✓ aspect délégation
- ✓ aspect d'engagement global et de respect des limites réglementaires.

L'intégration des limites, des notations **Bâle II** et le respect des délégations se fait avant la prise de décision d'accord du crédit, ce qui garantit une qualité satisfaisante d'appréciation du risque à partir de l'analyse individuelle du dossier. Tout dépassement de limites par dossier est soumis à l'accord du Comité Régional des Prêts et présenté a posteriori pour information en Comité Risques et Provisions et au Conseil d'Administration.

Les limites applicables **2018** sont détaillées par marché, établies au regard des Fonds Propres, et exprimées en montant. Il s'agit de limites d'engagements exprimés en risques nets des contre-garanties par groupe de risque.

Concernant la clientèle **Corporate** (**Crédits Syndiqués et obligations sur des entités non publiques ou bancaires), LBO avec investisseurs financiers et Opérations de FSA,** les limites sont fixées en encours global et par contrepartie selon la cotation.

En 2018 cinq nouveaux dépassements ont été enregistrés (1 sur le Marché des Entreprises, 3 sur le LBO, 1 crédit syndiqué). Les dépassements font l'objet d'une information trimestrielle en Comité Risques et Provisions par le service Contrôles Permanents. En outre, le suivi semestriel des limites est présenté au Conseil d'Administration. La Caisse régionale ne finance pas de micro-crédits, et n'a pas de risque pays au titre du crédit.

Chaque marché dispose d'une **politique de garanties,** intégrée dans la politique Crédit de la Caisse régionale. Elle vise à fournir au réseau d'agences les règles en matière de garantie à appliquer dans la distribution du crédit à la clientèle. La politique de garanties fixe de manière restrictive les exclusions de délégations, en cohérence avec l'extension des délégations d'octroi. Dans l'objectif de réduire le risque de crédit, la Caisse régionale a recours à un certain nombre de mécanismes : syndications internes au Groupe, contre-garanties (FONCARIS, SIAGI, BPI FRANCE).
Il est retenu dans le cadre de Bâle II que les garanties sont un facteur de réduction des risques et génèrent en cela une diminution de l'exigence en Fonds Propres.
Pour autant, si l'exigence de garanties s'accroît avec les risques que présente l'opération, la garantie ne justifie jamais le crédit. Celui-ci ne peut être consenti que parce qu'il est en adéquation avec les besoins du client et la capacité à rembourser de ce dernier.

Depuis fin 2007, les Autorités de tutelle ont autorisé le Crédit Agricole, et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit pour les portefeuilles de la banque de détail. En 2014, le système de notation interne utilisé par le Groupe Crédit Agricole pour les portefeuilles de la clientèle Entreprises a également été certifié.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la **banque de détail**, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des outils et concepts Groupe définis par Crédit Agricole SA. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque, complémentaires à l'approche comptable utilisée pour le calcul des dépréciations.

Sur le périmètre de la **clientèle Entreprises**, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Administrations & Collectivités publiques et Professionnels de l'Immobilier).

Au 31 décembre 2018, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne, hors banque de détail, représentent 5,7 Milliards d'euros d'Exposition Au Défaut.

La répartition de ces encours par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

Equivalent S&P	**AAA**	**AA**	**A**	**BBB**	**BB**	**B**	**SS**
% EAD 2016	4.9 %	8.9%	10,0%	20,1%	46,0%	6,9%	3,2%
% EAD 2017	2,9 %	7.9%	11,0%	20,3%	47,5%	7,6%	2,9%
% EAD 2018	2,7%	6,0%	13,4%	20,8%	46,1%	8,2%	2,7%

L'analyse sur la situation des risques de crédit est présentée par le RCPR à l'occasion du **Comité Risques et Provisions** sous la présidence d'un Directeur Général Adjoint.
Différents points y sont abordés régulièrement, notamment :

- ✓ la situation des risques de crédit (mensuel),
- ✓ le suivi des limites issues de la politique crédit (trimestriel)
- ✓ Le suivi des usages Bâle 2

Afin d'assurer un suivi des entités dont l'Exposition est supérieure à 20 millions d'euros, un **Comité des Grands Risques** se réunit 3 fois par an sous la présidence du Directeur Général.
Conformément à l'article 118 de l'Arrêté du 3 novembre 2014, **la surveillance des risques de crédit** est réalisée chaque trimestre lors des **revues de portefeuille** qui permettent de suivre l'évolution de la qualité des engagements et particulièrement des plus significatifs ; ces revues sont pilotées par le service Contrôles des

Risques et se tiennent chaque trimestre avec les agences de recouvrement amiable représentant les marchés (particuliers, professionnels et de l'agriculture). Pour le marché des entreprises la revue est mensuelle et se tient avec le service Affaires Spéciales. En outre, et en vue de renforcer le dispositif de surveillance des risques de crédit, les services financement (banque de détail) réalisent leurs propres revues de dossiers.

Afin de répondre à la réglementation du Comité de Bâle, retranscrite dans la directive CRR CRD IV, le Groupe Crédit Agricole doit mener une démarche annuelle dite « d'appétence aux risques ». La Caisse Régionale a donc contribué à cet exercice en produisant sa propre Déclaration d'appétence aux risques pour 2016. Cette démarche consiste à définir des seuils d'appétence, de tolérance et de capacité pour des indicateurs clés de gestion (Résultat net, ratio de solvabilité, etc.).

Depuis le 1er janvier 2018, suite à la mise en œuvre de IFRS9 (International Financial Reporting Standards – nouvelle norme comptable), le provisionnement est mis en place dès l'octroi de crédit, dès l'achat de titres ou l'enregistrement de l'engagement de garantie. Les provisions IFRS9 sont calculées sur des éléments comptables sur un modèle mathématique Prédictif :

L'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018 s'est faite sur le même périmètre de filières que celui existant au 31/12/2017 sous IAS 39

L'approche retenue en CR Aquitaine se base sur les principes suivants :

- La détermination des chocs structurels sur la Probabilité de Défaut (PD) en cohérence avec le rapport de la PD de la filière concernée à la PD nationale
- Les chocs conjoncturels sur la PD sont appliqués aux seules filières impactées par des phénomènes occasionnels de manière dégressive et en réponse à l'ampleur de l'impact observé par les experts métiers de la CR (à dire d'expert).
- Aucun choc n'est appliqué sur le taux de perte en défaut (LGD) (ni structurels, ni conjoncturels).
- Des coefficients d'ajustement sont déterminés notamment en fonction de la fragilité de la population analysée. Cette fragilité est appréciée par l'évolution du taux de Bucket 2 (encours dégradés) et Bucket 3 (encours défaut). Plus la population est fragile et plus sa capacité à faire face aux enjeux et défis prospectifs identifiés sur la filière donnée par les experts de la CR sera réduite.

Au 31/12/2018, le montant des provisions filières et collectives a atteint un niveau de **198.6 M€**

Le pilier 2 de Bâle II a été actualisé et présenté en Comité Financier. Les fonds propres globaux de la caisse régionale d'Aquitaine couvrent très largement les exigences du Pilier 2.

Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés : taux d'intérêt, spreads de crédit, taux de change, cours des actions, ainsi que leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée en début d'année 2018 et adoptée par le conseil d'administration en avril 2018.
Principaux objectifs :

- Prioritairement, de constituer des Réserves de liquidité pour respecter les exigences en matière de ratio LCR (cible minimale à 110% depuis le 1er janvier 2018):
- En complément :
    - Redynamiser le portefeuille de placement, sur la partie non utile au LCR,
    - Réaliser des prises de bénéfices opportunistes sur certains fonds dans un contexte de survalorisation des marchés.

Dispositions générales

Le portefeuille de titres est encadré par une limite globale, qui est l'Excédent de Fonds Propres. Pour le respect de cette règle, les emplois et les ressources sont définis sur base sociale.
Le dispositif d'origine exigeait que l'équilibre soit respecté en permanence : les emplois devant être inférieurs aux fonds propres.
Ce dispositif a progressivement évolué pour tenir compte des contraintes auxquelles les CR ont dû s'adapter *(constitutions de réserves conséquentes pour satisfaire les exigences réglementaires (LCR), opérations de capital sollicitant les CRCA pour renforcer d'autres structures du groupe,….)* :

Diverses dérogations ont été accordées aux CR et adoptées par la CR Aquitaine dans le cadre de sa politique financière 2018 :

- *possibilité de majorer ses emplois de fonds propres de 20% par rapport au montant de ses fonds propres.*
- *dérogation supplémentaire, (spécifique à la CR AQUITAINE), autorisant un dépassement de la limite précédente (120% des Fonds Propres) à hauteur maximale de 200 M€*

Pour 2018, il en résulte la limite suivante pour l'équilibre des emplois de fonds propres :

- Emplois FP* =120% des FP (base sociale) +200 M€%
  **emplois de FP retraités de certaines opérations dans le respect des recommandations du groupe*

Elle est assortie de 2 seuils d'alerte successifs DG/DGA et Président du conseil d'administration

En complément de cette limite globale, la CR encadre le portefeuille de « titres non utiles au LCR » :

- Limite fixée à son niveau au 31/12/2014 (soit 665M€) + 50% de la hausse des fonds propres depuis cette date.
- assortie de 2 seuils d'alerte successifs DG/DGA et Président du conseil d'administration

Dispositions spécifiques au « BANKING BOOK »

Le risque de marché du portefeuille de titres doit être encadré par des **limites sur des indicateurs de risque**

- **Risque de perte potentielle maximale en stress scénario:**
  Focus sur les stress scénarii : Ils impactent les portefeuilles classés comptablement (IFRS9) en juste valeur comptable (JV) et au cout amorti (CAM)-Il s'agit :
    - D'un « stress historique sur 1 an » applicable au portefeuille en JV : *impact des plus grandes variations de marché observées sur 1 an au cours des 10 dernières années*
    - De « stress groupe CA » calculés à la fois sur le portefeuille en JV et CAM : *combinaison de chocs extrêmes retenus au niveau du groupe (notamment la dégradation du risque sur l'Etat Français et de ses possibles effets de contagion à d'autres signatures souveraines*

- **Limite d'exposition du portefeuille de placement au risque de change de marché indirect** *(découlant de possibles expositions au risque de change au sein des fonds communs de placement). Limite fixée à 15% du portefeuille de placement.*

- **Limite d'impact (en stress scénario) du risque de change de marché indirect** : *fixée à 28 M€*

L'ensemble des dispositions d'encadrement des risques de marché adopté pour 2018 a fait l'objet de reportings détaillés mensuels, en comité financier.

S'y rajoute un reporting mensuel auprès de la Direction générale de la valorisation du portefeuille de placements destiné à mesurer l'impact d'une cession intégrale et immédiate du portefeuille -

Par ailleurs, toutes les catégories d'actif et de produits sur lesquels le CR peut investir ont été validées par le conseil d'administration.

- ✓ Concernant les OPCVM : *adoption de limites par société de gestion, de ratio maximum d'emprise sur l'encours géré pour chacun des fonds, étude des produits selon une grille d'analyse fournie par Crédit Agricole SA,*
- ✓ Dans le cas spécifique du fonds dédié obligataire dans lequel la CR a investi en 2011 : *dispositions de gestion encadrées par une convention spécifique établie avec la Société de gestion, consolidation des limites avec celles des lignes détenues « en direct », mise en cohérence avec les règles de « do not deal » adoptées par le groupe.*
- ✓ Concernant les titres structurés : *La CR s'est interdit tout nouvel investissement sur des BMTN structurés en 2018- Elle détient en portefeuille de placement / Juste Valeur par résultat : 2 BMTN de ce type, souscrits bien avant le 01/01/2018, pour un total de 17 M€*
- ✓ Concernant les obligations, titres de créance négociables « vanille », *la souscription est encadrée par des limites de contreparties, montant, rating, etc., définies en CR mais aussi par CA SA.*
- ✓ A noter le recueil d'un avis du RCPR pour tout nouveau produit, préalablement à la souscription

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations, le suivi des valorisations est assuré à la fois par :

- ✓ Le middle office rattaché hiérarchiquement au responsable du service comptabilité
- ✓ Le back office trésorerie rattaché au service comptabilité

Les valorisations des lignes OPCVM publiées par les sociétés qui en sont les gérantes, sont recueillies sur REUTERS et/ou auprès de CA TITRES.
Pour les titres spécifiques de type BMTN structurés (opérations en gestion extinctive), le Middle Office trésorerie produit lors des comités financiers trimestriels une double valorisation :

- ✓ Celle émanant d'un prestataire « groupe » assurant la valorisation des différentes lignes (CACEIS)
- ✓ Celle produite par l'intermédiaire ayant structuré le produit

Elle veille à rapprocher autant que faire se peut les méthodes et paramètres utilisés par les 2 valorisateurs pour limiter les écarts. Pour les arrêtés comptables mensuels, elle retient les valorisations calculées par l'émetteur/intermédiaire ayant structuré le produit, sur recommandation de la direction de la comptabilité du groupe crédit agricole.

Le système de contrôle des valorisations est basé sur deux fonctions de contrôles, auxquelles sont associés différents degrés de contrôles :

- ✓ Le contrôle permanent
- ✓ Le contrôle périodique (dit de 3ème degré) :

Il est complété par des audits de l'inspection Générale Groupe et des audits externes (commissaires aux comptes et cabinets spécialisés)

Dispositions spécifiques au « TRADING BOOK »

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de Trading au 31/12/18 ni par ailleurs de CDO dans son portefeuille de titres

Le risque action est intégralement rapporté au portefeuille de banking book (portefeuille de placement). Au 31/12/2018, l'exposition action s'élève à 33,08M€ (dont 12,14 M€ de fonds de private equity) soit 4,03% du portefeuille de titres de placement.

Dispositions adoptées en 2018 concernant les portefeuilles d'instruments dérivés :

Les opérations de hors bilan (swaps, caps, options) sont initiées dans une optique de couverture ; elles peuvent être :

- ✓ de micro couverture (couverture d'un élément du bilan bien identifié) pour le compte :
  - o de la CR => Exemple au 31 /12 /18 : 5 M€ de swaps couvrent l'exposition sur des OATi (titres de placement) : *rangés comptablement, au sens IFRS dans le portefeuille de micro couverture -Sur le plan prudentiel ils sont exclus du portefeuille de négociation en raison de l'intention de gestion et de la démonstration de parfaite couverture*
  - o de la clientèle (opérations dites de « back to back » : *opérations parfaitement adossées permettant de neutraliser le risque de taux inhérent aux opérations sous -jacentes)*

    Ces opérations sont rangées comptablement, au sens IFRS dans le portefeuille de « trading book » mais se trouvent au plan prudentiel exclues du portefeuille de négociation et classées en portefeuille de banking book en raison de l'intention de gestion
    Ces opérations ne rentrent pas dans le cadre de dispositifs exigeant d'identifier les risques de marché supportés et d'en faire un suivi en utilisant des indicateurs de VAR et de stress test.

- ✓ de macro couverture. Ces opérations de hors bilan sont souscrites dans le cadre de couvertures relatives au risque de taux d'intérêt global : *L'objectif de ces couvertures est de maintenir l'exposition au risque de taux d'intérêt global dans les limites fixées dans la politique financière – Elles font l'objet de tests d'efficacité mis à disposition des commissaires aux comptes*

Gestion de bilan

I. La gestion du bilan – les risques structurels :

La gestion financière de la Caisse Régionale couvre trois domaines :
- o l'optimisation financière des ressources et des emplois
- o l'optimisation des marges commerciales
- o l'activité pour compte propre

La politique financière de la caisse régionale est présentée à l'approbation du comité financier, avant validation par le conseil d'administration.
Le conseil d'administration en tant qu'organe délibérant, se prononce sur la politique financière, le niveau de tolérance aux risques, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.
Il délibère au moins annuellement et est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la CR.
Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale fixe son dispositif de limites dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur et des normes du Groupe. Les limites encadrent les risques de marché, de contrepartie, de taux d'intérêt, de liquidité.

Crédit Agricole S.A. en tant qu'Organe central décline de façon opérationnelle les demandes du Régulateur et les adapte selon les spécificités des Caisses Régionales, et les outils qu'elles utilisent.

II. Le risque de taux d'intérêt global :

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).
La Gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) repose sur un ensemble d'outils de pilotage ayant pour objectif d'optimiser la structure du bilan de la Caisse Régionale afin de pérenniser et d'optimiser le Produit Net Bancaire.

Le dispositif de mesure et de limites du risque de taux, encadrant la gestion financière de la Caisse régionale a été adopté par le conseil d'administration d'avril 2018 :

- ✓ Périmètre de calcul : bilan risqué (taux fixe, taux révisable, inflation) - La CR Aquitaine ne calcule pas de risque de taux pour les entités consolidées qui font partie de son « pallier de consolidation » car :
  - la somme des bilans des entités ainsi écartées ne représente pas plus de 5% de la somme des bilans des entités qui composent le groupe
  - et les Fonds Propres réglementaires des entités exclues (CA Aquitaine Immobilier - CA Aquitaine Agences Immobilières - AQUITAUX Rendement - Aquitaine Immobilier Investissement-Société technique de Titrisation) ne dépassent pas 100 millions d'euros.
- ✓ Le risque de taux est mesuré par la sensibilité du bilan à une variation uniforme des taux de marché de 2% (1% pour l'inflation).
- ✓ la méthode de calcul du risque global de taux d'intérêt de la Caisse Régionale d'Aquitaine demeure celle des gaps statiques : écoulement des encours de bilan en stock sans activité nouvelle, dans la perspective d'une cessation à terme des activités.
- ✓ La Caisse Régionale utilise les modèles d'écoulement du groupe et les complète avec des conventions locales (remboursements anticipés des DAT) en accord avec les règles de la direction financière de Crédit Agricole SA. Ces modèles font l'objet d'un suivi en Comité Financier et sont contrôlés a posteriori selon une fréquence annuelle par le pôle risques et conformité de la Caisse Régionale.

Pour mesurer son exposition au risque de taux, la Caisse régionale calcule chaque mois au moyen de l'outil Cristaux 2 (outil groupe) les gaps statiques taux fixe et inflation sur une durée de 30 ans, par pas mensuels sur les deux premières années puis par pas annuels.

Le déploiement initialement prévu courant 2018 de l'outil national RCO dans le cadre du projet PALMA est différé sur 2019

A noter que l'option prise par la Caisse régionale pour entrer, à compter du 1er janvier 2005 dans le système des Avances Miroirs Structurées (AMS) proposé par Crédit Agricole S.A, réduit de façon significative le risque de taux inflation de la Caisse Régionale et par la même sa politique de couverture.

La Caisse régionale définit ses limites d'exposition au risque de taux d'intérêt global en intégrant les préconisations de CASA. Elle prend en compte la nature des risques qui lui est propre ainsi que le profil de ses gaps pour affiner ses limites et optimiser la gestion de son bilan.

Les limites globales 2018 de la Caisse régionale, pour un choc uniforme des taux nominaux de +/- 200 bps (+/- 2%) et de l'inflation de +/- 100 bps (+/- 1%), sont :

- ✓ La perte potentielle actualisée sur toutes les maturités rapportée aux Fonds Propres prudentiels : Ratio VAN / FP = 170M€ (soit 9% des FP)
- ✓ Limites symétriques de concentration du gap synthétique à horizon 10 ans, calculées à partir du PNB d'activité budgété pour 2018 :
  - Gap synthétique années 1 glissante et 2 < 5% du PNB budgété pour un choc de 2% : 1143M€
  - Gap synthétique années 3 à 7 < 4% du PNB budgété pour un choc de 2% : 915 M€
  - Gap synthétique années 8 à 10 < 3% du PNB budgété pour un choc de 2% : 686 M€

Ce dispositif de limites globales est assorti de limites opérationnelles (notamment sur le gap inflation) et de seuils d'alertes successifs (DG/DGA et président du conseil d'administration).

En complément, et au travers de calculs effectués au niveau de la direction financière de CASA, la CR vérifie son respect des nouvelles exigences réglementaires bâloises :

- **Stress Oulier :** pour vérifier que les risques encourus en cas de forte variation des paramètres de marché ou de rupture des hypothèses retenues en matière de simulation n'entrainent pas une dépréciation de la valeur économique du banking book de plus de 20% des fonds propres prudentiels.
  Au 30/09/2018, la dépréciation de la valeur économique mesurée selon les conventions actuelles retenues pour le stress Outlier s'élevait à 16.3% des fonds propres prudentiels.
- **Stress ICAAP (Pilier 2 Bâle III)** : Pour mesurer les exigences de capital économique au titre de son exposition au risque de taux d'intérêt global
  Le besoin de capital interne au titre du RTIG s'élève à 96 M€ au 30/09/2018

La politique globale ALM est élaborée par la Direction Financière, validée par le Comité Financier et proposée au Conseil d'administration et au Comité d'audit au moins une fois par an.

La Direction financière présente le reporting sur le risque de taux d'intérêt global et le suivi des limites au Comité Financier qui se réunit mensuellement. Ce Comité fixe les orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt global et décide des mesures de couverture. Il veille au respect des limites et de la politique financière, de ses modifications ou compléments, et prépare le reporting au Conseil d'Administration et au Comité d'audit. Les opérations de couverture décidées par le Comité Financier sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par le Gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité Financier.

Au 30 novembre 2018, la Caisse régionale d'Aquitaine, respecte ses limites globales RTIG:

Impasses de taux en M€ au 30/11/2018 :

M€	A1 glissant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Gap synthétique 30/11/2018	-419	-452	38	255	448	127	-139	-102	-71	-91
Limite +	1 143	1 143	915	915	915	915	915	686	686	686
Limite -	-1 143	-1 143	-915	-915	-915	-915	-915	-686	-686	-686
Dépassement limite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation des limites	*37%*	*40%*	*4%*	*28%*	*49%*	*14%*	*15%*	*15%*	*10%*	*13%*

- ✓ Le gap synthétique de la Caisse est expliqué essentiellement par sa composante taux fixe
- ✓ Le gap inflation reste très faible

L'impact sur la valeur actuelle nette du bilan en cas de hausse des taux nominaux de 200 points de base et de l'inflation de 100 points de base est de -71 M€ (consommation à 42% de la limite en VAN).

Le programme de couverture du risque de taux d'intérêt se réalise par le biais :

- d'opérations de hors bilan de macro couverture de type « vanille » (caps, swaps). Ces couvertures sont des couvertures de juste valeur (Fair Value Hedge) qui font l'objet d'une documentation de relations de couverture. L'encours de swaps de macro couverture au 31/12/2018 est de 4 296 M€. L'encours des caps s'élève pour sa part à 59 M€ à cette même date.
- et en parallèle, par des actions bilancielles portant tant sur la collecte que sur les crédits selon les politiques commerciales adoptées.

III. Le risque de change :

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.
Concernant les opérations avec la clientèle, le contrôle est sous la responsabilité de l'Espace International qui s'assure que :

- Tout prêt en devises soit déclaré et fasse l'objet d'une avance à 100% dans la même devise accordée par Crédit Agricole SA
- Dès perception des intérêts, les devises soient immédiatement vendues : la CR ne conserve aucune position en devises
- Par ailleurs, l'Espace International ne gère pas de fiduciaire et n'a donc pas de caisses en devises.

Le risque de change est résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres : il représentait au 31/12/2018 moins de 1% du bilan toutes devises confondues.

Le calcul trimestriel de la position nette de change de la CR incombe au service comptabilité générale (dispositif de contrôle comptable).

Concernant sa gestion pour compte propre, la CR prend les engagements suivant :

- Ne souscrire aucun OPCVM dont la valeur liquidative est libellée dans une autre devise que l'euro
- Supports d'investissement pouvant être exposés au risque de change *(dans le cadre d'une gestion d'OPCVM)* : *limités à 15% du portefeuille de placement/AFS*
- Limite d'impact *(en stress scénario)* du risque de change indirect : *28 M€.*

IV. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.
La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du Groupe.

L'accroissement important des encours de crédits ces dernières années et les tensions très vives sur les marchés financiers ont amené la Caisse régionale à porter une attention toute particulière à ses besoins de liquidité. A ce titre, le Comité Financier intègre une approche spécifique du risque de liquidité. Le suivi et la gestion du risque de liquidité sont confiés à la Direction Financière, au sein de l'activité de gestion globale de bilan.
La Caisse régionale a revu en 2018 sa politique de gestion du risque de liquidité en adéquation avec le dispositif de suivi du risque de liquidité du groupe.
Ces orientations ont été validées par le Comité d'audit puis par le Conseil d'Administration en avril 2018.

La politique globale ALM est élaborée par la Direction Financière, validée par le Comité Financier et proposée au Conseil d'administration et Comité d'audit au moins une fois par an.

Le Comité financier fixe les limites et décide, sur proposition de la Direction Financière, des programmes à engager pour gérer et couvrir les risques. Après décision, ces actions sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par le gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité Financier.
Le dispositif de gestion et d'encadrement de la liquidité repose sur les indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateurs Court Terme** permettant de vérifier qu'à tout moment, en cas de crise (systémique, globale ou liée au groupe), le groupe peut compenser le fait qu'il n'a plus accès aux refinancements de marché par ses réserves tout en poursuivant son activité.

- Limite globale d'endettement Court Terme assortie de 2 seuils d'alerte successifs (DG-DGA et président du conseil d'administration).
  Cette limite repose sur les réserves disponibles de la CR (hors réserve HQLA qu'il faudrait maintenir en période de crise). Il s'agit essentiellement des créances mobilisables auprès de la Banque de France (TRICP, ESNI) et disponibles, des titres non HQLA disponibles, des réserves issues des opérations de TTS (*hors opération de repo s/ TTS*)

- Structure minimale du refinancement à Court Terme assortie de limites opérationnelles

- Réserves de liquidité pour satisfaire aux exigences du ratio bâlois LCR (ci-après) et les stress tests internes

- Limites en stress global, systémique et limite en stress idiosyncratique (c'est-à-dire spécifique au Groupe Crédit Agricole) assorties de 2 seuils d'alerte successifs (DGA-DG et président du conseil d'administration)

✓ **Indicateurs Long Terme** :

- Limite de Concentration des échéances de refinancement à Long Terme : pour se prémunir contre le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement futur des refinancements moyen long terme

- Limite en Position de Ressources Stables : Maintenir un volant de « ressources stables » suffisant pour faire face à ses « emplois stables »-
  - *Limite 2018 fixée à 182 M€, assortie de 2 seuils d'alerte*

- Limite sur le risque de prix de la liquidité : Sur ce dernier volet, la CR ne s'est pas fixée de limites en 2018 tant que l'indicateur ne pourra être produit de manière fiable et récurrente au niveau national (dans l'outil Newdeal ou dans RCO) et tant que la limite ne sera pas fixée au niveau du groupe-
  - *A noter que l'impact d'une variation des taux et des spreads de 100 bps sur les charges de refinancement est présenté annuellement au conseil d'administration*

✓ **Pilotage du ratio LCR :**

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer qu'une banque dispose :

- *à horizon 1 mois*
- *de davantage de Réserves que de sorties de Cash*
- *dans un environnement de marché stressé*
- *et sans dépendre de la BCE*

Les réserves LCR sont divisées en deux niveaux dans le texte de Bâle :

- *Niveau 1 : essentiellement constitué des titres d'Etat (+ agences publiques ou institutions supranationales) et des dépôts dans les banques centrales.*
- *Niveau 1 B : certains titres Covered Bonds (rating minimum AA)*
- *Niveau 2A : autres titres de covered bonds et grandes entreprises notées au minimum AA-*
- *Niveau 2B : essentiellement => autres titres émis par de grandes entreprises notées de A+ à BBB-*

La CR a piloté son ratio LCR sur un niveau de 110% pour 2018, en tenant compte d'une marge de sécurité de 10% par rapport aux exigences réglementaires, conformément aux recommandations de la direction financière de CASA- Le coussin de sécurité de 10% permet de compenser la volatilité infra mensuelle : Le ratio journalier peut être ponctuellement inférieur à 110% dans le mois sans possibilité d'être inférieur à 100% -

⇨ *Limite retenue pour le ratio LCR fin de mois = 100% avec 2 seuils d'alerte successifs (DGA-DG et président du conseil d'administration) : S1= 105% et S2=100%*

Le programme de refinancement de la Caisse Régionale :

Dans un contexte de taux toujours très faibles, voire négatifs sur les durées courtes, le programme de refinancement de la Caisse Régionale a été réalisé par le biais :

- ✓ de refinancements interbancaires : *émission de TCN, emprunts en blanc auprès de CASA,*
- ✓ de refinancements sous forme d'avances globales auprès de CASA - *A noter le remboursement anticipé de certaines avances à taux élevées et leur remplacement par de nouvelles avances à taux plus faibles*
- ✓ de refinancements découlant d'opérations spécifiques engagées /pilotées par le groupe : *avances spécifiques découlant des émissions de covered bonds (CA SFH), avances structurées adossées à de la collecte groupe, titrisations de créances avec cession de titres AAA sur les marchés financiers.*
- ✓ de refinancements auprès de notre clientèle (DAV, DAT, TCN, produits d'épargne) *dont certains composés sur mesure pour répondre au mieux aux besoins de la clientèle et aux besoins de la gestion ALM de la CR*

Le refinancement de la CR et le ratio LCR se présentent comme suit au 31/12/2018 : en millions d'euros

	Encours au 31/12/2018
BMTN	267
Avances spécifiques (CRH, Covered,...)	1 343
Emprunts en blanc > 1 an (yc TLTRO et TTS)	2 292
Emprunts en blanc < 1 an	450
CDN	893
Total programme de refinancement	5 245

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Recommandation Crédit Agricole SA	Pilotage CR	Mesure		
				Sept -2018	Oct- 2018	Nov-2018
Liquidity Coverage Ratio (LCR)	**100% (depuis le 1er janvier 2018)**	**110%**	**Sur un niveau de 110%**	**112.4%**	**112.5%**	**119.2%**

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures internes, des personnels, des systèmes ou résultant d'événements extérieurs. Cette définition englobe les 7 catégories de risques Bâle II : fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, relations clientèle, produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes et traitement des opérations et gestion des processus.

I. Objectifs et politique :

Les objectifs principaux sont les suivants :

- ✓ Satisfaire pleinement aux exigences réglementaires.
- ✓ Optimiser la détection et le traitement des risques opérationnels.
- ✓ Anticiper la montée des risques.

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur :

- ✓ La diffusion d'une culture de vigilance au risque opérationnel du plus haut niveau de la hiérarchie à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale.

- ✓ La mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels décentralisé au plus près des acteurs et gestionnaires de processus.
- ✓ L'analyse préventive des modifications majeures apportées au fonctionnement de la Caisse Régionale ou a posteriori des pertes afin d'éviter qu'elles ne se reproduisent

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance :

Le management des risques opérationnels est confié à une personne dédiée, le Manager des Risques Opérationnels (MRO) sous la responsabilité du Responsable de Contrôle Permanent et des Risques de la Caisse régionale. Cette fonction fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent sous la coordination de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole.

Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) et le pilotage du Gestionnaire des Risques Opérationnels (GRO), en transversalité avec les contrôleurs permanents (y compris de la Conformité), suit et anime le dispositif d'analyse et de gestion des risques opérationnels **:**

- ✓ Mise à jour de la cartographie des risques opérationnels,
- ✓ Suivi des plans d'action et des indicateurs de risques, notamment par la transmission des Benchmark issus de CASA aux directions concernées de la CR
- ✓ Analyse des risques liés aux nouvelles activités ou à des événements particuliers,
- ✓ Mesure et surveillance du coût du risque opérationnel (Base Incidents et Pertes). Administration des outils (OLIMPIA et EUROPA)

Les incidents de montants significatifs font l'objet d'alertes à tous les échelons de responsabilité selon des conditions prédéfinies (Direction Générale, Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, Comité des Risques, Conseil d'Administration, Crédit Agricole S.A).

III. Méthodologie

L'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser la méthode avancée de calcul de l'exigence en fonds propres (AMA – Advanced Measurement Approach) en décembre 2007.

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.
La Caisse régionale d'Aquitaine et ses Caisses Locales entrent dans le périmètre d'entités utilisant cette méthode de calcul.
Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel…).

En 2018 une révision de la cartographie sur l'ensemble des domaines de la Caisse régionale a été réalisée.
Par ailleurs, les scenarii majeurs (risques potentiels d'une gravité extrême) ont été réévalués.

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.
Par ailleurs, la Caisse Régionale n'utilise pas de techniques de transfert de risque opérationnel autres que l'assurance.

Les normes prudentielles

Enfin, selon les termes du règlement n° 93-05 du Comité de la Réglementation Bancaire**, les règles de division des risques** sont respectées puisque aucun emprunteur ne bénéficie d'engagements dépassant 10% des fonds propres.

Depuis 2015, la Caisse Régionale a déployé son processus de mise en conformité avec la Loi Bancaire Française et la règle Volcker (loi américaine issue du *Dodd-Frank Act*), qui ont pour objectif la séparation des activités de la banque de détail avec les activités d'investissement sur les marchés financiers (activités dites spéculatives).

4. INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.
Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le **Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de la Caisse régionale vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.
Outre la solvabilité, la Caisse régionale pilote également le ratio de levier.
Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

I. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes. Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1er janvier 2018 (et jusqu'au 1er janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).
Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale sont respectées.

II. Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.
Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

III. Ratios de solvabilité

AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),

Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
    - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
    - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

i. Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;

- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

    - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
    - le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD [1]) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,
    - les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (50 % du coussin demandé en 2017, 75 % en 2018).

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre.
En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

[1] *L'EAD (Exposure at default) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.*

ii. Tableau synthétique des ratios de solvabilité

Information non auditée

L'ensemble des tableaux ci-après inclut le résultat conservé de la période.

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	**Non phasé**	**Phasé**	**Non phasé**
Tableau de synthèse des ratios				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 003 632	2 003 632	1 885 891	1 840 786
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	2 003 632	2 003 632	1 885 891	1 840 786
Fonds propres globaux	2 048 353	2 040 608	1 885 891	1 901 839
Total des emplois pondérés	12 603 799	12 603 799	11 827 936	11 827 936
Ratio CET1	**15,9%**	**15,9%**	**15,9%**	**15,6%**
Ratio Tier 1	**15,9%**	**15,9%**	**15,9%**	**15,6%**
Ratio global	**16,3%**	**16,2%**	**15,9%**	**16,1%**

Exigences minimales		
Common Equity Tier 1	4,5%	4,5%
Tier 1 (CET1+AT1)	6,0%	6,0%
Tier 1 + Tier 2	8,0%	8,0%
Coussin de conservation	1,875%	1,250%
Coussin contracyclique	0,000%	0,000%
Coussin pour risque systémique	0,0%	0,0%
Exigence globale de coussins de fonds propres	**1,9%**	**1,3%**
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres		
Ratio CET1	**6,4%**	**5,8%**
Ratio Tier 1	**7,9%**	**7,3%**
Ratio global	**9,9%**	**9,3%**

Excédent de capital		
CET1	1 200 092	1 205 780
Tier 1	1 011 035	1 028 361
Fonds propres globaux	803 680	791 802

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 15,8% et 16,1% au 31 décembre 2018.

Après déduction des engagements de paiement irrévocables (EPI) au titre du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, les ratios 2018 sont les suivants :

31/12/2018 Phasé	
EPI	17 604
Emplois pondérés calculés au titre des EPI en pilier 1	3 736
Ratio CET1 Pilier 2	**15,8%**
Ratio global Pilier 2	**16,1%**

Information non auditée

IV. Définition des fonds propres

i. Fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 OU *COMMON EQUITY TIER 1* (CET1).

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
    - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
    - les parts sociales en cours de remboursement
    - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
    - la *prudent valuation* (évaluation prudente définie par la règlementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
    - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
    - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (*expected loss* – "EL"),
    - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),

- la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
- la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

FONDS PRORES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)

Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

ii. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 40% (seuil pour l'exercice 2018) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ; par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux pouvaient être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard avant application de la norme IFRS 9 ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2.

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété de 40 % (seuil pour 2018) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

iii. Fonds propres prudentiels au 31 décembre 2018

Information non auditée

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	3 662 340	3 662 340	3 277 073	3 277 073
(-) Distributions anticipées	(13 355)	(13 355)	(13 117)	(13 117)
(+) Intérêts minoritaires	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(11 792)	(11 792)	(7 905)	(7 905)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(4 450)	(4 450)	(4 393)	(4 393)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(18 693)	(18 693)	(18 293)	(18 293)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 607 022)	(1 607 022)	(1 393 454)	(1 393 454)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(2 850)	(2 850)	(215 047)	(2 864)
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	0	0	257 288	0
Autres éléments du CET1	(546)	(546)	3 739	3 739
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	**2 003 632**	**2 003 632**	**1 885 891**	**1 840 786**
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(2 850)	(2 850)	(2 864)	(2 864)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	(75 509)	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	2 850	2 850	215 047	2 864
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0	(136 675)	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	**0**	**0**	**0**	**0**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	**2 003 632**	**2 003 632**	**1 885 891**	**1 840 786**
Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2	7 745	0	23 025	23 025
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	41 766	41 766	41 444	41 444
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2	(3 437)	(3 437)	(3 417)	(3 417)
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	(1 353)	(1 353)	0	0
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	75 509	0
Autres ajustements transitoires	0	0	(136 561)	0
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	**44 721**	**36 976**	**0**	**61 053**
FONDS PROPRES GLOBAUX	**2 048 353**	**2 040 608**	**1 885 891**	**1 901 839**
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	**12 603 799**	**12 603 799**	**11 827 936**	**11 827 936**
RATIO CET1	**15,9%**	**15,9%**	**15,9%**	**15,6%**
RATIO TIER 1	**15,9%**	**15,9%**	**15,9%**	**15,6%**
RATIO GLOBAL	**16,3%**	**16,2%**	**15,9%**	**16,1%**

iv. Evolution des fonds propres prudentiels

Information non auditée

(en milliers d'euros)	**Phasé 31/12/2018 vs 31/12/2017**
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2017	**1 885 891**
Augmentation de capital	7 070
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	134 538
Prévision de distribution	(13 355)
Autres éléments du résultat global accumulés	182 486
Intérêts minoritaires	0
Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(57)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(400)
Dépassement de franchises	(213 568)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	212 197
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	(257 288)
Autres éléments du CET1	66 118
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	**2 003 632**
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2017	**0**
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	**0**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 31/12/2018	**2 003 632**
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2017	**0**
Emissions	
Remboursements (1)	(15 280)
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	60 001
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 31/12/2018	**44 721**
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2018	**2 048 353**

(1) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

V. Autres dispositions

i. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.
À ce stade, la mise en œuvre en Pilier 1 (exigence règlementaire minimale), initialement prévue au 1er janvier 2018, est décalée, et devrait se faire dans le cadre de sa transposition dans CRR2.
Pour les établissements non systémiques comme la Caisse régionales, l'exigence de ratio de levier préconisée par le Comité de Bâle est de 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.
Le ratio de levier de la Caisse régionale s'élève au 31 décembre 2018 à **8,2%** sur une base de *Tier 1* phasé.

(en milliers d'euros)	31/12/2018 Phasé	31/12/2017 Phasé
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	25 404 439	23 184 747
Expositions sur dérivés	40 862	76 462
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	154 691	110 164
Autres expositions de hors-bilan	2 060 421	2 088 447
Expositions intragroupe exemptées	-1 510 733	0
Montant des actifs déduits	-1 645 222	-1 381 839
Exposition totale aux fins du ratio de levier	**24 504 459**	**24 077 981**
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	2 003 632	1 885 891
Ratio de levier	**8,2%**	**7,8%**

Information non auditée

ii. Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des

mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.
Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.
Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des

conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

VI. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

i. Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 362 millions consentis par la Caisse régionale.

(cf. détail dans Comptes consolidés au 31 décembre 2018 – maquette Conso CR page 9 dernier § et page 10)

ii. Autre lien de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

VII. Composition des emplois pondérés

Information non auditée

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Risque de crédit	**11 852 249**	**11 245 665**
dont approche standard	1 495 055	1 485 447
dont approche fondation IRB	3 914 221	3 871 493
dont approche avancée IRB	3 150 245	2 753 482
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	3 291 579	3 134 327
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	1 149	917
Risque de marché	**0**	**0**
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	**751 549**	**582 270**
dont approche standard	16 725	15 867
dont approche par mesure avancée	734 825	566 403
TOTAL	**12 603 799**	**11 827 936**

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

5. Structure du capital de la société

	Nombre	Montant (en €)	Structure
Parts sociales	29 837 876	91 005 521,80	70,69%
Certificats Coopératifs d'associés	12 369 310	37 726 395,50	29,31%
TOTAL	42 207 186	128 731 917,30	100,00%

6. Délais de règlement

En application des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code du Commerce et par présentation dérogatoire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine publie des informations sur les délais de paiement de ses fournisseurs et de ses créanciers.

La Caisse régionale règle ses factures fournisseurs à compter de la validation des factures par les responsables budgétaires. L'intégralité des factures reçues et comptabilisées au 31 décembre 2018 a été réglée.
La Caisse Régionale a enregistré 19 factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu pour un montant de 680 K€ soit 0,13% du Produit Net Bancaire dont 89 K€ en retard de paiement compris entre 31 et 60 jours, 2 K€ en retard de paiement compris entre 61 et 90 jours et 589 K€ en retard de paiement de plus de 91 jours (dont 506 K€ réglés dès le 02 janvier 2019).

A noter que le délai de paiement de référence utilisé correspond au délai légal et qu'aucune facture relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées n'ont été exclues.

7. Application de la Loi Eckert

Depuis le 1er janvier 2016, la loi Eckert prévoit qu'après un délai de dix ans sans opération ou contact d'un client avec sa banque, les sommes présentes sur son compte bancaire inactif soient versées à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Crédit Agricole d'Aquitaine enregistre au 31 décembre 2018, 23 829 comptes inactifs représentant un encours total de 9,2 M€. Le montant versé en 2018 à la Caisse des Dépôts et Consignations est de 0,9 M€ représentant la clôture de 810 comptes en déshérence (au-delà du délai de dix ans).

8. Conventions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, issu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, il est précisé qu'aucune convention nouvelle, ne portant pas sur des opérations courantes ou des conditions normales, n'a été conclue au cours de l'exercice entre un des dirigeants, mandataires sociaux ou actionnaires détenant plus de 10% des droits de vote attachés aux actions composant le capital de la Caisse Régionale, et une filiale détenue en capital à plus de 50%.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

2018

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine

Gironde, Landes, Lot & Garonne et 4 points de vente dans le Gers

DECLARATION DE PERFORMANCE 2018

Notre nouveau Siège est officiellement ouvert !

Après l'emménagement des équipiers le 5 novembre, le ruban a été coupé le 14 décembre dernier.

Lors de sa prise de parole le 14 décembre dernier, Jack Bouin a exprimé son *« bonheur de vous accueillir chez nous ! Notre site complète bien notre maillage de la ville de Bordeaux avec le Village et La Maison de l'immobilier aux Quinconces, la Halle Boca dont nous sommes propriétaires et investisseurs, la Bourse Maritime et enfin Bacalan en écho visuel à La Cité du Vin dont nous sommes mécènes. C'est un projet qui incarne notre banque coopérative, fidèle à ses origines et en même temps moderne ».*

« Avec la Boca, vous êtes des deux côtés de Bordeaux, a souligné le Maire de la ville. Je me sens bien entouré. Vous avez construit un bâtiment élégant, à la fois simple et fonctionnel, durable et lumineux. C'est aussi la porte d'entrée d'un nouveau quartier de Bordeaux ».

Alain Rousset, Président de la région Nouvelle Aquitaine, a tenu un propos en écho au contexte national : « En visitant vos locaux, j'ai vu un lieu de travail et, en même temps, *un lieu humain. La première source de compétitivité d'une entreprise, ce sont d'abord les femmes et les hommes, on l'avait peut-être un peu oublié* ». Avant de saluer l'esprit du Crédit Agricole : *« Je voudrais saluer ce qu'est le Crédit Agricole. Peu importe l'événement qui se passe, le Crédit Agricole est là ».*

Le mot de la fin est revenu à Rémi Garuz pour inviter les convives au cocktail, *«composé de spécialités locales. Le territoire nous fait vivre et nous faisons vivre le territoire».*

Ce nouveau bâtiment est certifié par la norme française HQE au niveau « excellent » et par la norme anglaise BREEAM au niveau « good ». Ces certifications complémentaires sont garantes de performances énergétiques et environnementales du bâtiment. Ce qui inclut la gestion des déchets, les performances acoustiques ou encore les procédés de construction.

Le bâtiment puise son énergie à 70 % dans les énergies renouvelables grâce au réseau de chaleur des bassins à flot. Il s'agit d'un ensemble d'installations qui produisent et distribuent de la chaleur à plusieurs bâtiments utilisée pour le chauffage et l'eau chaude des sanitaires. Il est constitué d'une plateforme de récupération de chaleur à proximité de la station de traitement des eaux usées Louis Fargues côté Chartrons, d'une chaufferie biomasse côté Bacalan et d'un réseau de canalisations installé dans les bâtiments.

1 Présentation de La Caisse régionale d'Aquitaine

17 ans d'expertise sur son territoire

Le Crédit Agricole d'Aquitaine est l'une des 39 Caisses régionales du Crédit Agricole, recouvrant un peu plus de 3 départements depuis 2001

- **La Gironde (33)**
- **Les Landes (40)**
- **Le Lot & Garonne (47)**
- **4 points de vente dans le Gers (32)**

Composée d'une structure mutualiste et d'une structure bancaire, la Caisse régionale d'Aquitaine est portée par :

102 Caisses locales,

relayées par plus de **1 249** administrateurs,

présents auprès de **438 756** sociétaires.

Chaque jour, **2 649** collaborateurs

travaillent au service de plus de **931 335** clients.

Nous sommes sur un territoire structurellement dynamique...

Filières

Tourisme

28 millions de personnes accueillies (+4% en 2017)
9,9 millions de clients dans l'hôtellerie (+3,5%)
16,2 millions de nuitées dont 2,8 Millions de touristes étrangers

Effet LGV : +70% de trafic depuis la mise en service en juillet 2017

Aéroport : Prévisions des fréquentations à la hausse (+9% des réservations pour les 6 prochains mois)

Ambitions du CRT (Comité Régional du Tourisme) . 32 millions de touristes en 2020 et 40 000 emplois

Aéronautique et spatiale

147 000 salariés
1 900 entreprises
3 300 créations d'emplois en 2016 (+2,5% sur 1 an)
48% des entreprises de la filière emploient moins de 10 salariés

Ouverture du Campus ELISA Aerospace Bordeaux en septembre 2018

Bois et Foret

Le développement de la filière bois forêt Nouvelle-Aquitaine est encadré par le Plan régional de la Forêt et du Bois, en cours d'élaboration pour la période 2018-2022.

Numérique

+84% de nouveaux établissements vs +74% au natio (2009/2015)
18 409 établissements
48 717 salariés
66% des activités numériques concentrées en Aquitaine
Des services aux entreprises qui dominent le marché (27%)

Région leader dans les secteurs de la e-santé, du jeu vidéo, des transports connectés, et du commerce connecté

Arrivée de grands acteurs comme Ubisoft, Deezer et Betclic

Viticulture

Des conditions météorologiques peu propices aux différents travaux viticoles .

Un marché qui pourrait être freiné par un manque de volumes.

À fin mars 2018, sur les huit premiers mois de la campagne 2017- 2018, un cumul des volumes sur le marché du vrac en Gironde en recul de 7 % par rapport à la précédente campagne.

45 M€ à saisir en 10 ans via le concours «*Territoires d'innovation de grande ambition* » (le dossier néo-aquitain sur *"la viticulture responsable et innovante"* figure parmi les 24 candidats retenus sur les 117 dossiers déposés).

Mer

51 000 emplois dont 60% dans le tourisme et 18% dans les produits de la mer
Une approche autour de 11 filières couvrant tous les acteurs du territoire

Une gouvernance coopérative et mutualiste

Une gouvernance qui place l'homme au centre de la vie économique et sociale.

- Confiance
- Respect
- Fierté d'appartenance
- Efficience

Valeurs du Crédit Agricole d'Aquitaine, ancrées dans l'activité quotidienne et respectées par l'ensemble de ses collaborateurs

47,11%
des clients du Crédit Agricole d'Aquitaine sont sociétaires

+ 51 139
nouvelles entrées en relation en 2018

438 756
sociétaires

Chiffres Clés Crédit Agricole d'Aquitaine au 31/12/2018

ACTIVITE *(encours/stock)*

Crédits :	**19,97** (+9,7%) (encours en Md€)
Réal Crédits :	**4,7** (+7,7%) (en Md€)
Collecte :	**26,7** (+3,2%) (encours en Md€)
Assurances de Biens :	**294 344** (+8,1%) (stock en nb)
Assurances de Personnes :	**311 396** (+6,2%) (stock en nb)

FINANCIER *(en M€)*

Produit Net Bancaire :	**542** (+5%) (en M€)
Résultat Net :	**132,4** (+2,5%) (en M€)
Capitaux Propres :	**2 929** (+4,3%) (en M€)

Coefficient d'exploitation : **58,4 %**

PDM :
Collecte : 27,08 %
Crédit : 27,56 %

8

Le réseau commercial

Un maillage fin du territoire

Une présence marquée sur les trois départements, qui regroupent plus de **2,2** millions d'habitants

Le Crédit Agricole d'Aquitaine, c'est un réseau commercial de :

241 Agences

368 Relais CA

18 Espaces Pro &Banques Privées

2 Agences Mobiles

4 Espaces Entreprises

5 Espaces Gdes Ent. Spé.

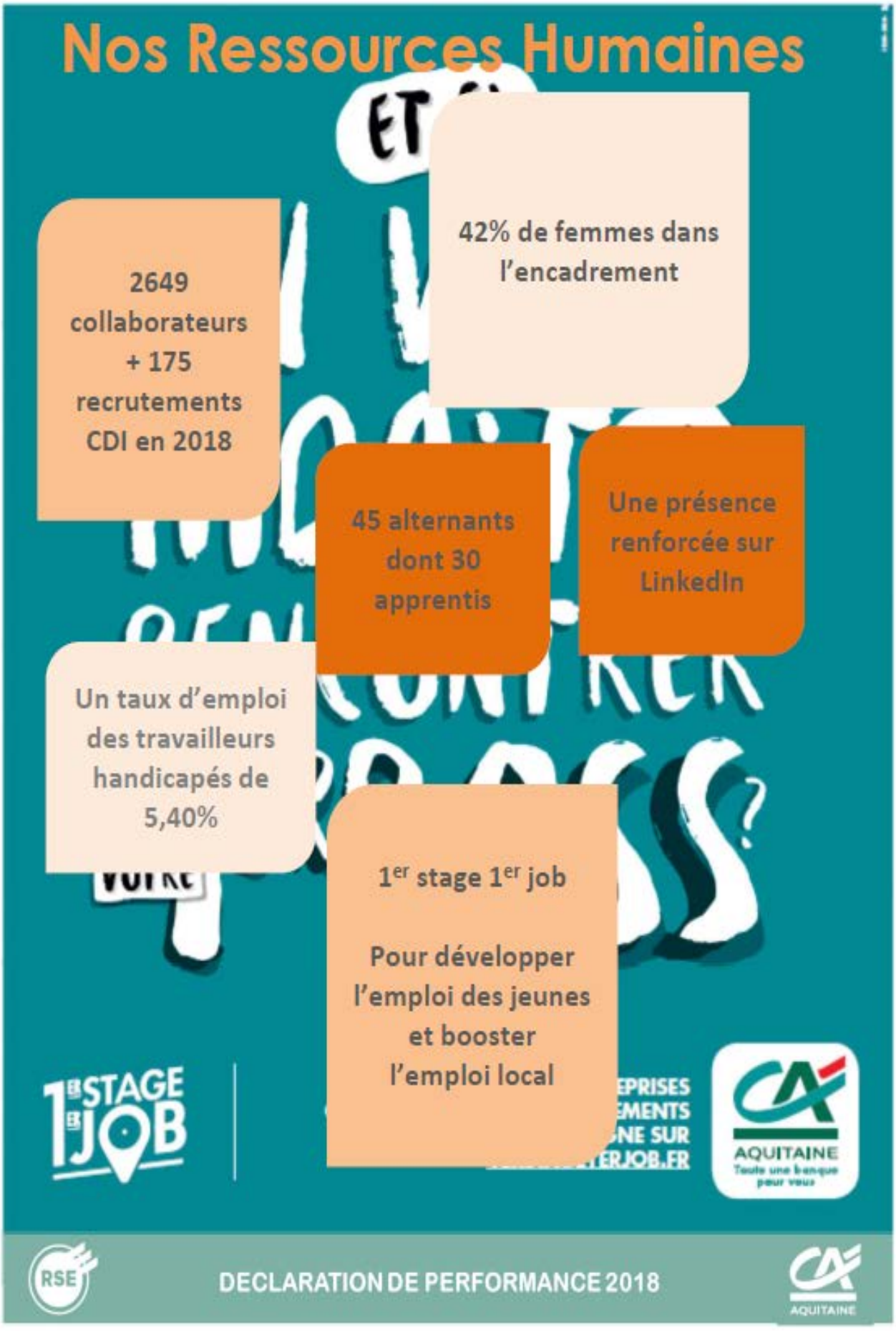
Nos Ressources Humaines
2649 collaborateurs + 175 recrutements CDI en 2018
42% de femmes dans l'encadrement
45 alternants dont 30 apprentis
Une présence renforcée sur LinkedIn
Un taux d'emploi des travailleurs handicapés de 5,40%
1er stage 1er job
Pour développer l'emploi des jeunes et booster l'emploi local
1ER STAGE 1ER JOB
AQUITAINE
Toute une banque pour vous
RSE
DECLARATION DE PERFORMANCE 2018
AQUITAINE

« Notre avenir s'enracine ici, aux côtés de tous ceux qui animent nos villes, nos communes et nos cantons. »

le Crédit Agricole d'Aquitaine, une banque au cœur de la vie de son territoire tant sur le plan économique, sociétal, culturel, sportif qu'environnemental :

- Soutien sous forme de mécénat (via notre Fondation Crédit Agricole Aquitaine), de parrainages et de partenariats → **2 125 827 €**
- Service Points Passerelle pour les personnes qui, suite à un accident de vie, rencontrent des problèmes financiers et/ou sociaux → **341** dossiers traités
- Projets citoyens accompagnés, dont 1 841 au travers de notre programme Tookets → **2 696** associations

Une banque connectée à ses clients

En 2018, au Crédit Agricole d'Aquitaine, le digital c'est :

26 millions de visites annuelles sur le site www.ca-aquitaine.fr	*Près de 1680 tablettes Signature Electronique Agence (SEA)*
Plus de 355 000 utilisateurs de la Banque par internet	*Plus de 420 000 conventions SEA signées*
Près de 173 000 utilisateurs de l'application Ma Banque	

Le Crédit agricole d'Aquitaine, présent sur les départements Gironde, Landes et Lot-et-Garonne et quelques cantons du Gers, a mené une analyse de l'impact socio-économique de son activité via le cabinet Utopies. Ce dernier s'est imposé comme la référence sur ce type d'études, avec son modèle d'analyse baptisé "Local footprint" (empreinte locale). Ce modèle décompose en particulier la totalité des flux monétaires directs et indirects créés par l'activité marchande : depuis les recettes générées dans l'entreprise par la vente de biens ou de services jusqu'aux salaires versés par les sous-traitants de cette dernière à leurs salariés.

L'impact socio-économique de l'activité de l'entreprise peut ainsi être spatialisé à une échelle géographique aussi bien locale que globale. En plus de ces retombées directes et indirectes de l'activité, l'étude mesure des impacts catalyseurs, en l'occurrence, pour le Crédit agricole d'Aquitaine et son activité financière, le soutien par les activités de financement à la création de biens et de services, et prises de participation.

Le Crédit agricole d'Aquitaine, qui emploie 2 649 salariés, a réalisé un produit net bancaire (équivalent du chiffre d'affaires) de 521,2 millions d'euros en 2017 et distribué 4,3 milliards d'euros de crédits pendant le même exercice.

"*Les achats que nous faisons, les salaires que nous versons, les financements que nous débloquons, les taxes que nous payons, participent à la solidité de notre économie régionale. Cette démarche constitue la véritable preuve de notre proximité territoriale, de notre devoir de responsabilité et d'engagement pour notre territoire*", commente le directeur général du Crédit agricole d'Aquitaine, Jack Bouin.

Le cabinet Utopies a ainsi évalué qu'en 2016 la création de valeur en France par le Crédit agricole d'Aquitaine avait représenté un total de 6,2 milliards de PIB (Produit Intérieur Brut), dont 51 % généré dans la région par l'impact des fonds débloqués sur le territoire de la banque (Gironde, Landes et Lot-et-Garonne).
Par ailleurs, la banque soutient 43 600 emplois dans son périmètre régional, pour un total de 93 400 en France. En 2016, chaque tranche de 58 230 € de financement accordé (crédit, investissement, indemnisation) correspondait au soutien d'un emploi.

Notre projet d'entreprise

1 vision

Partenaire de confiance utile au développement de notre territoire,
en proximité de tous nos clients.
Fiers d'être une banque coopérative.

Affirmer notre différence,
être plus qu'une banque.

Défi Aquitaine Saison 2

1 Vision et des ambitions réaffirmées

4 nouvelles impulsions :

- Proposons une expérience unique à nos clients
- Accélérons notre dynamique de développement
- Travaillons autrement
- Gagnons en efficience

Zoom sur la filiale Immobilière CAAAI (Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière)

La Filière immobilière opère sous le nom commercial de Square Habitat Aquitaine. Elle est composée d'une holding A2I, filiale de la CRCAM d'Aquitaine, dont dépendent 3 filiales : CAAAI, CAAI, Syndic Puglisi.

La filière est présente sur toutes les activités de l'immobilier : transaction ancien et neuf, location, administration de biens (gestion locative et syndic), ainsi que la prise de participation dans des programmes de promotion immobilière.

Démarrée en 2005, développée au cours des années, structurée dans sa configuration actuelle depuis 2015, la filière a atteint la maturité et obtient à nouveau en 2018 des résultats performants et rentables sur tous ses secteurs d'activité.

CAAAI, la filiale qui pratique les activités de transaction ancien, location et gestion locative, est la plus importante en nombre de salariés et agences ; elle propose ses services par l'intermédiaire de 26 agences immobilières réparties sur le même territoire que la Caisse régionale, avec une forte concentration sur Bordeaux Métropole. (Les indicateurs fournis par ailleurs sont calculés uniquement sur cette filiale.)

2 Notre modèle d'affaires

Note méthodologique :

Une dizaine de caisses régionales se sont retrouvées en juillet 2018 pour un atelier de Co-construction d'un modèle d'affaires « type », déclinable pour tous.

Les participants (dont la caisse d'Aquitaine) se sont inspirés du guide du Medef, des préconisations des CAC KPMG, E&Y et Mazars ainsi que des travaux en cours chez les concurrents.

Suite à cette réflexion collective, l'objectif était de produire un livrable type schéma.
Ce dernier a été validé par 2 caisses pilotes auprès du Comité de Direction, du Bureau du Conseil et du responsable financier de chacune.

Ce modèle d'affaires a été ensuite personnalisé en tenant compte des spécificités de la caisse d'Aquitaine et validé :
par le responsable de la comptabilité financière en octobre 2018,
puis en novembre par le Comité de Direction et en décembre par le Bureau du Conseil.

NOS MISSIONS ET VALEURS

Notre entreprise coopérative régionale qui regroupe les départements des Landes, du Lot et Garonne, de la Gironde et une partie du Gers ➔ Propose des solutions, protège et soutient ses clients. ➔ Accompagne et encourage les projets de ceux qui vivent, entreprennent et innovent sur son territoire ➔ Crée des liens, impulse une dynamique économique et sociale ➔ Conjugue performance et bien être au travail. ➔ Sécurise par sa solidité, son éthique, son professionnalisme et l'engagement de chacun : salariés et administrateurs.

Nos valeurs sont Confiance, Respect, Efficience, fierté d'appartenance et nous avons la volonté de nous impliquer pour un territoire durable

NOTRE ENVIRONNEMENT

Une exigence croissante en matière de réglementation mais un territoire riche d'opportunités ➔ Industrie Aéronautique et Spatiale : 3e région de France ➔ Agroalimentaire, Céréales, Fruits, Légumes, Foie gras... : 1ere région en nombre d'exploitations agricoles avec 30 000 salariés (21% de l'effectif industriel régional) ➔ Vignoble : 2e région viticole française en production ,1ere pour les vins AOC ➔ Tourisme : 5e région en parts de nuitées ➔ Filière Bois-Papier : 1er massif forestier d'Europe, 20 000 salariés. [1 million d'habitants sur Bordeaux Métropole en 2030 / 1ere Région en évolution du nombre de création d'entreprise] : ***nous avons le potentiel d'accompagner à 360° la transformation des secteurs traditionnels et d'accélérer l'émergence de nouvelles filières dans un contexte, malgré tout, de forte concurrence (multiforme et digitale)***

RESSOURCES

Capital Humain — 2649 Collaborateurs, 1249 Administrateurs, 438 756 Sociétaires

Infrastructures — Agences, centres d'affaires, sites administratifs, CRC, Points passerelles, Village by CA, Espaces Conseils, Relais Crédit Agricole, Agences mobiles

Capital Financier — Fonds propres (dont Capital social, reflet de notre sociétariat et nos réserves, fruits des résultats passés conservés et réinvestis) et dépôts + épargne de nos clients

Placements et Emprunts — Acteurs institutionnels (BEI, BCE) et refinancements par l'intermédiaire du groupe (CASA)

NOTRE CREATION DE VALEUR

ETRE LE PARTENAIRE DE CONFIANCE DE NOS CLIENTS

En 2018 : 931 335 clients dont
1 aquitain sur 3 - 1 jeune sur 4 - 1 ménage patrimonial sur 4
1 professionnel sur 4 - 1 entreprise sur 3

NOTRE MODELE DE DISTRIBUTION 100% HUMAIN 100% DIGITAL

Une banque de proximité multicanale qui permet à ses clients, à tout moment, de choisir le mode de contact qui leur convient le mieux

NOS DOMAINES D'ACTIVITE CLES

- Banque de détail
- Financement du Territoire
- Assurance
- Immobilier

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Produits d'Epargne
- Crédits
- Services bancaires
- Assurances biens et personnes
- Assurance vie et prévoyance
- Promotion immobilière
- Financements spécialisés

CE QUI NOUS DIFFERENCIE

- Une gouvernance qui place l'homme au centre de la vie économique et sociale, avec des valeurs fondatrices ancrées
- Une vision à long terme : Affirmer notre différence, être plus qu'une banque
- 17 ans d'expertise sur notre territoire et une vraie dynamique
- Un projet d'entreprise : être un partenaire de confiance utile au développement de notre territoire en proximité de tous nos clients
- Des investissements et du soutien dans des projets locaux, notre avenir s'enracine ici, aux côtés de tous
- Un maillage commercial fin du territoire, avec une présence marquée sur les départements

RESULTATS

- Un IRC sur la clientèle des particuliers (Indice de recommandation client) à +6
- 11745 jours de formation en 2018 soit 7,28% de la masse salariale brute annuelle (7 108 637euros)

- **Notre empreinte socio-économique : 43600 emplois soutenus en 2016 par la caisse régionale sur son territoire pour un total de 93400 emplois sur la France**
  Soit :
  6,2M€ de richesse économique produite en France
  79M€ de fiscalité directe
  74M€ d'achats directs

- PNB 542 M€
- 605 740 contrats d'assurance de biens et personnes
- 27,08% de PDM (parts de marché) en Collecte
- 27,56% de PDM en Crédit
- Mécénat, parrainages et partenariats : 2.125.827€
- Projets citoyens accompagnés : 2696 associations

3 Présentation des enjeux, actions et indicateurs

Méthodologie :

La méthodologie employée pour identifier nos risques, enjeux prioritaires et indicateurs clés se basent sur les travaux conduits par le Groupe Crédit Agricole : la consultation des parties prenantes, la politique RSE du groupe et le référentiel d'actions RSE conduites dans les entités du groupe.
Ces travaux ont permis de réaliser la matrice des enjeux prioritaires, d'identifier les risques et indicateurs clés de performance, adaptés à l'activité de la Caisse régionale d'Aquitaine

Nous avons identifié 5 risques, auxquels nous avons rattaché 5 priorités et 9 engagements, et pour lesquels nous avons défini des plans d'actions pour prévenir et atténuer ces risques :

5 Risques identifiés

***R1*. Inadéquation entre les attentes de nos clients et notre stratégie commerciale** (qualité de service, de conseil, de nouvelles technologies, de sécurité, de transparence, d'éthique ...)

***R2*. Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis économiques** (emplois, transition énergétique, innovation...)

***R3*. Déconnexion avec notre identité coopérative et mutualiste** (en tant qu'employeur, partenaire et mécène pour une société solidaire et responsable qui favorise notamment l'inclusion bancaire, l'accès au logement...)

***R4*. Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte carbone** (participation à la lutte contre le dérèglement climatique et la protection du capital naturel)

***R5*. Manque d'attractivité et non rétention des talents** pour assurer notre développement et notre performance

5 Priorités

pour une démarche de prise en compte et d'amélioration

R1 L'excellence : accompagner nos clients en s'adaptant à leurs usages

R2 Contribuer au développement de l'économie locale

R3 Œuvrer sur notre territoire pour une société solidaire et responsable en adéquation avec nos valeurs mutualistes

R4 Limiter notre impact sur l'environnement et maîtriser les risques inhérents

R5 Œuvrer à l'épanouissement des salariés

9 Engagements

pour une déclinaison en plans d'actions

(R1) : Préserver l'intérêt, la sécurité et le conseil adapté pour nos clients et être partenaire privilégié grâce à notre vision 100% humain 100% digital

(R2) : Déployer notre expertise en termes de produits, services et financements répondant aux défis

(R2) : Encourager l'envie d'entreprendre et contribuer à la création et au maintien d'emplois

(R3) : Soutenir les personnes fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire grâce à nos valeurs centrées sur l'humain

(R3) : Intervenir en faveur de l'autonomie et du patrimoine en poursuivant nos actions de Mécénat, auprès des associations locales

(R4) : Favoriser la mise en place de processus réduisant notre empreinte carbone

(R4) : Mesurer le poids carbone de notre portefeuille de crédits

(R5) : Promouvoir la diversité et l'équité, favoriser le bien-être au travail et le dialogue

(R5) : Recruter, puis enrichir le développement et l'employabilité des salariés

Enjeux validés en Comité de Direction du 12/11/2018

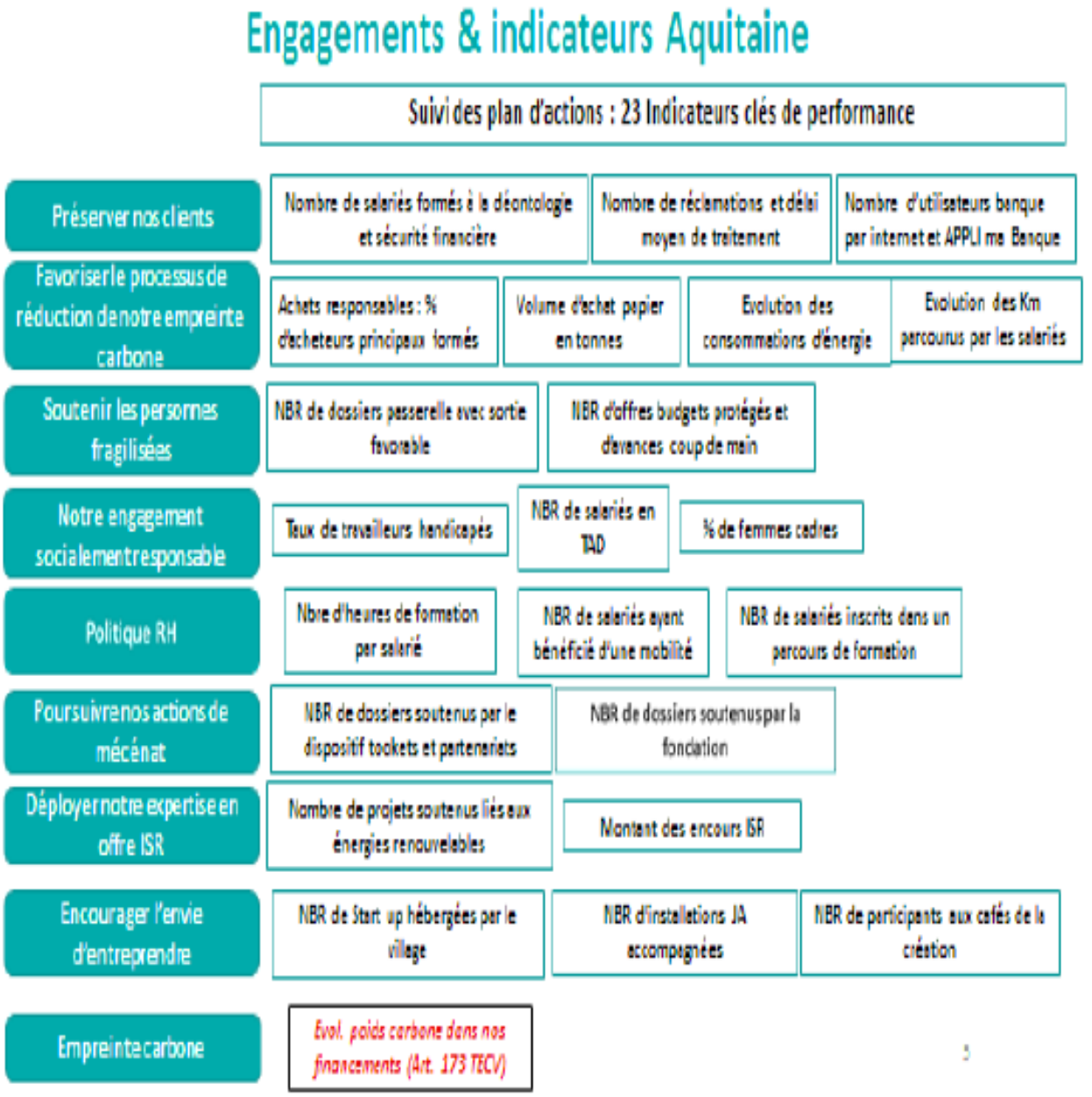

Risque 1 Inadéquation entre les attentes de nos clients et notre stratégie commerciale

➡ ***Priorité 1 L'excellence** : accompagner nos clients en s'adaptant à leurs usages*

➡ Engagement 1 : Préserver l'intérêt, la sécurité et le conseil adapté pour nos clients et être partenaire privilégié grâce à notre vision 100% humain 100% digital

Le Crédit Agricole d'Aquitaine exerce son activité dans le respect des principes de transparence et d'intégrité.

Cela implique un comportement éthique irréprochable des équipiers et une écoute attentive de nos clients. Notre charte éthique souligne les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Crédit Agricole d'Aquitaine, elle constitue un document de référence.

Les obligations des salariés relatives au secret professionnel, à la discrétion, à la conformité sont détaillées dans une charte de déontologie et dans le règlement intérieur et sont applicables par tous en fonction des responsabilités exercées.

1 / Afin de préserver l'intérêt et la sécurité de nos clients, nous nous engageons à assurer :

Une transparence sur tous les frais et les tarifs de nos solutions : nous informons nos clients à chaque mise à jour de la tarification ou de l'évolution des produits et services grâce aux Conditions Générales de Banque, aux relevés annuels de frais et à des communications sur l'évolution des contrats.

La surveillance et la vigilance nécessaires à la prévention de la corruption notamment par le dispositif de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude.

La lutte contre le blanchiment : dotée d'outils experts de veille et de détection, la Caisse Régionale analyse toute opération atypique. Elle s'appuie sur son réseau d'agences et les services du siège, régulièrement formés : les nouveaux entrants à leur arrivée et l'ensemble des collaborateurs tous les 2 ans. Nos clients peuvent être sollicités pour nous aider dans la compréhension d'opérations afin d'en permettre la documentation, conformément aux exigences du Code Monétaire et Financier.

2 / Nos clients attendent toujours plus de valeur ajoutée et de **conseil personnalisé**, tout en étant aujourd'hui très autonomes sur des opérations simples réalisables par internet.

C'est pour répondre à ces attentes nouvelles que nous avons fait évoluer l'organisation de nos agences, de nos métiers et donnons la priorité au développement de l'expertise et à la personnalisation de la relation de chaque client.

Notre vision au Crédit Agricole d'Aquitaine : être une banque 100% Humaine et 100% Digitale. Nous sommes une banque qui conjugue la qualité des services en agence de proximité, l'expertise de nos conseillers et la souplesse des nouvelles technologies.

3 / La satisfaction et L'IRC :

L'indice de recommandation client ou IRC, est un véritable indicateur de la qualité de service, il évalue la propension des clients à recommander le Crédit Agricole d'Aquitaine et mesurer leur attachement et leur fidélité

L'IRC est de **+6 en 2018** sur le marché des particuliers

4 / L'écoute

Proposer des expériences uniques à nos clients : la banque privée a réuni le 19 juin 2018, 12 de ses clients sociétaires à Primerose pour construire les futures avancées en matière de gestion conseillée

En 2018 , notre établissement a souhaité aller au-delà des enquêtes de satisfaction et construire une écoute client plus active et en amont des décisions. Ainsi, nous offrons à nos clients sociétaires la possibilité de participer davantage à la création de nouvelles offres ou services. Une plateforme d'idéation « Innovons ensemble » permet dorénavant aux clients de s'exprimer librement, donner leurs idées et commenter les idées postées.

Pour aller plus loin encore, la création d'un panel de clients sociétaires volontaires «100% Acteur» leur donne la parole sur différents projets qui animent la Caisse régionale. L'envoi d'une newsletter leur permet de suivre les résultats et les actions réalisées suite à ces échanges.

5 / Le traitement des réclamations :

Le Crédit Agricole d'Aquitaine poursuit en 2018 son engagement de transparence, de proximité et d'équité dans le traitement des réclamations de ses clients exprimant un mécontentement. Dans cette démarche de qualité, chaque client obtient une réponse individuelle dans un temps limité, selon des critères plus contraignants que ceux imposés par la réglementation en vigueur avec un accusé de réception réalisé sous 48h et une information à 10 jours en cas de recherches complémentaires.

Le nombre total des réclamations clients relayées par nos agences et adressées directement au Service Ecoute Clients représente pour l'exercice le traitement de 7110 réclamations, en hausse de 7% par rapport à 2017. 87% des réclamations sont traitées en moins de 10 jours.
Le Service Ecoute Client fait de l'amélioration continue son enjeu 2018 afin de poursuivre efficacement ses activités au service de la satisfaction de tous ces clients.

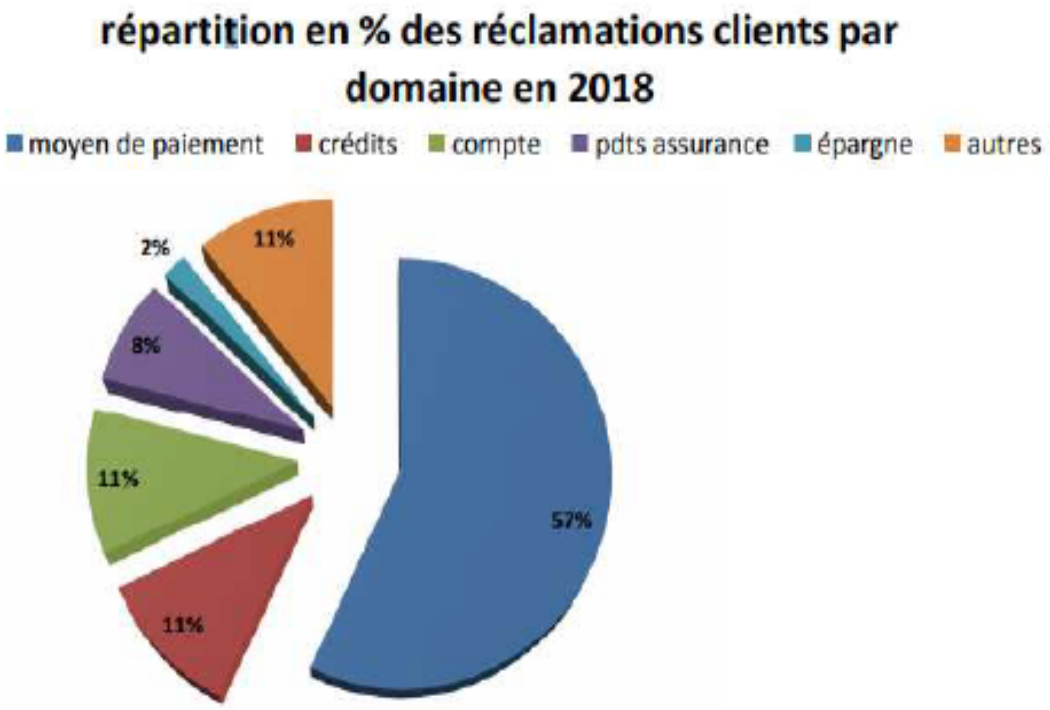

6 / Square Habitat:

Une nouvelle enquête de satisfaction a été réalisée par Square Habitat Aquitaine auprès de sa clientèle en juin 2018 et révèle un taux de satisfaction globale à 86% (en progression de 2 points par rapport à 2017).

Sont particulièrement soulignés, avec un taux de satisfaction supérieur à 83% : la courtoisie, la considération, la facilité à contacter les interlocuteurs, l'accompagnement apporté dans les démarches administratives, la qualité des conseils et compétences des interlocuteurs.

Pour la première fois, un indice de recommandation clients a été calculé et met en avant un indice de satisfaction élevé, mais pas suffisamment pour amener les clients à recommander les services de Square Habitat sans réserve.

Les points d'attention relevés sont la nécessité d'améliorer la qualité de suivi des dossiers dans le temps et la capacité à rappeler rapidement et à tenir régulièrement informés clients et partenaires.

La réalisation de l'audit interne mené par la Caisse régionale en 2018 confirme le respect des fondamentaux réglementaires des métiers de l'immobilier vis-à-vis de la clientèle.

Afin de favoriser et fluidifier les échanges avec la clientèle, la promotion et l'animation d'espaces clients en ligne, commencées en 2018, seront renforcées en 2019.

Risque 2 Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis économiques

➡ ***Priorité 2 Contribuer** au développement de l'économie locale*

➡ Engagement 2 : Déployer notre expertise en termes de produits, services et financements répondant aux défis actuels

En tant que banque universelle de proximité, banque multicanale et banque de la relation client, le Crédit Agricole d'Aquitaine s'attache à proposer des offres et une expertise conçues pour accompagner ses clients dans leurs propres projets de Développement Durable, qu'ils soient liés à la transition énergétique et l'environnement ou au logement et à l'habitat durable (le logement constituant une condition essentielle d'insertion sociale et professionnelle).

Cette offre s'inscrit au cœur du projet de Groupe avec une demande claire de contribuer à la vie sociale et d'assurer le progrès environnemental et sociétal.

Nous avons donc travaillé à mettre en avant au sein de notre Caisse régionale tout ce qui répond déjà actuellement à la problématique environnementale produits et services et compléter ce dispositif de nouvelles offres.

« Une offre ECO responsable dont l'identité visuelle est la plus aboutie des banques évaluées »

(Vigéo Eiris Enterprise 2017).

1 / Cela se traduit par une gamme de prêts environnement et énergies renouvelables, ainsi qu'une aide à la décision permettant d'évaluer les différentes aides aux travaux, nationales et régionales, via notre outil Calculeo accessible sur la vitrine web de la Caisse régionale.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine soutient la transition énergétique en proposant une offre de financement privilégiée réservée aux véhicules verts

Des prêts (photovoltaïque, éolien et biomasse) sont proposés par des experts nommés et formés pour accompagner les porteurs de projet avec l'appui d'experts métiers des filiales spécialisées du Groupe Crédit Agricole.

Les énergies renouvelables ont le vent en poupe. Client de la Caisse régionale, Valorem, producteur indépendant d'énergies renouvelables, a retenu Unifergies pour financer un ensemble de 12 parc éoliens dans toute la France. D'un montant de 180 millions d'euros, l'opération est arrangée dans un pool bancaire qui comprend 4 banques dont le Crédit Agricole d'Aquitaine qui intervient en qualité de banque de couverture. La participation du Crédit Agricole dans le refinancement est de 45 millions d'euros. Les 12 parcs éoliens sont en exploitation et représentent une puissance installée de 145MW , soit la consommation annuelle de 60 000 foyers.

2 / Au niveau de l'épargne, nous veillons à commercialiser des Fonds d'Investissement Socialement Responsable ou à valeur ajoutée environnementale, sociale et sociétale qui permettent à nos clients de donner un sens responsable à leur épargne. Cette gamme de fonds proposée par Amundi, filiale de Crédit Agricole SA, intègre des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Encours Totaux 1 435.97m€	2018	2017	%
CTO/PEA	17 135 218	15 825 180	+8.27 %
Assurance vie	200 071 423	155 206 278	+ 28.90 %

Poids des encours RSE / encours totaux 2018 (fonds propres inclus)

Encours totaux : 1435,97 M€ / Encours RSE : 217,21 M€ : Poids : 15,12 %

En 2018, la Caisse régionale a lancé un contrat solidaire sur le marché de la Banque privée. Il s'agit d'un contrat d'assurance vie d' « épargne solidaire », qui concilie les deux volets : intérêt personnel et intérêt social. Les thématiques sont porteuses de sens et symboliques de l'action solidaire du contrat : le financement d'activités, choisies en fonction de leur forte utilité sociale et environnementale.

L'épargne solidaire permet ainsi la création d'emplois, de logements sociaux et favorise la mise en place de projets environnementaux et le développement d'activités économiques dans les pays en voie de développement.

Cette offre solidaire est labellisée par Finansol. C'est le premier contrat d'assurance-vie dont tous les supports sont solidaires.

3 / Le 7 décembre 2018, les représentants de **la filière forêt** du Crédit Agricole d'Aquitaine, se rendaient dans le Médoc sur le site de la pépinière forestière Forelite (filiale de la Coopérative Alliance Forêts Bois), afin de reboiser une parcelle forestière sinistrée lors des incendies de 2016.

« *Alliance Forêts bois est la plus grosse coopérative forestière de France. Qui dit coopérative sous-entend que nos valeurs sont convergentes. Nos modèles sont tous les deux mutualistes et coopératifs et peuvent construire un cercle vertueux à très large échelle* », précise Julien Schiffner, Chargé d'affaires forêt à la Caisse Régionale.

« Plantons pour l'avenir » est un fonds de dotation d'utilité publique qui œuvre à la remise en état des parcelles forestières délabrées et improductives.

Son objectif ? Remettre les forêts en production afin de capter le carbone mais aussi produire du bois afin d'assurer l'approvisionnement des industriels de demain. « *Notre caisse régionale est mécène de « Plantons pour l'avenir » depuis 2016 et également ambassadrice de ce fonds de dotation au niveau du Groupe depuis 2017*». En proposant des avances de fonds à taux zéro pour remettre les forêts en état, il œuvre à la fois pour la préservation de l'environnement mais également pour la santé économique des propriétaires forestiers

Risque 2 Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis économiques

➡ ***Priorité 2 Contribuer** au développement de l'économie locale*

➡ Engagement 3 : Encourager l'envie d'entreprendre et contribuer à la création et au maintien d'emplois

Premier financeur de l'économie sur la Gironde, le Lot-et-Garonne, les Landes et une partie du Gers, le Crédit Agricole d'Aquitaine soutient les initiatives locales pour que l'innovation profite à l'économie régionale.

1 / Le Crédit Agricole d'Aquitaine a créé en 2016 un accélérateur d'entreprise baptisé Le Village By CA Aquitaine. Installé au cœur de Bordeaux, à deux pas de la place des Quinconces, il accueille 19 startups toutes en phase de lancement et des partenaires mobilisés au profit de l'accompagnement de projets innovants. Ce Village a pour objectif la mise en relation de start-up en devenir et de grands groupes intéressés par les idées qui émergent de ces jeunes créateurs. Des groupes comme Microsoft, EDF, Sanofi, Fidal, Mazars, Philips, Pichet, Kéolis, Bouygues construction, GT location, Sopra steria, Samsic, H&A profitent ainsi de ce lieu pour accompagner ces porteurs de projets.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine s'attache à favoriser la création d'entreprises sur son territoire en proposant des financements adaptés et de l'expertise, grâce à ses filiales spécialisées :

- **Crédit Agricole Aquitaine Expansion**. Cette filiale a été créée en 2007 pour doter la Caisse régionale d'une structure de capital-développement. Celle-ci permet de prendre directement part au capital d'entreprises implantées sur son territoire.
- **Grand Sud Ouest Capital**. Société créée par 6 Caisses Régionales et basée à Bordeaux, elle accompagne les PME dans leurs projets de développement et d'ouverture de capital à des investisseurs, ainsi que de transmissions.

Avec ses partenariats :

- **Initiative France**, autour de la création-reprise, déclinée auprès de 4 plateformes régionales sur le territoire de la Caisse : Initiative Gironde - Initiative Landes - Initiative Lot & Garonne et Initiative Val de Garonne. Outre une participation à la constitution des fonds de prêts, la Caisse régionale est également présente aux Comités d'agrément et de pilotage de ces structures et anime des réunions thématiques.

- **Réseau France Active** : le partenariat engagé en 2015 se poursuit autour de la création-reprise, en diffusant les garanties de l'association et en participant aux comités de sélection.

- **Réseau Entreprendre** : sur la base de conventions signées avec les réseaux Aquitaine (Gironde et Lot & Garonne) et Adour (Landes), le Crédit Agricole d'Aquitaine participe aux fonds de prêts d'honneurs de ces deux réseaux, ainsi qu'aux Comités de sélection des dossiers pour l'attribution de ces prêts d'honneur. Il est garant de la viabilité financière des projets.

- **Réseau BGE** (ex Boutiques de Gestion des Entreprises), **Centre de gestion Agréé de Bordeaux** (CECOGEB), **Chambres institutionnelles** (Métiers, Commerce et Industrie) sur chacun des départements. Ces partenariats reposent sur une concertation sur les projets de leurs ressortissants et l'intervention de la Caisse régionale aux stages préparatoires à l'installation et à diverses réunions d'information.

En 2018, le Crédit Agricole d'Aquitaine s'engage vis-à-vis de la formation et de l'emploi des jeunes en Aquitaine, aux côtés des grandes écoles et des universités de son territoire pour accueillir des étudiants dans les parcours en alternance notamment.

Il favorise également les rencontres entre des jeunes en recherche d'emploi et des entreprises qui recrutent via son partenariat avec **Wizbii**, le premier réseau social professionnel des étudiants et des jeunes diplômés âgés entre 18/30 ans.

Le 25 septembre 2018, a eu lieu le Village de la création, organisé par la maison de l'Emploi de Bordeaux, en tant que partenaire, le Crédit Agricole d'Aquitaine a accueilli une trentaine de porteurs de projets autour de son stand puis de l'atelier « convaincre son banquier et maîtriser les leviers de financement » animé par le marché des professionnels

Alors que la saison 2018 **des Cafés de la Création** se termine, le Crédit Agricole d'Aquitaine a organisé une édition spéciale, inédite, qui proposait un nouveau format de rencontres aux entrepreneurs.

Sous forme de pitch, les entrepreneurs ont pu défendre leur projet devant un jury d'experts, et repartir à la fin de la matinée, si le dossier était accepté, avec leur financement.

2 / Bordeaux, l'une des villes les plus attractives de France, continue sa métamorphose avec ce projet d'envergure alliant réhabilitation et construction **: la Halle Boca**. C'est un ensemble commercial de 7000m2, avec différents commerces et un « food court » divisé en 14 box pour autant d'expériences culinaires. Dans le prolongement du bâtiment historique, un hôtel 4* Hilton Garden Inn, une crèche et un centre d'affaires ont vu le jour. Entre valorisation du patrimoine et création d'emplois, ces batiments, dont la surface totale est de 23 500 m2, fait souffler un vent nouveau sur tout un quartier situé entre la Garonne et la gare Saint-Jean.
La Halle Boca a été acquise en octobre 2016 par Crédit Agricole Assurances en partenariat avec le Crédit Agricole d'Aquitaine. "*Nous investissons dans des projets mixtes et dans le cadre de rénovations de quartier. C'est le cas ici*", a expliqué, lors de l'inauguration, Françoise Debrus, directrice des investissements chez CA Assurances.

"*Au Crédit Agricole d'Aquitaine, nous sommes bien conscients que notre mission est de créer des synergies locales, d'accompagner et de stimuler le développement économique, d'investir sur le territoire. Nous sommes fiers de participer à des projets impliquants sur le territoire, fiers d'avoir accompagné Crédit Agricole Assurance sur ce beau projet de la Halle Boca au cœur de Bordeaux : une opération emblématique du projet d'aménagement de la ZAC Saint-Jean Belcier de l'EPA Bordeaux-Euratlantique. Les phases de travaux et l'exploitation qui débute, représentent un global de 430 emplois créés, déplacés ou induits.*" Jack Bouin, Directeur Général de Crédit Agricole d'Aquitaine

FONDATION pour une Agriculture Durable en Aquitaine sous l'égide de la Fondation de France
Soutenir la main qui nous nourrit

3 / Agriculture :
Les enjeux du développement durable sont colossaux en ce début de 21ème siècle. Jamais peut être, les hommes et les femmes qui vivent sur cette planète n'avaient à affronter un défi aussi important et aussi déterminant.
C'est en ce sens que des acteurs majeurs de l'agriculture d'Aquitaine ont décidé de s'engager ensemble dans la voie de la promotion de pratiques éco-responsables.

Véritable lieu d'échange et de débat, la Fondation pour une Agriculture Durable a pour ambition d'encourager et de soutenir des initiatives d'intérêt général concourant au développement d'une agriculture durable en Nouvelle Aquitaine, c'est à dire permettant de concilier les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture.

Son rôle est :
- d'attribuer des bourses d'étude à des jeunes qui intègrent une formation agricole avec un projet professionnel.
- soutenir des initiatives locales qui favorisent l'échange, la compréhension mutuelle et le dialogue entre agriculteurs, néo ruraux, rurbains et touristes

Le Crédit Agricole d'Aquitaine en est l'un des membres fondateur.

Risque 3 Déconnexion avec notre identité coopérative et mutualiste

➡ ***Priorité 3 Œuvrer** sur notre territoire pour une société solidaire et responsable en adéquation avec nos valeurs mutualistes*

➡ Engagement 4 : Soutenir les personnes fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire grâce à nos valeurs centrées sur l'humain

Le Crédit Agricole d'Aquitaine est particulièrement vigilant à l'inclusion bancaire et poursuit la commercialisation de produits et services adaptés aux personnes en difficulté ou en situation de handicap :

1 / Le Crédit Agricole d'Aquitaine a mis en place des offres pour les clients en situation difficile (faibles revenus, chômage, isolement, maladie…) :

- exonération des frais d'incident pendant 6 mois, renouvelable une fois.
- offre « budget protégé » : afin de mieux maîtriser le budget, l'offre comprend l'essentiel de la banque au quotidien à tarif réduit, telle que « l'autre carte » ou un plafonnement des frais bancaires.
- avances « coup de main » : prêt personnel amortissable destiné à financer une avance de trésorerie à taux préférentiel, pour aider nos clients en cas de licenciement, chômage, divorce ou décès du conjoint.
- modulations et pauses de prêts, dans le cadre d'un accompagnement par une cellule dédiée au siège de la Caisse Régionale (Agence de Recouvrement Amiable).

2 / Egalement soucieuse d'apporter son aide aux personnes fragilisées, les Points Passerelle sont des structures d'écoute, de médiation et d'accompagnement bénévole.

Ils aident les clients du Crédit Agricole d'Aquitaine qui rencontrent des difficultés financières et/ou sociales suite à un accident de la vie (maladie, accident, décès d'un proche, divorce, perte d'un emploi, etc.) et qui ont la volonté de s'impliquer dans la recherche de solutions

Pour mener à bien ses actions, les Points Passerelle collaborent entre autres avec les organismes sociaux, publics et privés, des établissements financiers… et jouent le rôle de coordinateur avec ces derniers. Le conseiller analyse la situation de la personne en difficulté :

- au niveau personnel pour mieux apprécier la situation et le contexte familial
- au niveau professionnel

- au niveau économique avec un diagnostic de la situation financière existante afin d'établir un bilan budgétaire.

Une fois le diagnostic établi, une synthèse est dégagée afin de proposer un ensemble de préconisations que la personne en difficulté est libre de suivre. La prestation des Points Passerelle est gratuite.

Indicateurs de performance 2018 :

(Nombre de nouvelles orientations 2018) & (% de sorties avec rétablissement) / au nombre d'orientations nouvelles accompagnées et sorties du dispositif en 2018

341 nouvelles orientations
Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

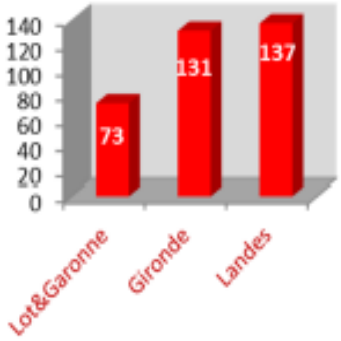

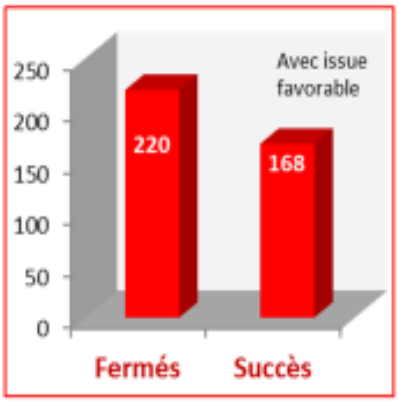

121 nouvelles orientations sont toujours en cours d'accompagnement, tandis que 220 ont été accompagnées et sorties du dispositif

76,4% des dossiers accompagnés
et fermés ont eu une issue favorable à leur problématique initiale

3 / Ont également vu le jour en 2018 :

- L'espace « **séparations / divorces** » inauguré le 16 octobre, à l'issue d'une période de test auprès de 10 agences.

- Des solutions pour les handicaps visuels : Certains clients bénéficient d'un relevé de compte en braille gratuit (41 relevés/mois envoyés). Un guide en plastique épais apposé sur le chéquier est également proposé à nos clients malvoyants, leur permettant ainsi de compléter les différentes zones du chèque.

Risque 3 Déconnexion avec notre identité coopérative et mutualiste

➡ ***Priorité 3 Œuvrer** sur notre territoire pour une société solidaire et responsable en adéquation avec nos valeurs mutualistes*

➡ **Engagement 5 : Intervenir en faveur de l'autonomie et du patrimoine en poursuivant nos actions de Mécénat, auprès des associations locales**

La responsabilité du Crédit Agricole d'Aquitaine est au cœur de son identité de banque utile et loyale dans la durée. Convaincu que les associations sont indispensables à la vie sociale et au lien entre les individus de son territoire, le Crédit Agricole d'Aquitaine encourage la solidarité de proximité pour permettre à ces acteurs de se développer.

1/ Nous sommes une banque Coopérative par :

- Notre statut.

Nous sommes une société de personnes, dont le capital appartient à nos clients «sociétaires», détenteurs de « parts sociales » de caisses locales.

- Notre gouvernance.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine est dirigé par un Comité de Direction, qui propose la stratégie et pilote l'entreprise et un Conseil d'Administration qui valide et contrôle la mise en œuvre de la stratégie.

Le Conseil d'Administration est composé de 21 administrateurs élus par les Présidents de Caisses locales. Ce sont des membres indépendants qui ont chacun une activité professionnelle ou sont retraités.

Le Conseil d'Administration d'une Caisse locale est composé d' 1 président, d'1 secrétaire et de bénévoles.

Le principe coopératif repose sur le vote démocratique des sociétaires « 1 personne = 1 voix » aux assemblées générales.

2 /En 2018, certaines assemblées générales se sont dotées d'un nouveau format. Mélange d'associations locales et d'entreprises sur lequel on greffe des stands présentant les services du Crédit Agricole d'Aquitaine, ce format a été plébiscité par les sociétaires. Ces assemblées générales deviennent un évènement convivial, pour que les participants découvrent en famille une autre image de leur banque coopérative.

3 / Les dispositifs de soutien ont fortement évolué avec la création en avril 2017 de la Fondation Crédit Agricole Aquitaine qui encadre désormais toutes les actions de mécénat. Levier de notre stratégie RSE, elle est le fruit d'une longue expérience de mécénat. Elle est née de la volonté de traduire plus fortement nos valeurs de solidarité et de rendre nos actions plus lisibles tout en rejoignant l'élan collectif de générosité des Fondations sous l'égide de la Fondation de France.

FONDATION CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE
sous l'égide de la Fondation de France

Les membres fondateurs sont la Caisse régionale et Crédit Agricole Aquitaine Mécénat qui encadrait depuis 2009 les actions de mécénat de la Caisse Régionale et des Caisses Locales. Ces dernières sont toujours impliquées dans le nouveau dispositif pour la détection des projets, l'accompagnement et le suivi.

La gouvernance de la Fondation se traduit par un Comité composé de 3 salariés de la Caisse régionale, de 3 membres du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, de 3 Présidents de Caisse Locale et de 4 experts externes choisis pour apporter leurs compétences sur les différents domaines soutenus par la Fondation. Ces domaines sont :

- Les autonomies : insertion professionnelle et économique, insertion sociale, logement et santé - bien-vieillir
- Les patrimoines : architectural, industriel & agricole, environnemental et touristique

Les engagements de la Fondation sont exigeants et transparents, avec des axes clairs et une prise en compte de dimensions qui permettront d'évaluer l'intérêt général d'un projet. Ces axes portent sur le caractère innovant, pérenne et durable du projet, son impact économique et social, le nombre d'emplois créés et l'animation du territoire qui découle de sa mise en œuvre. Les porteurs de projet peuvent prendre connaissance de toutes les règles d'éligibilité et de soutien sur l'espace www.ca-aquitaine.info, onglet Fondation.

Les Fondations du Groupe Crédit Agricole, CASD (Crédit Agricole Solidarité et Développement) et Crédit Agricole Pays de France, interviennent aux côtés de la Fondation Crédit Agricole Aquitaine sur les projets les plus emblématiques. Une ambitieuse campagne de communication a appuyé le démarrage de la Fondation du Crédit Agricole d'Aquitaine sur la thématique «Aidons ceux qui aident» avec des visuels déclinés par domaines de soutien.

exemple en 2018, dans le domaine du patrimoine environnemental :

<u>Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine au chevet des variétés fruitières en voie de disparition</u>

En 2018, le Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine était promu lauréat de l'appel à projet "Conservation des ressources phytogénétiques d'espèces cultivées - soutien aux collections" lancé par le Ministère de l'Agriculture.

Le Conservatoire œuvre depuis plus de 35 ans à la conservation de la biodiversité cultivée, en particulier celle des espèces fruitières de la région Aquitaine, et à sa valorisation à travers son action qui est de :

- conserver pour transmettre
- conserver le patrimoine ancien pour se donner la possibilité de créer les variétés d'avenir
- trouver des solutions pour passer du « lutter contre» à « développer les résistances naturelles»
- chercher les résistances aux maladies et l'adaptation au climat dans le patrimoine régional
- diffuser le patrimoine, constituer des lieux de sauvegarde et de démonstration

Un soutien complémentaire à celui du Ministère de l'Agriculture pour finaliser le projet de génotypage d'espèces fruitières en voie de disparition était nécessaire.

La Fondation CA Aquitaine, aux côtés de la Caisse locale de Crédit Agricole de Port Sainte Marie, a souhaité s'inscrire comme partenaire à hauteur de 11000 € de ce projet qui entre pleinement dans son axe d'accompagnement du Patrimoine Environnemental.

CONSERVATOIRE VÉGÉTAL RÉGIONAL D'AQUITAINE

Par ailleurs, la Caisse Régionale soutient le tissu associatif au travers d'autres dispositifs comme l'attribution de Tookets (points solidaires) versés par la Caisse Régionale d'Aquitaine à ses clients sociétaires. Ces points solidaires sont ensuite transformés en euros et versés à des associations de proximité choisies par les sociétaires.

4) Square Habitat, dans le cadre de son plan de développement Cap 2020, a souhaité, dès l'année 2018, s'inscrire dans des actions en mécénat et solidarité pour poursuivre son intégration sur le territoire et sa participation à l'animation de la vie sociale et économique locale. Pour ce faire, Square Habitat a rejoint l'appel à projets « Logement & Solidarités » de Bordeaux Mécènes Solidaires mené conjointement avec la Fondation Crédit Agricole.

Deux axes d'appel à projet étaient concernés :

- « Habiter durablement » qui vise à soutenir des projets pour l'accès ou le maintien durable dans un logement
- « Habiter autrement » qui vise à soutenir l'accompagnement des projets concernant les nouveaux usages, les modes d'habitation.

Square Habitat et la Fondation CA Aquitaine ont fait partie du jury d'audition des projets, jury qui a retenu, notamment, le financement total de :
«l'Atelier Rémuménage » (accompagnement seniors et personnes vulnérables vers un lieu de vie plus adapté) et de :
« Fraveillance » (accompagnement des familles solo dans leur recherche de logements et expérimentation d'habitats partagés).

Risque 4 Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte carbone

➡ ***Priorité 4 Limiter notre impact** sur l'environnement et maîtriser les risques inhérents*

➡ Engagement 6 : Favoriser la mise en place de processus réduisant notre empreinte carbone

Au Crédit Agricole Aquitaine, la protection du capital naturel est liée à :

1/ Notre contribution :

Notre consommation annuelle d'énergie, d'eau et de papier :

La Caisse Régionale s'est attachée à mettre en place des leviers de progrès internes lui permettant d'agir en faveur des enjeux environnementaux du développement durable. Le Crédit Agricole d'Aquitaine adhère au contrat cadre du Groupe Crédit Agricole pour bénéficier d'une énergie électrique 100 % verte.

Un dossier est également en cours, son objectif étant de diminuer encore sensiblement notre consommation de papier, grâce à la dématérialisation, ce qui implique de repenser un certain nombre de nos processus.

Nos déplacements collaborateurs :

La Caisse Régionale a remplacé la plupart des véhicules de son parc auto par des véhicules peu émissifs de GES et possède des véhicules électriques.

Concernant les déplacements professionnels, et malgré la forte hausse du nombre de réunions liée en partie aux changements organisationnels, c'est bien le mode Visio qui est privilégié. Cela atteste de la familiarisation avec ces outils désormais utilisés y compris avec des prestataires externes.

Notre traitement des déchets en 2018 :

Pour aller vers une gestion des déchets plus responsable, la Caisse Régionale réalise le tri participatif.

La gestion des déchets a évolué suite à notre emménagement à Bacalan : le tri est obligatoire en utilisant des bornes spécifiques de collecte (papier, bouteilles plastique, canettes, gobelets et autres déchets) et une pochette cartonnée qui remplace la poubelle personnelle

Ce tri a pour périmètre les sites administratifs de la Caisse Régionale d'Aquitaine (Agen, Aire, Bordeaux) ainsi que le Village by CA, la Maison de l'immobilier….

Evolution des Consommations totales d'énergie sur l'année en KWh/ETP

L'objectif de réduction de nos émissions de GES pour 2019 se base sur les résultats des bilans carbones réalisés en 2011 et 2014 qui mettent en lumière une baisse de 26%.

L'objectif a retenir pour 2019 est de 20%, ambition qui sera validée par le bilan carbone à réaliser sur ladite année.

	SQUARE 2018 sur 118 ETP	2018 sur 2649 ETP	Equivalent Emissions en tonnes équivalent CO2 (kg eqCO2) ETP
Fuel (kWh)/ETP	0	66.84	21.65 kg eqCO2
Gaz (kWh)/ETP	0	1623	396.01 kg eqCO2
Electricité (kWh)/ETP	1511	4966	321.30 kg eqCO2 SQ : soit 97.76kg eqCO2
Bois (kWh) / ETP	0	349	
Eau	1,39m3	10m3	

2/ Notre mobilité : (déplacements Domicile / Lieu de travail)

Une réflexion collective sur les déplacements a été réalisée en 2018, pour optimiser et améliorer les déplacements et conditions de travail des collaborateurs, dans le respect des principes du développement durable. Nous avons profité du déménagement du siège de la Caisse Régionale d'Aquitaine de Bordeaux pour changer les pratiques de déplacement des collaborateurs et proposer des solutions innovantes adaptées au contexte de chaque site. A ce jour, 2 solutions ont été validées :

- Choix d'un prestataire de co-voiturage et de places de parking réservées (véhicule co-voiturage ou véhicule vert.)
- Mise en place d'un accord sur le travail à distance pour les salariés d'AIRE, d'AGEN et de Bacalan depuis le mois de novembre 2018.

La semaine du développement durable a lieu chaque année du 30 mai au 5 juin, notre banque s'est associée également à cette démarche en proposant des ateliers pédagogiques à ses salariés, pour favoriser le tri et encourager les bonnes pratiques en terme de recyclage.

3 / Nos achats résolument responsables :

Notre Caisse régionale intègre dans sa politique Achats un volet dédié à la Responsabilité Sociétale d'Entreprise en identifiant dans le processus décisionnel des facteurs sociaux, environnementaux et territoriaux visant notamment à:

-Limiter les transports et l'impact carbone

-Privilégier les acteurs du territoire

-Encourager le recours au secteur adapté ou protégé

-Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie du produit en allant jusqu'à son recyclage

-Intégrer des critères RSE dans nos Appels d'offres.

Nous avons également engagé avec Afnor Certification une démarche de cotation RSE de nos prestataires. Cette étape de sensibilisation est un premier pas dans l'accompagnement d'une démarche plus « RSE » de nos prestataires.

« Des pratiques d'achats responsables plus robustes à travers la mise en place de nombreux outils (cartographie des risques, plateforme ACESIA …) »

Synthèse du ré-audit 2017 par Vigéo Eiris Enterprise

4 / Concernant Square Habitat, l'année 2018 est marquée par l'évolution de l'entreprise vers une dématérialisation des courriers sortants, avec l'aide d'un prestataire externe.

Risque 4 Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte carbone

➡ ***Priorité 4 Limiter notre impact** sur l'environnement et maîtriser les risques inhérents*

➡ Engagement 7 : Mesurer le poids carbone de notre portefeuille de crédits

Afin de mieux appréhender notre impact sur le changement climatique, les Caisses régionales étudient le risque climatique physique.

Ces risques, liés au réchauffement climatique, peuvent se matérialiser très rapidement en impacts financiers sur les crédits et sur nos résultats d'assurance.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole souhaite disposer d'un outil détaillant à la fois les projections climatiques pour l'ensemble de ses régions en France, comprenant l'exposition aux aléas climatiques et la vulnérabilité des différents secteurs d'activité.

Cet outil comprendra également des éléments de méthodes pour comprendre et saisir les facteurs contextuels aggravants.

Ces résultats permettront aux caisses régionales de disposer des bases techniques. Le Crédit Agricole s'appuiera sur la méthodologie mise en place par « Carbone 4 ».

7 aléas climatiques directs seront couverts :

- vagues de chaleur
- pluies intenses
- précipitations moyennes
- tempêtes
- montée du niveau de la mer
- sécheresses, hausse de la température moyenne.

Carbone 4 approchera l'évolution de chaque aléa au travers de plusieurs variables climatiques capturant les variations d'intensité et de fréquence. Le travail sera conduit au cours du premier semestre 2019.

Indicateurs de performance 2018 :
NBR de tonnes équivalent CO2 du portefeuille de crédits

							Emissions			Facteur	Emissions
Macro-secteurs	Encours	Composition Filières					Secteur	VA	D+E	Emission	Financées
	(EUR)									(kt/MEUR)	(kt CO2)
Agriculture	2 259 721 955	4	11				59 795	88 802	2,241	0,30	678
Construction	2 379 803 282	12	13	15	21	22	79 911	500 336	2,306	0,07	162
Energie	94 240 253	14					46 613	71 859	4,653	0,14	13
Industrie	153 306 359	7	8	16			79 911	160 083	1,544	0,32	49
Transport	106 327 105	1	2	3	6		157 156	118 567	1,525	0,87	92
Services	1 397 142 306	5	9	10	24					0,00	0
Déchets	47 886 754	23					17 428	14 176	1,664	0,74	35
Administration	572 168 637	20					1	274 017	0,655	0,00	0
Autres	128 450 667	17	19							0,00	0
TOTAL	7 139 047 319										1 030

En 2017

TOTAL	6 912 807 701												1 350

Risque 5 Manque d'attractivité et non rétention des talents

Priorité 5 Œuvrer à l'épanouissement des salariés

Engagement 8 : Promouvoir la diversité et l'équité, favoriser le bien être au travail et le dialogue

Le Crédit Agricole d'Aquitaine, conscient de la valeur qu'apporte la diversité à une entreprise, s'engage à la promouvoir sur le territoire. Depuis 2011, la Caisse Régionale a concrétisé cet engagement en signant la charte de diversité en entreprise.

Charte de diversité					
Sensibiliser et former nos collaborateurs RH	Respecter et promouvoir la non-discrimination	Refléter la diversité présente sur notre territoire	Communiquer nos engagements	En faire un objet de dialogue	Rendre compte de nos pratiques

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a mis en place différentes politiques et actions :

1 / En faveur de l'égalité Homme/Femme

La Caisse régionale entend continuer à garantir l'égalité professionnelle entre tous les salariés et en particulier entre les hommes et les femmes. Actuellement, nos collaboratrices représentent 59,2 % de l'effectif total.

Concernant la féminisation de l'encadrement, notre ambition est d'atteindre un taux de femmes cadres de 45 % à horizon 2020. Ce taux connait un léger retrait en 2018 puisqu'il atteint 42% (contre 42,3% en 2017).

2 / En faveur des personnes en situation de handicap

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a intégré une politique **HECA** (Handicap et Emploi au Crédit Agricole), afin d'agir en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap. Dans le prolongement des accords précédents, un accord sur la mise en œuvre de la politique en faveur des travailleurs handicapés a ainsi été conclu le 18 octobre 2017 pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2018.

En 2018, le taux d'emploi des travailleurs handicapés serait, selon prévisions, de 5,40 %. Dans le cadre du maintien à l'emploi en 2018, nous avons réalisé 12 aménagements de poste.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a également adapté ses processus de recrutement pour les candidats en situation de handicap et propose depuis 2007, une formation aux métiers de la banque. Sur l'année 2017-2018, le Crédit Agricole d'Aquitaine a ainsi proposé un cursus de formation en alternance dédié aux personnes en situation de handicap, afin de les préparer au métier de Conseiller commercial, et permettant à l'issue, l'obtention d'une Licence professionnelle Banque (diplôme de niveau BAC+3).

Dotée d'un rythme de travail adapté, cette formation permet une montée en compétences progressive, notamment sur la dimension commerciale, permettant de mieux répondre aux attendus de nos métiers.

En 2018, 4 personnes ont suivi ce dispositif de formation et ont validé l'obtention de leur diplôme. A l'issue du cursus, 2 collaborateurs en situation de handicap ont reçu une proposition d'embauche en CDI qui deviendra effective en 2019.

Dans le cadre de l'engagement socialement responsable de l'entreprise, la Caisse Régionale fait appel à des prestataires de service issus du secteur protégé, à travers les entreprises adaptées (EA) et les établissements et service d'aide par le travail (ESAT). Pour l'année 2018, le recours à ces prestations représenterait, selon prévisions, 30 Unités Bénéficiaires.

- Des actions spécifiques ont été conduites par la Caisse régionale en 2018 :

Depuis janvier 2018, le Crédit Agricole d'Aquitaine a mis en place un nouveau dispositif de CESU (Chèque Emploi Service Universel), dédié aux collaborateurs en situation de handicap. Il leur permet de bénéficier jusqu'à 600 euros de tickets CESU par an, financés à 100% par la Caisse Régionale, pour régler à titre personnel des prestations de services à la personne.

- **En avril 2018**, nous avons participé à l'opération DUODAY, qui consiste à intégrer une personne en situation de handicap venant d'une Entreprise Adaptée ou d'un ESAT pendant une journée dans ses locaux. L'objectif de cette immersion est double : la sensibiliser aux métiers et mobiliser l'entreprise autour du handicap. Une personne en situation de handicap a ainsi été accueillie le 26/04/2018 sur le site administratif d'Agen.

- **En novembre 2018**, le Crédit Agricole d'Aquitaine a organisé 2 actions de sensibilisation interne dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Travailleurs Handicapés :

- Diffusion de 2 campagnes de sensibilisation au handicap sous la forme de BD ludiques, diffusées auprès de l'ensemble des collaborateurs par le biais de nos outils numériques. Leur but : interpeller et sensibiliser les collaborateurs aux différents types de handicaps et à leurs représentations.

- Organisation d'un jeu en équipe, invitant collaborateurs et managers à compléter les dialogues d'une trame BD sur un thème lié au handicap en entreprise. Un jury, incluant notamment un représentant de la Direction Générale mais également des référents diversité, a désigné les meilleures contributions. Elles seront utilisées en 2019 pour sensibiliser les collaborateurs au handicap dans le cadre de la communication interne.

3 / En faveur du bien être au travail :

- Accord du 17 mai 2018 sur le travail à distance au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
- Accord du 13 juillet 2018 sur le dialogue social à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
- Accord du 18 juillet 2018 relatif aux avantages applicables aux salariés de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine
- Avenant du 18 juillet 2018 à l'accord sur la mise en œuvre de la politique en faveur des travailleurs handicapés du 18 octobre 2017.
- Accord du 18 novembre 2018 portant sur le don de jours de congé à la Caisse Régionale d'Aquitaine

4 / Côté Square Habitat, le processus de recrutement et d'intégration du personnel a été revu depuis 2016 : annonces, présence réseaux sociaux, pré-qualification des candidatures, journées d'intégration, accompagnement personnalisé dans les premiers mois … Le but est la fidélisation des collaborateurs et la stabilité des effectifs qui permettent d'augmenter le professionnalisme et d'apporter le meilleur conseil clients.
Les premiers résultats visibles en 2017 sont la baisse du taux de turn over de moitié par rapport à 2016 (17,54% vs 33,61%) ; une légère remontée à 19,91% en 2018 traduit en fait un plus grand nombre d'embauches par rapport aux départs de l'entreprise, la totalité des actions engagés depuis 2016 s'étant poursuivie en 2018.

Le renforcement du recrutement en alternance a été maintenu avec 12 nouveaux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation conclus dans l'année. La formation des jeunes en alternance a permis en 2018 d'embaucher sous CDI 7 d'entre eux. Ce processus permet concrètement de constituer un vivier de nouvelles recrues pour l'entreprise, formées convenablement aux métiers de l'immobilier et intégrées aux modes de fonctionnement de l'entreprise.

Risque 5 Manque d'attractivité et non rétention des talents

➡ *Priorité 5 Œuvrer à l'épanouissement des salariés*

➡ Engagement 9 : Recruter, puis enrichir le développement et l'employabilité des salariés

Vers des formations plus adaptées aux besoins collaborateurs
De la formation à l'expérience apprenante

En 2018, **11 745 jours** de formation ont été dispensés à **2 780** collaborateurs qui ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année. L'investissement formation de la Caisse Régionale a représenté l'équivalent de **7,28 %** de la masse salariale brute annuelle soit **7 108 637 €.**

1 / L'année 2018 est marquée par des programmes originaux et des méthodes pédagogiques différenciantes pour faciliter l'appropriation :

- **La vente d'assurances par téléphone.** Des ateliers ont permis de former 673 conseillers et managers concernés, soit, à date, 52% de la population cible

L'ensemble des managers commerciaux ont été formés pendant 2 jours lors de MBA (Ateliers Multicanal By Assurance). Ils participent aux ateliers pour devenir acteurs de l'animation : appropriation de la méthode et double écoute téléphonique.

- **Le développement des managers :** Après plusieurs années d'investissement managérial plutôt orienté sur l'accompagnement des prises de poste, la Caisse Régionale a souhaité compléter son dispositif par un programme ambitieux à destination de l'ensemble du corps managérial.

Les orientations du programme ont été conçues à partir du recueil des besoins réalisé au sein de l'entreprise, pour coller aux besoins des équipes et des managers.

L'offre proposée en test avait pour objectif de permettre à chaque manager de faire évoluer ses pratiques managériales aussi bien pour répondre aux besoins du management collectif que du management individuel.

L'année 2018 en formation, c'est aussi :

- Les formations réglementaires en réponse aux exigences du régulateur

L'année 2018 reste marquée par l'application de la Directive Crédit Immobilier (DCI), en complément des campagnes de formations réglementaires habituelles.

Au total, l'équivalent de 3752 jours ont été consacrés aux formations e-learning réglementaires et conformité (*DCI, Sanctions Internationales, Socle assurance, Lutte anti-blanchiment, etc*).

- Les Formations incendie et sécurité

En 2018, 278 personnes ont bénéficié d'une formation dédiée à une thématique de sécurité.

- L'autre volet de ces formations est l'accompagnement des compétences du réseau commercial : prise de poste, programmes spécifiques accompagnant les évolutions métiers (ADE, Offre AAV par exemple), ainsi qu'une promotion « horizon managers » pour accompagner ou préparer les prises de postes de management dans le réseau.

Pour déployer et animer cette offre de formation ,la Caisse Régionale d'Aquitaine s'est appuyée sur :

- une équipe de 7 personnes au sein du Service Formation
- un club de formateurs internes
- l'Institut de formation du Crédit Agricole (IFCAM) mobilisant des form'acteurs issus de toutes les entités du groupe et des consultants externes.
- Une diversité de modalités d'apprentissages intégrant les nouvelles technologies : e-learning, présentiel, tutorat, immersion, les classes virtuelles (en web conférence)

3 / Le plan de formation de Square Habitat bâti fin 2016, a pris toute son ampleur sur les exercices 2017 et 2018. Les formations délivrées ont été construites et adaptées aux besoins qui avaient été précédemment recensés et les retours des collaborateurs sur les formations dispensées sont globalement positifs. C'est une moyenne de 9,5 jours de formation par collaborateur dispensée en 2018, dans le rythme prévu pour assurer le plan bâti sur les 2 années. L'exercice 2018 a aussi vu se bâtir le plan de formation des 2 années suivantes, 2019/2020, en restant sur la même volonté de professionnaliser les collaborateurs et d'assurer un service de qualité vis-à-vis de la clientèle.

1 Accompagner nos clients

3 Indicateurs	
1 Nombre de Jours de formation dédiés aux nouveaux collaborateurs en 2018 (Nb de jours de formation réalisés par les nouveaux entrants de l'année encore présents au 31/10/2018 (Nb de jours de formations réalisées au titre de la déontologie et de la sécurité financière))	Les 175 nouveaux collaborateurs (100%) ont suivi le programme Welcome Day classique (126), Welcome Alternant (29) ou Welcome Equipe mobile (20) NB les welcome days intègrent les formation sécurités financières
2 Nombre de réclamations traitées / Nb total réclamations et délai moyen de traitement *(6614 en 2017)*	88,7% des réclamations sont traitées en 2018 soit 7110 (+7%) L'augmentation d'activité sur l'assurance et le crédit à la consommation a de fait généré une augmentation naturelle des réclamations. 87% des réclamations sont traitées en moins de 10 jours. Le délai moyen de traitement des réclamations est de 8,86 Jours
3 Nombre d'utilisateurs de la banque par internet / Nb de clients et de l'application Ma Banque / Nb de clients	Voir DPEF page 12

2 Développement de l'économie locale

5 Indicateurs	
4 Evolution des financements Photovoltaïque, Eolien et Biomasse en montant et en nombre réalisés en 2018 / 2017 *27 dossiers Pros signés en 2017 (encours total = 1,35 M € dont 1,23 M€ en photovoltaïque avec 16 dossiers)*	En cours (Prêts signés en 2018) = 1,47 M€ (dont 1,40 M€ en photovoltaïque) - Encours total = 60,61 M€ (dont 57,09 M€ en photovoltaïque), soit 22 dossiers Pros, Agris, Entreprises signés en 2018
5 Evolution du Nb de Start Up à vocation RSE hébergées / Nb total Start Up hébergées	Au 31.12.2018, nous accompagnons 19 start-up, 3 sont à vocation RSE IQSPOT (efficacité énergétique des bâtiments), Comerso (gestion des invendus vers les associations) et Rallye des Pépites (parcours découverte des entreprises pour promouvoir la mixité)
6 Cafés de la création : Evolution du Nb de participants / Nb total de sessions *en 2017 218 créateurs*	En 2018, **250** créateurs ont été accueillis Depuis le lancement des cafés en 2015 (plus de 25 cafés organisés) , cela représente près de 700 créateurs accompagnés. *En 2019, 13 cafés de la création seront organisés sur le territoire.*
7 Calculer le % d'évolution des Fonds ISR	Voir DPEF P26
8 Evolution du Nb d'installations JA aidés accompagnés par le Crédit Agricole Aquitaine *128 installations brutes, PDM 86,2% soit 94 accompagnées par CA sur 109 viables en 2017*	143 dossiers vus, 22 refusés sur 164 JA aidés soit 87,2% NB 121 dossiers voulus sur 143 soit 85,2% pdm viables selon nos critères

3 Œuvrer sur notre territoire

4 Indicateurs	
9 Mesurer le Nb de dossiers Passerelle avec sortie favorable *En 2017 262 dossiers reçus pour 68% de sorties favorables*	341 nouvelles orientations du 1er Janvier au 31 Décembre 2018, 121 nouvelles orientations sont toujours en cours d'accompagnement, tandis que 220 ont été accompagnées et sorties du dispositif 76,4% des dossiers accompagnés et fermés ont eu une issue favorable à leur problématique initiale
10 Calculer le Nb de Modules protégés et d'avances « coup de main » / Nb de clients *En 2017 832 modules et 201 avances*	719 609 clients particuliers majeurs (éligibles) sur 723 modules protégés et 122 avances coup de main, soit 1% et 0,017 %
11 Evolution du nombre de dossiers soutenus (dispositif tookets et partenariats) *En 2017 2000 associations dont 1854 au titre des tookets*	2628 dossiers soutenus dont 1841 au titre des tookets
12 Evolution du Nb et du montant des dossiers soutenus par la fondation *2017, 42 dossiers pour 463 960 euros*	68 projets fondations pour 417 133euros Square habitat voir page 35

4 Limiter notre impact sur l' environnement

5 Indicateurs	
13 Le Crédit Agricole a développé une méthodologie dans le cadre de la chaire «***les émissions de GES liées aux financements.***» Les encours de crédits sont inventoriés en 23 filières d'activité regroupées au sein de 9 macro-secteurs, auxquels est attribué un facteur d'émission exprimé en Keq CO2 pour 1 K€ de financement.	Voir DPEF page 40 pour 2017 et 2018
14 Calculer l'évolution des Consommations totales d'énergie sur l'année en KWh (électricité, gaz et chauffage urbain)	Voir DPEF page 38
15 Calculer l'évolution du volume d'achat papier exprimé en tonnes / collaborateur (ramettes consommées) *170 t en 2017*	143t pour 2649 collaborateurs soit 0,054t/collaborateur
16 Calculer l'évolution des Km parcourus (indemnisés) dans l'année par les salariés en véhicule. *2017 : 3 983 518km* *2017 : 643 143km pour square*	3 880 946km 624 731km pour square habitat
17 Apprécier l'évolution du % d'acheteurs principaux formés = Nb de responsables budgétaires de niveau Responsable d'Unité ou Responsable de Domaine formés aux achats responsables	100% des acheteurs en 2018 Mise en place d'un suivi en 2019 et mise à disposition du module de e.learning pour tout acheteur potentiel. Suivi d'une liste d'acheteurs.

5 Œuvrer à l'épanouissement des salariés

6 Indicateurs	
18 Calculer le Nombre de salariés ayant bénéficié d'une mobilité *288 collaborateurs ont été promus soit 11,8% de l'effectif CDI en 2017* le taux de Turn over :	291 collaborateurs ont été promus soit 11,8% de l'effectif CDI 8,74% chez square habitat (Nb salariés arrivés + Nb salariés partis)/2/nombre CDI au 1er Janvier par 100) = 6,39%
19 ET 20 au 31/12/2018 apprécier l'effectif Salariés en détaillant : • % de femmes cadres / total des cadres • % Taux de salariés handicapés / Total des salariés	42% pour 2018 de femmes cadres *(42,3% en 2017)*, le taux d'emploi des travailleurs handicapés serait, selon prévisions, de 5,40 % *comme en 2017* 7,63% de femmes cadres chez square habitat et 0,71% pour les travailleurs handicapés
21 Calculer le Nb de salariés inscrits dans un parcours de formation diplômant / Effectif global *136 en 2017*	141 salariés sur 2649 soit 5,3%
22 Calculer le Nb de salariés en travail à distance / Effectif total	41 utilisateurs au 31.12.2018 NB : Depuis Juillet pour Aire et Agen et Novembre pour Bordeaux
23 Obtenir le Nb de jours réalisés sur l'ensemble des formations par les salariés CDI présents sur la période (01/01 au 31/12 *En 2017 12 362 jours à 2 720 collaborateurs*	En 2018, **11 745 jours** de formation ont été dispensés à **2 780** collaborateurs qui ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année. L'investissement formation de la Caisse Régionale a représenté l'équivalent **7,28 %** de la masse salariale brute annuelle soit **7 108 637 €.** 1% chez square habitat

Note méthodologique

Cette note a pour objectif d'expliquer la méthodologie de construction de la Déclaration de Performance Extra-Financière de la Caisse régionale.

Préambule :

Notre politique RSE est également au cœur de la feuille de route de notre Projet d'Entreprise « Défis Aquitaine Saison 2 » qui a notamment comme objectif d'allier la flexibilité du digital à la « chaleur ajoutée » du conseiller en agence pour proposer à chaque client le parcours adaptée à ses habitudes de consommation.

Elle se décline en **5 Priorités** traduites en **9 Engagements** et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en dialoguant avec toutes les parties prenantes, en priorisant les enjeux propres au département de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et d'une partie du Gers.

Ceci pour faire de la RSE un réel relais de croissance et de valorisation.

L'Identification des risques extra-financiers :

La Caisse régionale s'est appuyée sur les résultats des travaux menés notamment à partir de notre modèle d'affaires, de l'analyse de matérialité et de la cartographie des risques RSE dont les travaux ont été mutualisés par les Caisses régionales à l'issue de Groupe de travail constitué de représentants de CASA, la FNCA et un groupe de Caisses régionales dont la caisse d'Aquitaine a fait partie.

A partir de ces travaux, la démarche a consisté à identifier et déterminer nos risques et opportunités majeurs.
Elle a été complétée des enjeux et engagements issus de la rédaction de notre première politique RSE en 2018.

Le mode opératoire :

C'est le fruit d'un dialogue et de la prise en compte des attentes connues de nos parties prenantes (baromètre RSE, CASA mars 2018).

La priorisation s'est faite à dire d'expert afin de déterminer 5 risques majeurs donc 5 priorités pour une démarche de prise en compte, 9 engagements et les 23 Indicateurs de suivi et performance.
Une validation a été réalisée en Comité de Direction en novembre 2018 et en bureau du conseil d'administration en décembre 2018.

La forme de la DPEF :

La DPEF peut se présenter sous deux formes :

- Avec un rédactionnel concis
- Sous la forme de tableaux précis.

Il est rappelé que la DPEF est à afficher sur le site Internet de la Caisse régionale pendant 5 ans.et plus précisément « ces déclarations sont mises à la libre disposition du public et rendues aisément accessibles sur le site internet de la société dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et pendant une durée de cinq années ».

Le périmètre à retenir :

La collecte des informations repose sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole d'Aquitaine et prend en compte le périmètre des comptes consolidés : la Caisse régionale de Crédit Agricole et ses 102 caisses locales affiliées sur l'ensemble des départements de son territoire : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et une petite partie du Gers.
Le périmètre prend en compte :

- le siège social de Bordeaux regroupant l'ensemble des fonctions supports de la Caisse régionale,
- les sites administratifs d'Agen et d'Aire sur l'Adour,
- l'ensemble des agences des 3 départements, y compris les agences spécialisées (Entreprises, Banque Privée, Points Passerelle).

Le périmètre « Gouvernance coopérative » et les engagements sociétaux intègrent les activités et le fonctionnement des Caisses locales.

Le périmètre de consolidation financier de la CR se compose également de :
- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans les transactions immobilières
- la SAS Aquitaine Investissement Immobilier (A2I), filiale à 100% de la Caisse régionale et holding immobilière (1 salarié).
- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans l'intermédiation immobilière (8 salariés).

ces 2 dernières entités sont exclues

Justification des 3 indicateurs jugés non pertinents

ECONOMIE CIRCULAIRE

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation :
non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale : la consommation de matières premières porte essentiellement sur le papier, dont les consommations sont suivies dans les indicateurs environnementaux. Peu d'impact sur l'eau et pas d'impact sur les ressources rares

L'utilisation des sols : L'activité directe de la Caisse régionale a peu d'impact sur les sols, à part ceux dus à son emprise directe. Elle n'est pas source de pollution ou de modification notable de la nature des sols.

La lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.
A ce jour l'activité directe de la Caisse régionale ne nécessite pas de stratégie d'adaptation à ces conséquences.

Lutte contre le gaspillage alimentaire
L'activité de la Caisse régionale n'est pas source de GASPILLAGE alimentaire.

MENTIONS LEGALES

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491. Siège social : 106, quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX. RCS BORDEAUX 434 651 246. N° TVA : FR 16 434 651 246.

CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE MÉCÉNAT Association loi 1901 ayant pour objet de participer à toutes actions de mécénat et d'intérêt général à caractère non lucratif - Siège social 106, quai de Bacalan - 33300 Bordeaux.

SASU CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE AGENCE IMMOBILIÈRE (filiale de la SASU Aquitaine Immobilier Investissement détenue par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine) au capital de 1.435.408,20€ - Siège social : 13 cours du XXX Juillet 2ème étage - 33000 BORDEAUX - RCS Bordeaux 492 498 746 – Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 09 047 138 - Carte Professionnelle : CPI 3301 2017 000 018 381 «Transaction sur immeubles et fonds de commerce» et «Gestion Immobilière» délivrée par la CCI de Bordeaux Gironde - Garantie CAMCA - 53, rue de la Boétie - 75008 PARIS

SASU CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE IMMOBILIER (filiale de la SASU Aquitaine Immobilier Investissement détenue par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine) au capital de 37 000 € - Siège social : 13 cours du XXX Juillet 4ème étage - 33000 BORDEAUX - RCS Bordeaux 481 331 296 - Carte professionnelle : CPI 3301 2017 000 018 839 « Transaction sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la CCI de Bordeaux Gironde - Garantie CAMCA – 53, rue de la Boétie - 75008 PARIS.

LEXIQUE

AG : Assemblée Générale
CA : Crédit Agricole
CAC : Compte à Composer / Commissaire aux comptes
Caisse Locale (CL) : Société coopérative qui regroupe l'ensemble des sociétaires du Crédit Agricole sur son territoire.
Caisse Régionale (CR) : Les Caisses régionales sont des sociétés coopératives au statut fixé par la loi de 1899, dont le capital social est, pour l'essentiel, détenu par les Caisses locales qui leur sont affiliées. Dans sa région, la Caisse régionale est une banque autonome exerçant tous les métiers de la banque et de l'assurance.
CASA : Crédit Agricole SA
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
Contrat d'énergie Verte : Contrat où la source d'énergie est renouvelable.
Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
CSP : Catégories Socio-Professionnelles (Agriculteurs/indépendants, cadres/intermédiaires, Employés/Ouvriers, Autres/inactifs).
DAB/GAB : Distributeur Automatique de Billet / Guichets Automatique Bancaire
DD : Développement Durable
DEE : Déchets d'Equipements Electrique et Electronique
Energies renouvelables (EnR) : Des énergies inépuisables. Fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la Terre, les chutes d'eau, les marées, leur exploitation n'engendre pas ou peu de déchets et d'émissions polluantes.
ETP : L'Equivalent Temps Plein est proportionnel à l'activité d'un salarié mesuré par sa quotité (montant quote-part) de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année.
GES : Gaz à Effet de Serre
HECA : Handicap et Emploi au Crédit Agricole
IRC : Indice Relation Clients
ISR : Investissement Socialement Responsable
LEL : Livret d'Economie Locale
NICE : Nouvelle Informatique Convergente et Evolutive
Part Sociale : Titre représentatif d'une fraction du capital social d'une Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel.
PEE : Prêt Eco-Energie
PMR : Personne à Mobilité Réduite
PNB : Produit Net Bancaire
Relais CA: Service de proximité permettant d'effectuer un retrait directement chez un commerçant grâce à sa carte bancaire et demander des kits de remise de chèques (bordereaux et enveloppes T) à poster dans la boîte aux lettres la plus proche.
PTZ : Prêt à Taux Zéro
RO : Risque Opérationnel
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
SEA : Signature Electronique en Agence
Sociétaire : Client qui détient une part de capital social de sa Caisse locale lui donnant un droit de vote.
Tookets : Points solidaires destinés à aider les associations clientes de notre territoire.

100 tookets = 1 €.

« Le secteur financier doit favoriser l'émergence d'une économie plus responsable, plus durable.

La finance est l'oxygène des systèmes économiques. Elle est donc intimement liée à la génération d'impact social et environnemental. Nul ne peut le nier. C'est pourquoi, face aux défis qui traversent nos sociétés, le secteur financier doit participer à trouver les voies d'avenir pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et emmener l'économie vers un partage plus juste de la croissance. C'est probablement autour de cette double démarche inclusive et de transition énergétique que doit s'écrire la raison d'être de la finance.

Intégrer cette dimension engagée et responsable dans la Finance pose des éléments de contraintes, de choix et probablement de renoncement à court terme qu'il faut questionner et estimer. La transition est délicate car elle peut perturber une part de la croissance et produire des vents contraires à court terme. Mais elle est indispensable et offre d'évidence un très beau territoire de convergence, de modernité et de puissance créatrice.

Cette transition vers une seule Finance, durable par nature, ouvre, sans nul doute, un vaste champ d'opportunités et de cohérence à long terme et nourrira une incontestable fierté d'appartenance pour celles et ceux qui contribueront à en écrire l'histoire »

Eric Campos Directeur de la RSE de Crédit Agricole SA

RAPPORT DE L'ORGANISME TERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Crédit Agricole Aquitaine, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1321 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;

- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;

- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;

- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;

- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs[1] que nous avons considérés les plus importants :

  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices[2] et couvrent entre 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ;

---

1 **Informations sociales** : Turnover ; Effectif total et ses répartitions.
Informations sociétales : Nombre de réclamations traitées sur le nombre total de réclamations et délai moyen de traitement ; Montants des fonds ISR sur le montant total des fonds AMUNDI ; Nombre de modules protégés et nombre d'avances « coups de mains » sur le nombre total de clients.
Informations environnementales : quantité de papier acheté par collaborateur.

2 Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Villeurbanne, le 25 février 2019

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS (LYON)

HERVE KERNEIS
Associé

NICOLAS DUSSON
Associé, Directeur Technique

COMPTES INDIVIDUELS 2018

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 128 731 917,30 euros
Siège social : 106 quai de Bacalan 33000 BORDEAUX
434 651 246 R.C.S BORDEAUX

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2018

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole d'Aquitaine
En date du 25/01/2019 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 28 mars 2019

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 114

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 116

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018 117

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 118

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 123

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 140

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE 141

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE 142

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES 146

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE 148

Note 8 ACTIONS PROPRES 150

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS 150

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF 152

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 153

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE 154

Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE 155

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS 156

Note 15 PROVISIONS 157

Note 16 EPARGNE LOGEMENT 158

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES 159

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX 161

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 162

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) 163

Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES 164

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS 165
Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES 166
Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES 166
Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES 167
Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME 168
Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES 171
Note 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 172
Note 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE 173
Note 30 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION 174
Note 31 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES 175
Note 32 REVENUS DES TITRES 176
Note 33 PRODUIT NET DES COMMISSIONS 176
Note 34 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION 177
Note 35 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES 177
Note 36 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE 178
Note 37 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION 179
Note 38 COUT DU RISQUE 181
Note 39 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES 182
Note 40 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 183
Note 41 IMPOT SUR LES BENEFICES 183
Note 42 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES 183
Note 43 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES 183
Note 44 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION 183
Note 45 AFFECTATION DES RESULTATS 184
Note 46 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS 184
Note 47 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE 184

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**614 864**	**591 240**
Caisse, banques centrales		107 843	122 855
Effets publics et valeurs assimilées	5	378 295	387 710
Créances sur les établissements de crédit	3	128 726	80 675
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	**780 352**	**789 678**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	**19 339 635**	**17 597 851**
OPERATIONS SUR TITRES		**2 044 307**	**1 891 222**
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 308 521	1 210 090
Actions et autres titres à revenu variable	5	735 786	681 132
VALEURS IMMOBILISEES		**1 973 877**	**1 926 844**
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 745 915	1 741 742
Parts dans les entreprises liées	6-7	67 428	67 470
Immobilisations incorporelles	7	2 543	2 487
Immobilisations corporelles	7	157 991	115 145
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8		
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		**448 750**	**509 923**
Autres actifs	9	288 900	291 534
Comptes de régularisation	9	159 850	218 389
TOTAL ACTIF		**25 201 785**	**23 306 758**

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**119 309**	**80 177**
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	119 309	80 177
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	**11**	**11 400 300**	**10 362 337**
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	**12**	**8 581 526**	**8 043 650**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**13**	**1 161 498**	**989 850**
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		**415 079**	**437 924**
Autres passifs	14	125 844	158 534
Comptes de régularisation	14	289 235	279 390
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		**435 095**	**425 343**
Provisions	15-16-17	279 930	255 860
Dettes subordonnées	19	155 165	169 483
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	**18**	**159 000**	**159 000**
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	**20**	**2 929 978**	**2 808 477**
Capital souscrit		128 732	128 732
Primes d'émission		969 017	969 017
Réserves		1 697 801	1 581 528
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		2 007	
Résultat de l'exercice		132 421	129 200
TOTAL PASSIF		**25 201 785**	**23 306 758**

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNES		**3 484 755**	**3 586 950**
Engagements de financement	28	2 400 223	2 495 018
Engagements de garantie	28	1 082 617	1 085 577
Engagements sur titres	28	1 915	6 355
ENGAGEMENTS RECUS		**7 061 919**	**6 509 009**
Engagements de financement	28	48 788	68 140
Engagements de garantie	28	7 011 216	6 434 514
Engagements sur titres	28	1 915	6 355

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	31	460 416	496 471
Intérêts et charges assimilées	31	-190 686	-228 347
Revenus des titres à revenu variable	32	54 810	51 945
Commissions Produits	33	261 224	251 476
Commissions Charges	33	-54 052	-58 328
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	34	2 847	2 435
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	35	-970	-466
Autres produits d'exploitation bancaire	36	11 842	8 970
Autres charges d'exploitation bancaire	36	-3 429	-2 974
PRODUIT NET BANCAIRE		**542 002**	**521 182**
Charges générales d'exploitation	37	-305 592	-292 838
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		-10 989	-12 584
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**225 421**	**215 760**
Coût du risque	38	-43 783	-4 001
RESULTAT D'EXPLOITATION		**181 638**	**211 759**
Résultat net sur actifs immobilisés	39	2 700	-1 553
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**184 338**	**210 206**
Résultat exceptionnel	40		
Impôts sur les bénéfices	41	-51 917	-48 498
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			-32 508
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**132 421**	**129 200**

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Note 1.1 Cadre juridique et financier

Crédit Agricole d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole d'Aquitaine, 103 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.
Crédit Agricole d'Aquitaine est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.
Au 31 décembre 2018, Crédit Agricole d'Aquitaine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.
Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,59 %.
Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 378 305 actions propres au 31 décembre 2018, soit 0,15 % de son capital, contre 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017.
Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole d'Aquitaine au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.
Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité
Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.
Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.
L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de résolution unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes

plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)
Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.
Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2018

Opérations de réaménagement

Le remboursement anticipé d'avances globales a généré des soultes négatives d'un montant total de 26.8 millions d'euros intégralement enregistré en charges (impact PNB).

La résiliation anticipée d'instruments de dérivés de couverture a généré des soultes négatives sur l'exercice d'un montant total de 6 millions d'euros intégralement enregistré en charges (impact PNB).

Provisions pour risque non affecté
Suite au passage aux normes IFRS9 au 1er janvier 2018 et à la décision du groupe Crédit Agricole d'aligner les règles de détermination des provisions pour risque de crédit non affecté dans les comptes individuels en normes françaises à celles utilisées dans les comptes consolidés IFRS, le Crédit Agricole d'Aquitaine a constaté en report à nouveau, 2 millions d'euros, correspondant à l'impact de cet alignement tel que décrit en Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.

La provision pour risque de crédit non affecté s'élève à 198.6 M€ au 31/12/2018, et comprend une provision filière complémentaire enregistrée en risque et charge pour un montant de 8.6 M€ couvrant la filière « Commerces de détail ». Cette nouvelle filière a été créée suite aux difficultés structurelles rencontrées ces dernières années, exacerbées par les mouvements sociaux de fin d'année.

Opération de titrisation
Le 26 avril 2018, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).
Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole d'Aquitaine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 45 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 5,9 millions d'euros des titres subordonnés.

Note 1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2018

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole d'Aquitaine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.
Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole d'Aquitaine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole d'Aquitaine est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du
Règlement ANC n°2017-01 relatif au PCG concernant le traitement comptable des opérations de fusion et assimilées.	30/12/2017	2018
Règlement 2018-01 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur	20/04/2018	2018

Au 1er janvier 2018, deux changements de méthode comptable ont été réalisés en l'absence de nouveau texte de l'ANC.

Le premier correspond à un nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit sur les encours sains, visant à transposer le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit selon l'approche IFRS 9 d'estimation des pertes attendues.

Le périmètre d'application de ce nouveau modèle de provisionnement concerne les encours de crédits (hors encours de leasing) ainsi que les engagements par signature, à savoir les engagements de financement et les engagements de garantie.

Dans le cadre du projet IFRS 9, le Groupe a pris la décision de principe d'aligner les dispositions qu'il applique pour déterminer la dépréciation pour risque de crédit dans les comptes individuels en normes françaises à celles utilisées dans les comptes consolidés en IFRS.

Cet alignement de principe reste compatible avec une application des textes existants du référentiel français :

-Le principe de prudence, défini dans l'article L123-20 du Code de Commerce et repris dans l'article 121-4 du règlement 2014-03 (PCG) justifie, par nature, le provisionnement, y compris sur la base des pertes attendues.

-L'article 1121-3 du règlement 2014-07 relatif aux provisions de passif (poste 7) permet de provisionner, sur la base d'« événements survenus ou en cours », les encours ayant subi une dégradation significative de leur risque de crédit ou porteurs d'un risque ab initio.

-L'article 323-6 du règlement 2014-03 (PCG) relatif à l'évaluation des passifs permet de tenir compte des « événements futurs » dans l'estimation des provisions (assimilable à la composante forward-looking).

-Enfin, le Règlement 2018-01 qui modifie le Règlement 2014 -04 permet le changement de méthode comptable à l'initiative de l'entreprise

Les impacts liés à cet alignement sont enregistrés en capitaux propres d'ouverture.

Le second changement de présentation dans le compte de résultat porte sur la reprise liée au passage du temps, ou effet de désactualisation, de la dépréciation des créances douteuses. L'article 1123-2 du règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire détaille la composition du poste d'intérêts et produits assimilés figurant en produit net bancaire. Concernant l'effet de désactualisation, il laisse le choix entre un enregistrement en produit net bancaire ou en coût du risque.

Le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 10 mai 2017, a modifié la façon dont les opérations d'actualisation et de désactualisation doivent être appréhendées.

En effet, il a estimé que toute dépréciation constituée conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC enregistre « une diminution de la valeur vénale des encours ». Cela s'applique sans distinction à toute dépréciation et donc à la part des dépréciations résultant de l'actualisation des flux futurs.

Du fait de cette prise de position du Conseil d'Etat, Crédit Agricole d'Aquitaine a adapté son suivi interne du coût du risque lié à ses créances douteuses, en alignant le traitement des reprises de dépréciations liées au passage du temps sur celui des dotations, ce qui signifie les intégrer dans son suivi du coût du risque et non plus dans son suivi du produit net bancaire.

Compte tenu de cette évolution, il a été décidé de présenter en coût du risque la reprise liée au passage du temps de la dépréciation des créances douteuses à compter du 1er janvier 2018. En effet, Crédit Agricole d'Aquitaine considère que l'alignement avec la position prise par le Conseil d'Etat permet de fournir une meilleure information financière au sens de l'article 122-2 du règlement ANC N°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs. Ce choix sera sans impact sur les capitaux propres d'ouverture

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.
Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.
En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.
Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.
Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines
Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).
L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.
La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements de financement.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- ✓ au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- ✓ au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement

sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque. La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (encours douteux).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- ✓ un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- ✓ un deuxième niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivis en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, …

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, …).

Le regroupement d'encours pour apprécier sur base collective les variations du risque de crédit peut évoluer en présence de nouvelles informations.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.
Parmi les encours douteux, Crédit Agricole d'Aquitaine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.
Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux
Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole d'Aquitaine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations
Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque. Conformément à l'article 2213-3 du règlement ANC 2014-04 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte
L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole d'Aquitaine le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées
Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque
Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole d'Aquitaine s'élève à 59 896 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 35 460 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 561 milliers d'euros.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.
Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.
Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement
Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.
Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe
Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.
Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable
Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté)

est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole d'Aquitaine dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole d'Aquitaine dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.
A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.
Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole d'Aquitaine détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole d'Aquitaine utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole d'Aquitaine enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.
Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.
Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole d'Aquitaine n'a pas opéré, en 2018, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole d'Aquitaine applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.
Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières… ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.
Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole d'Aquitaine, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 à 12 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	10 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole d'Aquitaine sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.
Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».
Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole d'Aquitaine applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

Crédit Agricole d'Aquitaine applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.
Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.
Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.
En cas d'exposition, Crédit Agricole d'Aquitaine couvrirait les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :
- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole d'Aquitaine à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.
Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.
Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociée sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociée sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.
-

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole d'Aquitaine intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole d'Aquitaine.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.
-

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole d'Aquitaine a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle du Crédit Agricole d'Aquitaine s'établit à 4 637 euros.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole d'Aquitaine.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.
Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.
L'intéressement est couvert par les accords d'entreprise du 30 juin 2016.
La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies
Crédit Agricole d'Aquitaine a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole d'Aquitaine provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.
Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole d'Aquitaine a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.
Crédit Agricole d'Aquitaine a fait le choix de reconnaitre les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :
- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies
Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.
La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole d'Aquitaine a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole d'Aquitaine constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole d'Aquitaine a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/2017
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachée	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	10 047				10 047		10 047	1 057
à terme	1 125			63 800	64 925	74	64 999	30 730
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension	45 957				45 957	140	46 097	41 305
Prêts subordonnés		3 382		4 201	7 583		7 583	7 583
Total	**57 129**	**3 382**		**68 001**	**128 512**	**214**	**128 726**	**80 675**
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							**128 726**	**80 675**
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	220 523				220 523		220 523	217 372
Comptes et avances à	3 127	32 317	281 714	136 183	453 341	6 397	459 738	512 218
Titres reçus en pension		100 091			100 091		100 091	60 088
Prêts subordonnés								
Total	**223 650**	**132 408**	**281 714**	**136 183**	**773 955**	**6 397**	**780 352**	**789 678**
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							**780 352**	**789 678**
TOTAL							**909 078**	**870 353**

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 7 583 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/201
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	14 760	6 327			21 087		21 087	24 984
Autres concours à la	1 268 826	1 831 582	6 689 102	9 657 280	19 446 790	64 373	19 511 163	17 765 463
Valeurs reçues en								
Comptes ordinaires	77 766				77 766	965	78 731	83 277
Dépréciations							-271 346	-275 873
VALEUR NETTE AU BILAN							**19 339 635**	**17 597 851**

Commentaires :

En date d'arrêté, il n'y a aucun prêts subordonnées et participatifs consentis à la clientèle.
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 64 120 milliers d'euros, dont 5 900 milliers d'euros suite à l'opération de titrisation présentée en note 30.2
Parmi les créances sur la clientèle 2 936 232 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2018 contre 2 616 325 milliers d'euros au 31 décembre 2017.
Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 56 560 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 49 882 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Elles conservent la qualification de "créances restructurées" jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2018					31/12/2017				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux	Dépréciations des encours	Dépréciations des encours	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux	Dépréciations des encours	Dépréciations des encours
Particuliers	9 921 490	124 363	66 177	-61 542	-39 918	9 082 133	123 889	71 080	-72 408	-45 521
Agriculteurs	2 350 613	119 583	73 190	-90 870	-58 702	2 228 968	116 975	76 035	-79 963	-53 110
Autres	2 192 061	58 580	38 233	-36 922	-26 677	1 993 635	59 514	37 419	-36 050	-24 860
Clientèle financière	589 475	10 696	6 704	-7 220	-3 957	470 796	9 454	6 769	-5 322	-3 703
Entreprises	3 927 023	103 389	79 105	-74 315	-58 781	3 457 687	127 384	85 945	-81 453	-55 990
Collectivités	582 441					592 574				
Autres agents	47 878	599	592	-477	-470	47 931	770	589	-677	-497
TOTAL	**19 610 98**	**417 210**	**264 001**	**-271 346**	**-188 505**	**17 873 72**	**437 986**	**277 837**	**-275 873**	**-183 681**

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)	31/12/2018					31/12/201
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		21 427		354 856	376 283	385 721
dont surcote restant à amortir		221		11 183	11 404	8 482
dont décote restant à amortir		-10		-1 784	-1 794	-1 063
Créances rattachées		44		1 968	2 012	1 989
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN		**21 471**		**356 824**	**378 295**	**387 710**
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Emis par organismes publics				124 533	124 533	169 332
Autres émetteurs		30 523		1 146 867	1 177 390	1 033 650
dont surcote restant à amortir		4		8 569	8 573	8 075
dont décote restant à amortir		-4		-1 753	-1 757	-2 176
Créances rattachées		79		6 560	6 639	7 113
Dépréciations		-41			-41	-5
VALEUR NETTE AU BILAN		**30 561**		**1 277 960**	**1 308 521**	**1 210 090**
Actions et autres titres à revenu variable		739 202			739 202	681 778
Créances rattachées						
Dépréciations		-3 416			-3 416	-646
VALEUR NETTE AU BILAN		**735 786**			**735 786**	**681 133**
TOTAL		**787 818**		**1 634 784**	**2 422 602**	**2 278 933**
Valeurs estimatives		820 542		1 650 737	2 471 279	2 347 757

(1) dont 3 520 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2018

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 32 847 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 41 603 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 28 006 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre 37 340 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -3 523 milliers d'euros au 31 décembre 2018, contre -1 015 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 5.1 **Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

(En milliers d'euros)	31/12/2018				31/12/2017			
	Obligations et autres titres à	Effets publics et valeurs	Actions et autres titres à	Total	Obligations et autres titres à	Effets publics et valeurs	Actions et autres titres à	Total
Titres à revenu fixe ou	1 301 923	376 283	739 202	2 417 408	1 202 982	385 721	681 778	2 270 481
dont titres cotés	912 354	376 283		1 288 637	803 899	385 721		1 189 620
dont titres non cotés (1)	389 569		739 202	1 128 771	399 083		681 778	1 080 861
Créances rattachées	6 639	2 012		8 651	7 113	1 989		9 102
Dépréciations	-41		-3 416	-3 457	-5		-646	-651
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 308 521**	**378 295**	**735 786**	**2 422 602**	**1 210 090**	**387 710**	**681 132**	**2 278 932**

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :
OPCVM français 655 498 milliers d'euros
dont OPCVM français de capitalisation 655 498 milliers d'euros.
OPCVM étrangers 43 698 milliers d'euros
dont OPCVM étrangers de capitalisation 43 698 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour40 006 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2018 s'élève à42 718 milliers d'euros.
La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2018 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM Monétaires	381 736	392 236
OPCVM Obligataires	293 632	305 031
OPCVM Actions	18 756	16 978
OPCVM Autres	45 078	52 689
Total	**739 202**	**766 933**

Note 5.2 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/201
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres Valeur Brute	3 000	43 517	394 918	860 488	1 301 923	6 639	1 308 562	1 210 095
Dépréciations							-41	-5
VALEUR NETTE AU	**3 000**	**43 517**	**394 918**	**860 488**	**1 301 923**	**6 639**	**1 308 521**	**1 210 090**
Effets publics et Valeur Brute		25 485	56 848	293 950	376 283	2 012	378 295	387 710
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU		**25 485**	**56 848**	**293 950**	**376 283**	**2 012**	**378 295**	**387 710**

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2018.

INFORMATIONS FINANCIERES	Dev.	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
		Brutes	Nettes		2018
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital du Crédit Agricole d'Aquitaine :		**1 787 213**	**1 774 076**	**16 928**	
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :		**64 626**	**62 671**		
AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT	EUR	2 882	2 882		294 596
AQUIT'IMMO	EUR	5 000	5 000		(1)
CA GRANDS CRUS	EUR	44 445	42 489		-129 450 (2)
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION	EUR	12 300	12 300		1 241 417
Autres titres de participations :		**1 722 587**	**1 711 405**	**16 928**	
C2MS	EUR	2 831	2 831		6 511 073
CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT	EUR	2 395	2 375		-230 585
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	EUR	17 250	17 250	1 075	4 413 086
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS (GCI)	EUR	4 611	4 611		-730 452
SACAM ASSURANCE CAUTION	EUR	1 349	1 349		18 253 754
SACAM AVENIR	EUR	6 911	6 911		-30 000
SACAM FIRECA	EUR	1 488	591		-811 638
SACAM IMMOBILIER	EUR	4 529	4 529		5 984 553
SACAM INTERNATIONAL (EX SACAM EXPANSION)	EUR	35 315	25 050		85 139 254
SACAM MUTUALISATION	EUR	846 840	846 840		275 279 555
SACAM PARTICIPATIONS	EUR	2 360	2 360		836 821
SAS DELTA	EUR	2 877	2 877		-35 465
SAS RUE LA BOETIE	EUR	755 652	755 652		961 957 537
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	36 602	36 602	15 853	89 206 834
CA PROTECTION ET SECURITE	EUR	1 577	1 577		1 927 176
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital du Crédit		**9 809**	**9 080**	**14 141**	

Agricole d'Aquitaine :					
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit	EUR	800	800		
Participations dans des établissements de crédit	EUR				
Autres parts dans les entreprises liées	EUR	915	551		
Autres titres de participations	EUR	8 094	7 729	13 065	
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS		**1 797 022**	**1 783 156**	**29 994**	

(1) NS, société en création
(2) Comptes arrêtés au 30/09

Note 6.1 **Valeur estimative des titres de participation**

(En milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	66 342	65 430	66 475	60 309
Titres cotés				
Avances consolidables	7 366	3 406	7 366	3 406
Créances rattachées				
Dépréciations	-6 280		-6 371	
VALEUR NETTE AU BILAN	**67 428**	**68 836**	**67 470**	**63 715**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 730 680	2 210 494	1 728 521	2 144 960
Titres cotés				
Avances consolidables	22 629	22 629	22 073	22 073
Créances rattachées	251	251	249	249
Dépréciations	-11 547		-13 578	
Sous-total titres de participation	**1 742 013**	**2 233 374**	**1 737 265**	**2 167 282**
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 902	3 902	4 477	4 477
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long	**3 902**	**3 902**	**4 477**	**4 477**
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 745 915**	**2 237 276**	**1 741 742**	**2 171 759**
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	**1 813 343**	**2 306 112**	**1 809 212**	**2 235 474**

(En milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 800 924		1 799 473	
Titres cotés				
TOTAL	**1 800 924**		**1 799 473**	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2018	Augmentations (acquisitions	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2018
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	66 475	50	-183		66 342
Avances consolidables	7 366				7 366
Créances rattachées					
Dépréciations	-6 371		91		-6 280
VALEUR NETTE AU BILAN	**67 470**	**50**	**-92**		**67 428**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 728 521	2 229	-70		1 730 680
Avances consolidables	22 073	556			22 629
Créances rattachées	249	251	-249		251
Dépréciations	-13 578	-227	2 258		-11 547
Sous-total titres de participation	**1 737 265**	**2 809**	**1 939**		**1 742 013**
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 477	1 535	-2 110		3 902
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long	**4 477**	**1 535**	**-2 110**		**3 902**
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 741 742**	**4 344**	**-171**		**1 745 915**
TOTAL	**1 809 212**	**4 394**	**-263**		**1 813 343**

(1) La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2018
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	308 137	45 647	-17 095	9 345	346 034
Amortissements et	-192 992	-10 970	13 908	2 011	-188 043
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et					
VALEUR NETTE AU BILAN	**115 145**	**34 677**	**-3 187**	**11 356**	**157 991**
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 476	6		69	3 551
Amortissements et	-989	-19			-1 008
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et					
VALEUR NETTE AU BILAN	**2 487**	**-13**		**69**	**2 543**
TOTAL	**117 632**	**34 664**	**-3 187**	**11 425**	**160 534**

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Crédit Agricole d'Aquitaine a mis en service son nouveau siège social en novembre 2018.

Note 8 ACTIONS PROPRES

NEANT

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	1 717	3 487
Comptes de stock et emplois divers	3 026	2 733
Débiteurs divers (2)	284 119	285 257
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	38	57
VALEUR NETTE AU BILAN	**288 900**	**291 534**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	95 188	145 325
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	365	423
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	687	749
Autres produits à recevoir	59 795	60 946
Charges à répartir	61	205
Autres comptes de régularisation	3 754	10 741
VALEUR NETTE AU BILAN	**159 850**	**218 389**
TOTAL	**448 750**	**509 923**

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 682 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 **DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF**

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/20	Dotations	Reprises et	Désactualisation	Autres mouvemen	Solde au 31/12/20
Sur opérations interbancaires et						
Sur créances clientèle	275 873	120 425	-120 323	-4 629		271 346
Sur opérations sur titres	651	3 128	-322			3 457
Sur valeurs immobilisées	19 949	227	-2 348			17 828
Sur autres actifs	1 842	64	-1 364			542
TOTAL	**298 315**	**123 844**	**-124 357**	**-4 629**		**293 173**

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/20
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	Total en	Dettes	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 197				1 197		1 197	1 616
à terme		3 382		68 523	71 905	13	71 918	37 249
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée	45 957				45 957	237	46 194	41 312
VALEUR AU BILAN	**47 154**	**3 382**		**68 523**	**119 059**	**250**	**119 309**	**80 177**
Opérations internes au Crédit								
Comptes ordinaires	114 479				114 479		114 479	186 592
Comptes et avances à terme	1 209 871	2 723 141	3 921 963	3 317 850	11 172 82	12 755	11 185 58	10 115 53
Titres donnés en pension livrée		100 092			100 092	149	100 241	60 208
VALEUR AU BILAN	**1 324 350**	**2 823 233**	**3 921 963**	**3 317 850**	**11 387 39**	**12 904**	**11 400 30**	**10 362 33**
TOTAL	**1 371 504**	**2 826 615**	**3 921 963**	**3 386 373**	**11 506 45**	**13 154**	**11 519 60**	**10 442 51**

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale *(Cf. Cadre Juridique et Financier).*

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2018 ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachée	Total	31/12/20 Total
Comptes ordinaires créditeurs	6 876 174				6 876 174	719	6 876 893	6 245 384
Comptes d'épargne à régime	78 252				78 252		78 252	80 620
à vue	78 252				78 252		78 252	80 620
à terme								
Autres dettes envers la	557 348	230 605	785 046	22 492	1 595 491	30 890	1 626 381	1 717 646
à vue	5 666				5 666		5 666	17 344
à terme	551 682	230 605	785 046	22 492	1 589 825	30 890	1 620 715	1 700 302
Valeurs données en pension								
VALEUR AU BILAN	**7 511 774**	**230 605**	**785 046**	**22 492**	**8 549 917**	**31 609**	**8 581 526**	**8 043 650**

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Particuliers	3 531 582	3 299 629
Agriculteurs	1 023 725	1 036 100
Autres professionnels	518 850	468 381
Clientèle financière	320 010	268 930
Entreprises	2 838 719	2 637 083
Collectivités publiques	8 428	17 443
Autres agents économiques	308 603	285 850
Total en principal	**8 549 917**	**8 013 416**
Dettes rattachées	31 609	30 234
VALEUR AU BILAN	**8 581 526**	**8 043 650**

Note 13 **DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**

Note 13.1 **Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle**

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/2
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché								
Titres de créances	246 000	717 000	186 990	10 000	1 159 99	1 508	1 161 49	989 850
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées								
VALEUR NETTE AU BILAN	**246 000**	**717 000**	**186 990**	**10 000**	**1 159 99**	**1 508**	**1 161 49**	**989 850**

Note 14 **COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS**

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	181	149
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	111 678	143 539
Versements restant à effectuer sur titres	13 985	14 846
VALEUR AU BILAN	**125 844**	**158 534**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	77 698	82 275
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	34	16
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance (2)	91 568	80 156
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 265	4 107
Autres charges à payer	97 190	91 215
Autres comptes de régularisation (3)	17 480	21 621
VALEUR AU BILAN	**289 235**	**279 390**
TOTAL	**415 079**	**437 924**

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.
(2) A la clôture de l'exercice 2018, le montant des acomptes d'impôt versés au cours de l'exercice a été porté en déduction de l'impôt dû au titre des bénéfices de l'exercice.
(3) L'augmentation est liée à l'augmentation du crédit d'impôt PTZ de 11 M€.

Note 15 PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2018
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	-1	3 936	-3 734	-202		-1
Provisions pour autres engagements sociaux	1 912	200	-197	-80		1 835
Provisions pour risques d'exécution des engagements	6 102	1 272		-5 331	21 194	23 237
Provisions pour litiges fiscaux						
Provisions pour autres litiges	27 646	1 281	-539	-8 972		19 416
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (1)	165 942	57 020		-28 374	-23 201	171 387
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels	18 006	3 301		-188		21 119
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat	16 331	776		-234		16 873
Autres provisions	19 922	19 632	-7 447	-6 043		26 064
VALEUR AU BILAN	**255 860**	**87 419**	**-11 917**	**-49 424**	**-2 007**	**279 930**

(1) Au 1er janvier 2018, Crédit Agricole d'Aquitaine a constaté un report à nouveau de 2 007 milliers d'euros, correspondant à l'écart entre nos provisions collectives évaluées selon la norme IAS39 (Bâle II et filières) et nos provisions sur ECL *Expected Credit Loss* (bucket 1 et bucket 2) calculées selon la norme IFRS9, à périmètre identique.
Les autres mouvements correspondent à un transfert de compte afin de distinguer les provisions non affectées « Bilan » et les provisions IFRS9 « Hors Bilan » en conformité avec les obligations règlementaire de la norme.
(2) Voir Note 16 ci-après.
(3) dont une provision pour risque et charge de 8 656 milliers d'euros couvrant la filière « Commerces de détail ».

Note 16 **EPARGNE LOGEMENT**

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 520 859	1 406 399
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	828 715	738 133
Ancienneté de plus de 10 ans	722 543	836 012
Total plans d'épargne-logement	**3 072 117**	**2 980 544**
Total comptes épargne-logement	**334 994**	**336 616**
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**3 407 111**	**3 317 160**

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement	1 790	2 506
Comptes épargne-logement	12 149	16 787
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**13 939**	**19 923**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	767	337
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 990	8 831
Ancienneté de plus de 10 ans	7 085	7 148
Total plans d'épargne-logement	**16 842**	**16 317**
Total comptes épargne-logement	**31**	**14**
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**16 872**	**16 331**

(En milliers d'euros)	01/01/N	Dotations	Reprises	31/12/N
Plans d'épargne-logement	16 317	525		16 842
Comptes épargne-logement	14	17		31
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**16 331**	**542**	**0**	**16 872**

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2018 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.
Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.
Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle au 31/12/N-1	44 031	41 995
Coût des services rendus sur l'exercice	2 966	2 904
Coût financier	601	569
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-93	-20
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 457	-2 256
(Gains) / pertes actuariels	351	839
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**46 399**	**44 031**

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Coût des services rendus	2 966	2 904
Coût financier	601	569
Rendement attendu des actifs	-491	-442
Coût des services passés	0	0
(Gains) / pertes actuariels net (1)	603	583
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	0	0
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	**3 679**	**3 615**

(1) Depuis le 1er janvier 2013, les écarts actuariels sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Variations de juste valeur des actifs des régimes et des droits de remboursement

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	36 056	34 118
Rendement attendu des actifs	491	442
Gains / (pertes) actuariels	145	122
Cotisations payées par l'employeur	3 714	3 651
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-93	-20
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-1 457	-2 256

JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	**38 856**	**36 056**

Composition des actifs des régimes :

Les actifs des régimes sont constitués de police d'assurances éligibles.

Position nette :

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle au 31/12/N	-46 399	-44 031
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	7 483	7 880
Juste valeur des actifs fin de période	38 856	36 056
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	**-60**	**-95**

Rendement des actifs des régimes

	31/12/2018	31/12/2017
Retraite des cadres dirigeants	1.58%	1.58%
Retraite des présidents	1.58%	1.58%
Indemnités de fin de carrière dirigeants	1.58%	1.58%

Hypothèses actuarielles utilisées

	31/12/2018	31/12/2017
Retraite des cadres dirigeants	1.42%	1.38%
Retraite des présidents	1.00%	0.91%
Indemnités de fin de carrière	1.42%	1.38%
Indemnités de fin de carrière des dirigeants	1.42%	1.38%

Note 18 **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Fonds pour risques bancaires généraux	159 000	159 000
VALEUR AU BILAN	**159 000**	**159 000**

Note 19 **DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(En milliers d'euros)	31/12/2018							31/12/20 17
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme		**56 000**			**56 000**	**1 059**	**57 059**	**78 069**
Euro		56 000			56 000	1 059	57 059	78 069
Autres devises de l'Union								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts								
Autres emprunts subordonnés								
Dettes subordonnées à durée								
Euro								
Autres devises de l'Union								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres				**97 899**	**97 899**	**207**	**98 106**	**91 414**
Dépots de Garantie à								
VALEUR AU BILAN		**56 000**		**97 899**	**153 899**	**1 266**	**155 165**	**169 483**

Dettes subordonnées	Echéance	Nominal K€	Taux facial
Radian FR0117016131	26/06/2019	33 000	6.145%
Radian FR0117789661	29/12/2019	23 000	4.545%

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 724 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 4 386 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 20 **VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)**

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres							
	Capital	**Réserve légale**	**Réserve statutaire**	**Primes, autres réserves et report à**	**Ecarts conversion / réévaluation**	**Provisions réglementées & subventions d'investisse**	**Résultat**	**Total des capitaux propres**
Solde au 31/12/2016	**128 732**	**1 186 068**		**1 252 537**		**2 492**	**124 372**	**2 694 201**
Dividendes versés au titre de							-12 432	-12 432
Variation de capital								
Variation des primes et		83 955		27 985				111 940
Affectation du résultat social							-111 940	-111 940
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							129 200	129 200
Autres variations						-2 492		-2 492
Solde au 31/12/2017	**128 732**	**1 270 023**		**1 280 522**			**129 200**	**2 808 477**
Dividendes versés au titre de							-12 927	-12 927
Variation de capital								
Variation des primes et		87 205		29 069				116 273
Affectation du résultat social							-116 273	-116 273
Report à nouveau (1)				2 006				2
Résultat de l'exercice N							132 421	132 421
Autres variations								
Solde au 31/12/2018	**128 732**	**1 357 228**		**1 311 597**			**132 421**	**2 929 978**

(1) Voir la note 1.3 « Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2018

Composition du capital social :
29 837 876 parts sociales pour un montant de 91 006 milliers d'euros.
12 369 310 CCA pour un montant de 37 726 milliers d'euros.

Droits de vote :
Les parts sociales confèrent 537 droits de vote.

Note 21 **COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres	2 929 978	2 808 477
Fonds pour risques bancaires généraux	159 000	159 000
Dettes subordonnées et titres participatifs	155 165	169 483
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	**3 244 143**	**3 136 960**

Note 22 **OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

(En milliers d'euros)	**Solde N Opérations avec les entreprises liées et les participations**	**Solde N-1 Opérations avec les entreprises liées et les participations**
Créances	**39 768**	**39 211**
Sur les établissements de crédit et institutions financières		
Sur la clientèle (1)	39 768	39 211
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	**4 782**	**5 688**
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle	4 782	5 688
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	**0**	**0**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

(1) dont SACAM Développement 15 853 milliers d'euros
SCI 11-13 cours du XXX Juillet 9 723 milliers d'euros,
CAAAI 7 366 milliers d'euros

Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Le Crédit Agricole d'Aquitaine n'a pas conclu, au cours de l'année 2018, de transactions avec les parties liées à des conditions anormales de marché.

Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

	31/12/2018		31/12/2017	
(En milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	25 231 400	24 842 158	23 279 324	22 958 704
Autres devises de l'Union Europ.	3 025	3 025	2 161	2 161
Franc Suisse	332	332	545	545
Dollar	16 913	16 913	18 161	18 157
Yen	719	719	1 600	1 600
Autres devises	1 866	1 866	2 121	2 121
Valeur brute	**25 254 255**	**24 865 013**	**23 303 912**	**22 983 288**
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	240 701	336 772	301 160	323 470
Dépréciations	-293 172		-298 314	
TOTAL	**25 201 784**	**25 201 785**	**23 306 758**	**23 306 758**

Note 25 **OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES**

(En milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	**147 195**	**147 122**	**123 010**	**122 914**
- Devises	74 211	74 211	60 543	60 543
- Euros	72 984	72 911	62 467	62 371
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	**147 195**	**147 122**	**123 010**	**122 914**

Note 26 **OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

(En milliers d'euros)	31/12/2018 Opérations de couverture	31/12/2018 Opérations autres que de	31/12/2018 Total	31/12/201 Total
Opérations fermes	**5 274 788**	**678 626**	**5 953 414**	**4 770 511**
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	**5 274 788**	**678 626**	**5 953 414**	**4 770 511**
Swaps de taux d'intérêt	5 274 788	678 626	5 953 414	4 770 511
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	**58 980**	**1 111 980**	**1 170 960**	**1 030 649**
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	**58 980**	**1 111 980**	**1 170 960**	**1 030 649**
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	58 980	93 637	152 617	149 443
Vendus		93 637	93 637	45 266
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		462 353	462 353	417 970
Vendus		462 353	462 353	417 970
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	**5 333 768**	**1 790 606**	**7 124 374**	**5 801 160**

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2018			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	> 1 an <	> 5 ans	< 1an	> 1 an <	> 5 ans	< 1an	> 1 an <	> 5 ans
Futures									
Options de change	793 753	130 953		793 753	130 953				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	287 639	2 528 28	3 137 4	287 639	2 528 28	3 137 48			
Caps, Floors, Collars	26 650	139 843	79 761	26 650	139 843	79 761			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et									
Opérations conditionnelles sur									
Dérivés sur actions, indices boursiers									
Dérivés de crédit									
Sous total	**1 108 04**	**2 799 08**	**3 217 2**	**1 108 04**	**2 799 08**	**3 217 24**			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	292 899	1 418		292 899	1 418				
Sous total	**292 899**	**1 418**		**292 899**	**1 418**				
TOTAL	**1 400 94**	**2 800 50**	**3 217 2**	**1 400 94**	**2 800 50**	**3 217 24**			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	> 1 an <	> 5 ans	< 1an	> 1 an <	> 5 ans	< 1an	> 1 an <	> 5 ans
Futures									
Options de change	415 430	420 510		415 430	420 510				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	799 601	1 808 07	2 162 8	799 601	1 808 07	2 162 83			
Caps, Floors, Collars		86 454	108 255		86 454	108 255			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et									
Opérations conditionnelles sur									
Dérivés sur actions, indices boursiers									
Dérivés de crédit									
Sous total	**1 215 03**	**2 315 03**	**2 271 0**	**1 215 03**	**2 315 03**	**2 271 09**			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	230 212	15 712		230 212	15 712				
Sous total	**230 212**	**15 712**		**230 212**	**15 712**				
TOTAL	**1 445 24**	**2 330 74**	**2 271 0**	**1 445 24**	**2 330 74**	**2 271 09**			

Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au	Juste Valeur Négative au	Encours Notionnel au 31/12/2018	Juste Valeur Positive au	Juste Valeur Négative au	Encours Notionnel au 31/12/2017
Futures						
Options de change			924 706			835 940
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	19 793	92 468	5 953 414	32 116	59 374	4 770 511
Caps, Floors, Collars	345	481	246 254	372	386	194 709
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux						
Dérivés de crédit						
Sous total	**20 138**	**92 949**	**7 124 374**	**32 488**	**59 760**	**5 801 160**
Swaps de devises						
Opérations de change à terme			294 317			245 924
Sous total			**294 317**			**245 924**
TOTAL	**20 138**	**92 949**	**7 418 691**	**32 488**	**59 760**	**6 047 084**

Note 26.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	865 900	193 455	5 140 313	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Aucun transfert de contrat d'échange de taux d'intérêt entre deux catégories de portefeuille.

Note 27 **INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

(en milliers d'euros)	Notation interne	2018 Valeur de marché	2018 Risque de crédit Potentiel	2017 Valeur de marché	2017 Risque de crédit Potentiel
Etablissements financiers					
CREDIT AGRICOLE S.A.		- 81 970	32 400	**-33 685**	**36 520**
Autres Etablissements financiers					
BNP	B	39	349	-1 244	414
BPCE	B+	- 5 873	200	-6 783	200
Autres (1)		13 510	17 514	14 048	18 400
Total général		**-74 295**	**50 463**	**-27 665**	**55 534**

(1) correspond à 80 swaps/cap souscrits par la clientèle (retournés à l'identique auprès de Credit Agricole CACIB)

Note 28 **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés		
Engagements de financement	**2 400 223**	**2 495 018**
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	2 400 223	2 495 018
Ouverture de crédits confirmés	1 206 451	1 440 737
Ouverture de crédits documentaires	4 562	11 465
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 201 889	1 429 272
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 193 772	1 054 281
Engagements de garantie	**1 082 617**	**1 085 577**
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	371 308	362 026
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	371 308	362 026
Engagements d'ordre de la clientèle	711 309	723 551
Cautions immobilières	107 143	92 012
Autres garanties d'ordre de la clientèle	604 166	631 539
Engagements sur titres	**1 915**	**6 355**
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	1 915	6 355

Engagements reçus		
Engagements de financement	**48 788**	**68 140**
Engagements reçus d'établissements de crédit	48 788	68 140
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	**7 011 216**	**6 434 514**
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 023 222	1 955 995
Engagements reçus de la clientèle	4 987 994	4 478 519
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	253 671	257 002
Autres garanties reçues	4 734 323	4 221 517
Engagements sur titres	**1 915**	**6 355**
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	1 915	6 355

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 362 026 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 940 481 milliers d'euros.

Note 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2018, Crédit Agricole d'Aquitaine a apporté 4 718 103 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 273 663 milliers d'euros en 2017. Crédit Agricole d'Aquitaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole d'Aquitaine a apporté :

- 2 929 648 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 617 015 milliers d'euros en 2017;
- 432 166 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 481 961 milliers d'euros en 2017;
- 1 356 289 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 174 687 milliers d'euros en 2017.

Note 30 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Note 30.1 Désendettement de fait

Néant

Note 30.2 Titrisation

En 2018, Crédit Agricole d'Aquitaine a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2018, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Note 31 **PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 543	2 292
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 283	32 627
Sur opérations avec la clientèle (1)	407 416	433 432
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	15 836	25 718
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	2 338	1 453
Autres intérêts et produits assimilés		949
Intérêts et produits assimilés	**460 416**	**496 471**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 588	-2 790
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-110 836	-140 770
Sur opérations avec la clientèle	-40 526	-56 608
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-32 192	-23 593
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-4 277	-4 564
Autres intérêts et charges assimilées	-267	-22
Intérêts et charges assimilées	**-190 686**	**-228 347**
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	**269 730**	**268 124**

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2018 est de 4 363 milliers d'euros, il était de 4 386 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

La baisse des intérêts est liée au transfert en coût du risque de l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses pour 4 629 milliers d'euros.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 32 **REVENUS DES TITRES**

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	53 750	51 720
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 060	225
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	**54 810**	**51 945**

Note 33 **PRODUIT NET DES COMMISSIONS**

	31/12/2018			31/12/2017		
(En milliers d'euros)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Sur opérations avec les établissements de	726	-248	478	948	-252	696
Sur opérations internes au crédit agricole	17 377	-37 167	-19 790	17 287	-41 182	-23 895
Sur opérations avec la clientèle	70 982	-501	70 481	70 897	-595	70 302
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	210		210	176		176
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	405	-74	331	567	-5	562
Sur prestations de services financiers (1)	169 608	-13 947	155 661	160 002	-14 537	145 465
Provision pour risques sur commissions	1 916	-2 115	-199	1 599	-1 757	-158
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	**261 224**	**-54 052**	**207 172**	**251 476**	**-58 328**	**193 148**

(1) dont prestations assurance-vie : 29 113 milliers d'euros.

Note 34 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 044	972
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1 803	1 463
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	**2 847**	**2 435**

Note 35 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-3 127	-546
Reprises de dépréciations	322	341
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	**-2 805**	**-205**
Plus-values de cession réalisées	2 493	
Moins-values de cession réalisées	-658	-261
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	**1 835**	**-261**
Solde des opérations sur titres de placement	**-970**	**-466**
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET	**-970**	**-466**

Note 36 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits divers	11 842	8 970
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	**11 842**	**8 970**
Charges diverses	-826	-702
Quote part des opérations faites en commun	-1 990	-2 272
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-613	
Autres charges d'exploitation bancaire	**-3 429**	**-2 974**
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**8 413**	**5 996**

Note 37 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-107 682	-105 577
Charges sociales	-47 379	-45 228
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	-10 289	-10 194
Intéressement et participation	-20 675	-20 172
Impôts et taxes sur rémunérations	-20 537	-21 242
Total des charges de personnel	**-196 273**	**-192 219**
Refacturation et transferts de charges de personnel	6 265	5 839
Frais de personnel nets	**-190 008**	**-186 380**
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-8 392	-6 255
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1)	-108 508	-101 164
Total des charges administratives	**-116 900**	**-107 419**
Refacturation et transferts de charges administratives	1 316	961
Frais administratifs nets	**-115 584**	**-106 458**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**-305 592**	**-292 838**

(1) dont 3 635 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé un montant de 4 712 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole d'Aquitaine au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 9 775 milliers d'euros au 31 décembre 2018 pour les dépenses suivantes :
- 409 milliers d'euros d'investissements d'innovation dans le but d'améliorer son offre de service et son efficacité commerciale.
- 8 939 milliers d'euros pour le financement de nouveaux projets de développement de la Caisse régionale.
- 427 milliers d'euros pour les travaux d'aménagement et d'amélioration des conditions de travail.

Effectif moyen
Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	560	545
Non cadres	1 855	1 834
Total de l'effectif moyen	**2 415**	**2 379**
Dont : - France	2 415	2 379
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Rémunération des dirigeants :

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération à court terme	**3 476**	**3 206**
Conseil de Direction	3 184	2 974
Conseil d'Administration	292	232
Rémunération postérieure à l'emploi	**2 424**	**2 396**
Conseil de Direction	2 293	2 271
Conseil d'Administration	131	126

Note 38 **COUT DU RISQUE**

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions et dépréciations	**-191 880**	**-186 319**
Dépréciations de créances douteuses	-116 848	-113 019
Autres provisions et dépréciations	-75 031	-73 300
Reprises de provisions et dépréciations	**170 080**	**201 481**
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	119 792	129 461
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	50 288	72 020
Variation des provisions et dépréciations	**-21 799**	**15 161**
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-1 971	-3 538
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-22 010	-17 533
Décote sur prêts restructurés	-190	-209
Récupérations sur créances amorties	2 187	2 118
Autres pertes		
Autres produits		
COUT DU RISQUE	**-43 783**	**-4 001**

(1) dont 17 709 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises et 4 301 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.
(2) dont 2 277 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
(3) dont 644 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
(4) dont 17 709 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 39 **RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES**

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	**-227**	**-741**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à	-227	-741
Reprises de dépréciations	**2 348**	**2 604**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à	2 348	2 604
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**2 121**	**1 863**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à	2 121	1 863
Plus-values de cessions réalisées		**89**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à		89
Moins-values de cessions réalisées	**-50**	**-3 505**
Sur titres d'investissement		-1 343
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à	-50	-2 162
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	**-50**	**-3 416**
Sur titres d'investissement		-1 343
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à	-50	-2 073
Solde en perte ou en bénéfice	**2 071**	**-1 553**
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	970	
Moins-values de cessions	-341	
Solde en perte ou en bénéfice	**629**	
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	**2 700**	**-1 553**

Note 40 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant.

Note 41 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2018 s'élève à 56 265 milliers d'euros.
La totalité de l'impôt provient du résultat ordinaire.

Note 42 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole d'Aquitaine exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la banque de proximité. Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zones géographiques.

Note 43 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Néant.

Note 44 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Néant.

Note 45 **AFFECTATION DES RESULTATS**

Bénéfice net 2018	**132 421**
Report à nouveau	
Total à affecter	**132 421**
Réserves spéciales mécénat	
Intérêts aux parts sociales	1 547
Dividendes CCA	11 751
Réserve légale	89 343
Réserves générales	29 781

Note 46 **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

Néant.

Note 47 **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE**

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole d'Aquitaine

(En milliers d'euros hors taxes)	**Ernst & Young**	**%**	**Mazars**	**%**
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	72	83 %	72	85 %
Services autres que la certification des comptes	15	17 %	13	15 %
TOTAL	**87**		**85**	

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

ERSNST & YOUNG et Autres

TOUR FIRST - TSA 14444 - 92037 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 2 38 77 76 75 - FAX : +33 (0) 2 38 77 76 83
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS A CAPITAL VARIABLE - RCS NANTERRE 438 476 913

MAZARS

61, QUAI DE PALUDATE - 33800 BORDEAUX
TEL : +33 (0) 5 56 43 68 13 - FAX : +33 (0) 5 57 92 29 79
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRCETOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Siège Social : 106, quai de Bacalan - 33000 Bordeaux

Société Coopérative à Personnel et Capital Variables

434 651 246 R.C.S Bordeaux

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes exposés dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels relatifs :

- à l'application des règles de provisionnement des encours de crédit et des engagements par signature ;
- au changement de présentation dans le compte de résultat de la reprise liée au passage du temps, ou effet de désactualisation, de la dépréciation des créances douteuses.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	***Notre réponse***
Du fait de son activité, votre Caisse Régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2.1 et 4.1), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre Caisse Régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement. Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élève à 271,3 M€ au 31 décembre 2018.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la Direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ▪ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre Caisse Régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ; ▪ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre Caisse Régionale relatifs à ces procédures ; ▪ analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit ; ▪ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

Provisions sur encours sains et dégradés

Risque identifié	***Notre réponse***
Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2 et 2.1), votre Caisse Régionale constitue, au titre des pertes de crédit attendues, des provisions sur les encours sains et dégradés. A la suite du changement de méthode décrit dans l'annexe, ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de votre Caisse Régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux. Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente respectivement 165,9 M€ et 180,0 M€ au 1er janvier et au 31 décembre 2018 comme détaillé dans la note 15 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de : ▪ l'importance des changements induits dans la mise en œuvre pour le changement de méthode ; ▪ l'importance des zones de jugement entrant dans la détermination des modèles, des risques liés à la qualité des données qui les alimentent et des risques liés à leur insertion opérationnelle ; ▪ l'importance relative de ces provisions dans le bilan de votre Caisse Régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation, etc….), dont par exemple des informations prospectives (forward looking central et local).	Nos travaux ont consisté à : ▪ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, en incluant leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : - les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; - la qualité des données utilisées pour calibrer les paramètres utilisés dans les modèles (PD, LGD) ; - la gouvernance des modèles au regard des modalités de détermination et de changement des paramètres, du processus de validation indépendante et des modalités de back-testing ; - la réalisation de tests applicatifs ciblés sur les principales fonctionnalités de l'outil national utilisé pour déterminer les corrections de valeur ; ▪ tester par sondages la qualité des données des expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ; ▪ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ; ▪ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre Caisse Régionale sur l'identification de dégradation significative pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ; ▪ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2018.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre Caisse régionale considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par votre assemblée générale du 28 mars 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 29 mars 2018 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2018, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la première année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2000.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La-Défense et Bordeaux, le 11 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres	MAZARS	
Valérie Meeus	Alain Chavance	Hervé Kerneis

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

MAZARS
61, quai de Paludate
33800 Bordeaux
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 8 320 000 euros
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la caisse régionale des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Grand Sud-Ouest Capital, dont votre caisse régionale est actionnaire

Personne concernée

M. Jack Bouin, directeur général de votre caisse régionale et administrateur de la société Grand Sud-Ouest Capital.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre caisse régionale.

Modalités

Conformément à la décision de votre conseil d'administration du 24 juin 2016, une avance en compte courant a été accordée par votre caisse régionale à la société Grand Sud-Ouest Capital à hauteur de € 2.150.840. Celle-ci est rémunérée au taux EURIBOR 3 mois, avec plancher à 0 %, capitalisé à la fin de chaque année. La convention a été signée pour une durée indéterminée et ce, jusqu'au remboursement intégral de l'avance par la société. Cette avance a été remboursée pour moitié au cours de l'exercice 2017, un montant de € 1.075.420 ayant été capitalisé pour souscrire au capital de la société Grand Sud-Ouest Innovation.

Au cours de l'exercice 2018 le solde de l'avance est resté inchangé par rapport à la clôture précédente. Au 31 décembre 2018, le solde de l'avance s'établit ainsi à € 1.075.420.

Cette avance n'a produit aucun intérêt en 2018 par application du plancher.

Avec la société Immocam 47, dont votre caisse régionale est associée gérante.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre caisse régionale.

Modalités

Conformément

L'avance en compte courant d'un montant initial de € 150.000, consentie le 25 mars 2016 pour une durée indéterminée à la société Immocam 47, s'élève à € 50.000 au 31 décembre 2018. Le montant de cette avance est resté inchangé au titre de l'exercice 2018.

Cette avance a été rémunérée au TCI 1 an avec un plancher à 0 %. Le montant des intérêts est nul au titre de l'exercice 2018.

► **Avec la société Route des Lasers, dont votre président est administrateur**

Personne concernée

M. Rémy Garuz, président du conseil d'administration de votre caisse régionale et administrateur de la société Route des Lasers.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre caisse régionale.

Modalités

Votre caisse régionale détient une avance en compte courant de € 150.000 rémunérée au taux d'intérêt légal de 0,89 % sur le premier semestre et de 0,88 % sur le second semestre. Les intérêts de cette avance se sont élevés à € 1.327 au titre de 2018.

► **Avec M. Jack Bouin, directeur général de votre caisse régionale**

Nature et objet

Suspension du contrat de travail.

Modalités

Le conseil d'administration de votre caisse régionale, en date du 29 mars 2013, a décidé de formaliser avec M. Jack Bouin, compte tenu de son ancienneté dans le groupe, un contrat de travail en tant que directeur général adjoint à compter du 1er avril 2013, et de suspendre ce contrat à cette même date afin de formaliser un mandat social de directeur général.

Dans ce cadre, sa rémunération en tant que directeur général adjoint a été suspendue au niveau prévu par son contrat de travail et, en cas de réactivation de son contrat de travail, sa rémunération annuelle fixe serait revalorisée sur la base de l'évolution de la rémunération moyenne des directeurs généraux adjoints de caisses régionales.

En cas de réactivation du contrat de travail suspendu, il est également prévu que la durée de son activité en qualité de mandataire social soit ajoutée à l'ancienneté acquise au titre du contrat de travail pour le calcul de toutes les indemnités et autres avantages dus au titre du contrat de travail.

Le directeur général, en sus des retraites légales et complémentaires obligatoires, bénéficie d'un régime supplémentaire de retraite selon les modalités fixées par le règlement du régime de retraite des cadres de direction de caisses régionales.

Par décision du 19 mai 2017 et sur instruction de l'organe central, le conseil d'administration de votre caisse régionale a fait évoluer la convention du 1er avril 2013, en précisant que ce sont les éléments de rémunération en tant que directeur général qui seraient pris en compte en cas de décès ou d'invalidité en cours de mandat, ceci étant formalisé par un avenant du 22 mai 2017.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercice antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

- **Avec CAMCA Mutuelle, entité dont votre caisse régionale est actionnaire**

Personne concernée

M. Rémy Garuz, président du conseil d'administration de votre caisse régionale et administrateur de CAMCA Mutuelle jusqu'au 17 avril 2018.

Nature et objet

Souscription de dettes subordonnées par votre caisse régionale.

Modalités

Le Conseil d'administration de votre caisse régionale, réuni le 24 novembre 2017, a donné un accord de principe pour participer à la souscription de dettes subordonnées qui pourraient être émises par CAMCA Mutuelle sur la période 2018-2020 pour un montant total maximal de € 125.000.000.

Aucune souscription n'a eu lieu au cours de l'exercice 2018.

Bordeaux et Paris-La Défense, le 11 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres
Alain Chavance	Hervé Kerneis	Valérie Meeus

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en date du 25 janvier 2019 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 28 mars 2019

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL 206

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ 206
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE 207
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE 210
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES 214

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 215

COMPTE DE RÉSULTAT 215
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 216
BILAN ACTIF 217
BILAN PASSIF 218
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 219
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 221

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1ER JANVIER 2018 224

TRANSITION DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 AU 1ER JANVIER 2018 224
TRANSITION ENTRE LES DEPRECIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUEES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUEES SELON IFRS 9 227

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS 231

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées 231
1.1 Normes applicables et comparabilité 231
1.2 Principes et méthodes comptables 234
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) 262
2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période 265
3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture 266
3.1 Risque de crédit 266
3.2 Risque de marché 291
3.3 Risque de liquidité et de financement 296
3.4 Comptabilité de couverture 299
3.5 Risques opérationnels 303
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires 303
4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 305
4.1 Produits et Charges d'intérêts 305
4.2 Produits et charges de commissions 306
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 307
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres 308
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti 309
4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat 309

4.7 Produits (charges) nets des autres activités 310
4.8 Charges générales d'exploitation 310
4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles 311
4.10 Coût du risque 312
4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs 313
4.12 Impôts 314
4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 316
5. Informations sectorielles 319
6. Notes relatives au bilan 320
6.1 Caisse, banques centrales 320
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 320
6.3 Instruments dérivés de couverture 324
6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres 325
6.5 Actifs financiers au coût amorti 328
6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue 331
6.7 Exposition au risque souverain 335
6.8 Passifs financiers au coût amorti 336
6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers 337
6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés 339
6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers 340
6.12 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées 340
6.13 Co-entreprises et entreprises associées 341
6.14 Immeubles de placement 342
6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) 343
6.16 Écarts d'acquisition 343
6.17 Provisions 344
6.18 Dettes subordonnées 345
6.19 Capitaux propres 345
6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle 349
7. Avantages au personnel et autres rémunérations 350
7.1 Détail des charges de personnel 350
7.2 Effectif moyen de la période 350
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies 350
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies 351
7.5 Autres avantages sociaux 354

7.6 Rémunérations de dirigeants 354

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties 355
9. Reclassements d'instruments financiers 357
10. Juste valeur des instruments financiers 357
10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti 358

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur 362

10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine 370

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 370
11.1 Information sur les filiales 370

11.2 Composition du périmètre 371

12. Participations et entités structurées non consolidées 372
12.1 Participations non consolidées 372

12.2 Informations sur les entités structurées non consolidées 374

13. Événements postérieurs au 31 décembre 2018 378

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Elle est immatriculée au RCS de bordeaux sous le numéro 434 651 246 et son siège social est situé 106, quai de Bacalan à Bordeaux.

Depuis le 26/11/2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine n'est plus cotée à l'Euronext Paris.

Sont rattachées à la Caisse régionale d'Aquitaine, 102 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale d'Aquitaine est un établissement de crédit, de code NAF 6419Z, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale d'Aquitaine fait partie avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole.

Le 3 août 2016, Crédit Agricole SA est sorti du capital social de la Caisse régionale d'Aquitaine en cédant ses parts sociales et Certificats Coopératifs d'Association à la holding SAS Sacam Mutualisation. Celle-ci détient désormais 29,31 % du capital de la Caisse régionale d'Aquitaine.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organigramme du Groupe Crédit Agricole :

(1) *via* la SAS Rue La Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

Organigramme du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :

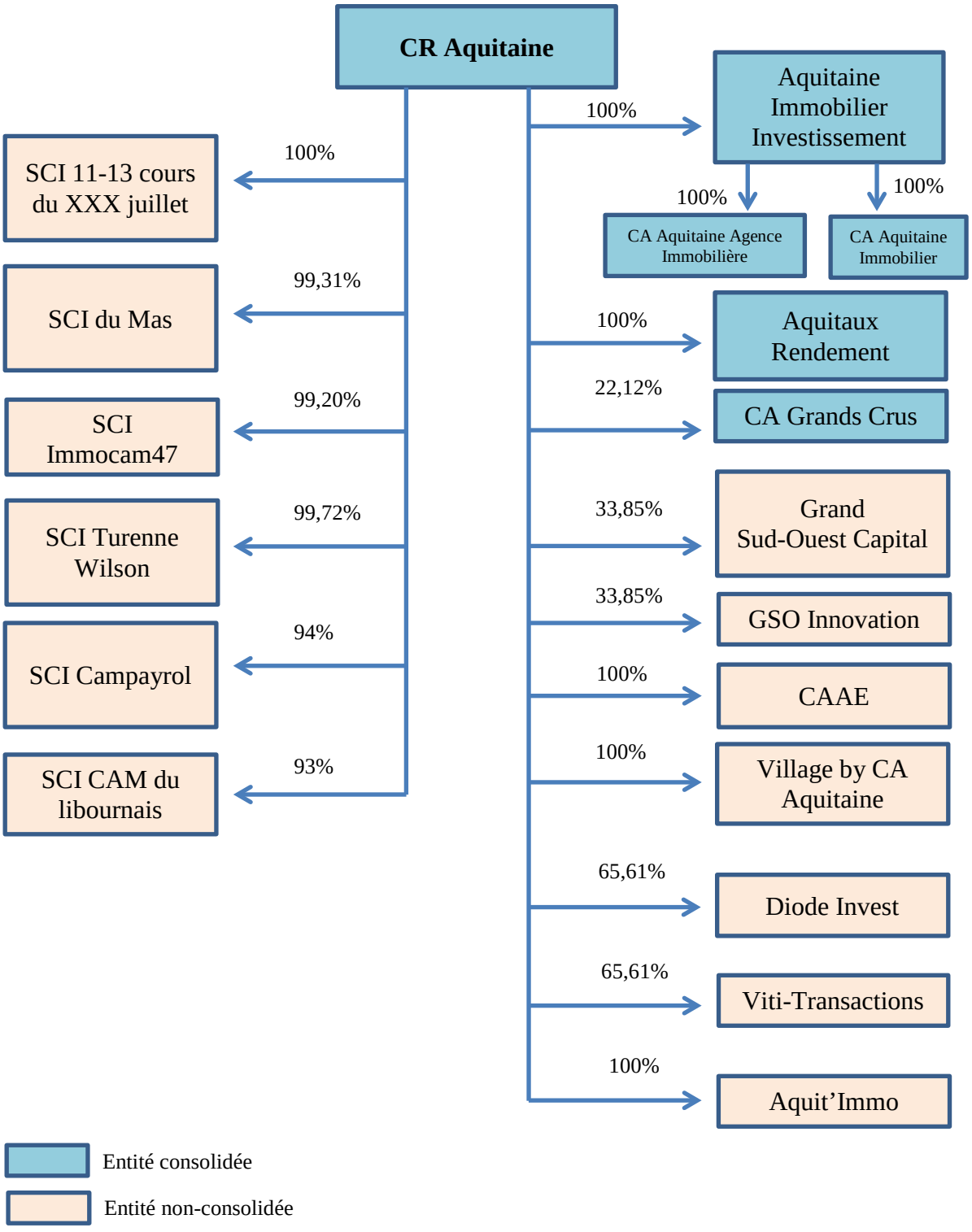

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

➢ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

✓ Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

✓ Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Dettes envers la clientèle ».

✓ Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.
Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.
Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.
Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.
Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.
Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.
Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

✓ Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont

enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- ✓ **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire

.

- ✓ **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- ✓ **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

➢ Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014, directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* - NCWOL – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

➢ Garanties spécifiques apportées par les caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (SWITCH)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels: on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

- Depuis 2005, la Caisse régionale intègre dans son périmètre de consolidation la société CA Grands Crus. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

  Elle a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, et est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 11 avril 2003 sous le numéro 447 963 539.

  Son siège social est situé à Paris, 100 boulevard du Montparnasse.

  Suite à la sortie du capital de la CR Languedoc en 2016, la répartition entre les actionnaires est désormais la suivante :

Associés	Nombre d'actions de 10€	% de détention du capital
CACIF	11 204 000	55,76 %
CRCA d'Aquitaine	4 444 480	22,12 %
Predica	4 444 480	22,12 %
TOTAUX	20 092 960	100,00 %

  Par l'intermédiaire de CA Grands Crus, le groupe Crédit Agricole s'est porté acquéreur d'actifs viticoles conformément à sa stratégie d'investissements patrimoniaux.

- Les parts sociales de la Caisse régionale sont détenues par les Caisses Locales à hauteur de 90 906 K€. L'encours des comptes courants bloqués de Caisses locales s'élèvent à 57 195 K€.

  Depuis 2015, les Caisses Locales souscrivent des BMTN dont l'encours s'élève à 34 052 K€ au 31.12.2018.
  L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'une élimination intra-groupe.

- Depuis juin 2010, la Caisse régionale consolide ses filiales immobilières, Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière et Crédit Agricole Aquitaine Immobilier. Ces sociétés sont détenues à 100% par la holding AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT (A2I), créée en 2013. Toutes ces filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

- La Caisse régionale détient 40 millions d'euros, soit 99,99%, du fonds dédié AQUITAUX RENDEMENT créé en juin 2011. Il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 30 juin 2011.

  Les informations relatives à ce fonds sont mentionnées dans le paragraphe 11.1.3.

- Concernant l'information relative aux parties liées que sont les principaux dirigeants, les rémunérations sont citées dans le paragraphe 7.6.

- Au cours de l'exercice 2016, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a participé à l'opération visant à simplifier et à rendre plus transparente la structure du Groupe et à renforcer le niveau de capital de Crédit Agricole S.A., au travers d'un reclassement de la participation détenue par Crédit Agricole S.A., sous forme de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et Certificats Coopératifs d'Associés (CCA), dans le capital des Caisses régionales, à une entité intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	476 824	505 507
Intérêts et charges assimilées	4.1	(178 112)	(203 194)
Commissions (produits)	4.2	260 816	251 090
Commissions (charges)	4.2	(54 093)	(58 361)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(4 869)	991
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		1 395	
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		(6 264)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	53 322	
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		(521)	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		53 843	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			50 159
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	2	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	
Produits des autres activités	4.7	11 074	12 167
Charges des autres activités	4.7	(3 424)	(3 149)
Produit net bancaire		**561 540**	**555 210**
Charges générales d'exploitation	4.8	(313 827)	(301 860)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(10 821)	(12 398)
Résultat brut d'exploitation		**236 892**	**240 952**
Coût du risque	4.10	(47 155)	(3 935)
Résultat d'exploitation		**189 737**	**237 017**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		578	1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	453	80
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	-
Résultat avant impôt		**190 768**	**237 098**
Impôts sur les bénéfices	4.12	(56 230)	(75 697)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	-	-
Résultat net		**134 538**	**161 401**
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	-	-
Résultat net part du Groupe		**134 538**	**161 401**

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		**134 538**	**161 401**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	(206)	(716)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	307	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	(106 847)	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**(106 746)**	**(716)**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**(6 899)**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**9 534**	**(200)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**4.13**	**(104 111)**	**-916**
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			59 372
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	(26 090)	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**(26 090)**	**59 372**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**74**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**6 759**	**(1 040)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**4.13**	**(19 331)**	**58 406**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**4.13**	**(123 442)**	**57 490**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**11 096**	**218 891**
Dont part du Groupe		11 096	218 891
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13		

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	**Notes**	**31/12/2018**	**01/01/2018**	**31/12/2017**
Caisse, banques centrales	6.1	107 843	122 855	122 855
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6.6.7	789 690	734 812	34 275
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		15 628	15 058	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		774 062	719 754	-
Instruments dérivés de couverture	3.1-3.2-3.4	5 002	17 780	17 780
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	2 117 043	2 264 778	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		55 427	74 256	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		2 061 616	2 190 252	-
Actifs financiers disponibles à la vente				2 565 296
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	21 804 800	19 934 956	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit		912 872	899 180	899 180
Prêts et créances sur la clientèle		19 633 774	17 867 184	17 873 552
Titres de dettes		1 258 154	1 168 592	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		49 665	(661)	(661)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				1 173 971
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	70 721	83 326	90 691
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	416 822	414 517	414 517
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-		-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.13	43 215	42 637	42 637
Immeubles de placement	6.14	5 742	5 477	5 477
Immobilisations corporelles	6.15	156 265	113 775	113 775
Immobilisations incorporelles	6.15	2 756	2 699	2 699
Ecarts d'acquisition	6.16	1 694	1 694	1 694
Total de l'actif		**25 571 258**	**23 738 645**	**23 357 738**

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales	6.1	-		-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	42 151	44 833	44 833
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		23 076	25 366	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		19 075	19 447	-
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	72 590	38 440	38 440
Passifs financiers au coût amorti		21 219 130	19 444 428	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	11 443 911	10 411 468	10 407 823
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	8 570 228	8 034 164	8 034 164
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.8	1 204 991	998 796	998 796
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-		-
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	567	71	4
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	404 083	381 746	381 746
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-		-
Provisions	6.17	113 395	93 113	93 113
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.18	57 001	77 864	77 864
Total dettes		**21 908 917**	**20 080 495**	**20 076 783**
Capitaux propres		**3 662 341**	**3 658 150**	**3 280 955**
Capitaux propres part du Groupe		**3 662 340**	**3 658 149**	**3 280 954**
Capital et réserves liées		1 134 972	1 127 902	1 127 902
Réserves consolidées		2 106 323	2 120 298	1 887 293
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		286 507	409 949	104 358
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-		-
Résultat de l'exercice		134 538	-	161 401
Participations ne donnant pas le contrôle		**1**	**1**	**1**
Total du passif		**25 571 258**	**23 738 645**	**23 357 738**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2017 Publié	**149 448**	**2 875 927**	**(15)**	**-**	**3 025 360**	**55 726**	**(8 857)**	**46 869**	**-**	**3 072 229**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 072 229**
Impacts nouvelles normes (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2017	**149 448**	**2 875 927**	**(15)**	**-**	**3 025 360**	**55 726**	**(8 857)**	**46 869**	**-**	**3 072 229**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 072 229**
Augmentation de capital	2 280	-	-	-	2 280	-	-	-	-	2 280	-	-	-	-	-	2 280
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2017	-	(12 445)	-	-	(12 445)	-	-	-	-	(12 445)	-	-	-	-	-	(12 445)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 280	(12 445)	-	-	(10 165)	-	-	-	-	(10 165)	-	-	-	-	-	(10 165)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	58 332	(916)	57 416	-	57 416	-	-	-	-	-	57 416
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	74	-	74	-	74	-	-	-	-	-	74
Résultat 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	161 401	161 401	-	-	-	-	-	161 401
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2017	**151 728**	**2 863 482**	**(15)**	**-**	**3 015 195**	**114 132**	**(9 773)**	**104 359**	**161 401**	**3 280 955**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 280 955**
Affectation du résultat 2017	-	161 401	-	-	161 401	-	-	-	(161 401)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2018	**151 728**	**3 024 883**	**(15)**	**-**	**3 176 596**	**114 132**	**(9 773)**	**104 359**	**-**	**3 280 955**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 280 955**
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (3)	-	71 604	-	-	71 604	(95 448)	401 038	305 590	-	377 194	-	-	-	-	-	377 194
Capitaux propres au 1er janvier 2018 Retraité	**151 728**	**3 096 487**	**(15)**	**-**	**3 248 200**	**18 684**	**391 265**	**409 949**	**-**	**3 658 149**	**1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 658 150**
Augmentation de capital	7 070	-	-	-	7 070	-	-	-	-	7 070	-	-	-	-	-	7 070
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2018	-	(12 938)	-	-	(12 938)	-	-	-	-	(12 938)	-	-	-	-	-	(12 938)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	90	-	-	90	-	-	-	-	90	-	-	-	-	-	90
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	7 070	(12 848)	-	-	(5 778)	-	-	-	-	(5 778)	-	-	-	-	-	(5 778)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(48)	-	-	(48)	(19 331)	(97 212)	(116 543)	-	(116 591)	-	-	-	-	-	(116 591)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(39)	-	-	(39)	-	39	39	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	6 899	-	-	6 899	-	(6 899)	(6 899)	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	134 538	134 538	-	-	-	-	-	134 538
Autres variations	-	(7 978)	-	-	(7 978)	-	-	-	-	(7 978)	-	-	-	-	-	(7 978)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	**158 798**	**3 082 512**	**(15)**	**-**	**3 241 295**	**(647)**	**287 154**	**286 507**	**134 538**	**3 662 340**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**3 662 341**

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

(3) Le détail des impacts sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note "Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018".

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Parmi les variations des capitaux propres au cours de l'exercice, les plus significatives portent sur

- l'impact de la variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est de -123 442 milliers d'euros au 31 décembre 2018, dont - 603 milliers d'euros liés à l'IAS19.
- l'augmentation du capital des Caisses Locales pour +7 070 milliers d'euros
- l'élimination des dividendes internes pour -12 938 milliers d'euros soit -5 868 milliers d'euros de mouvements liés aux opérations avec les porteurs de titres de capital
- les autres variations pour – 7 978 milliers d'euros qui comprennent notamment :
    - le reclassement lié à la FTA sur l'impôt depuis les réserves OCI NR pour – 3 195 K€
    - le reclassement lié à la FTA sur l'impôt depuis les réserves OCI NR pour – 6 550 K€
    - l'impact lié aux écritures sur bons prescrits pour + 1 948 K€

Le résultat consolidé s'élève à 134 538 milliers d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôt		**190 768**	**237 098**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		10 817	12 399
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		44 375	(14 051)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(578)	(1)
Résultat net des activités d'investissement		(453)	1 989
Résultat net des activités de financement		4 556	4 522
Autres mouvements		8 552	13 710
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		***67 269***	***18 568***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		1 108 776	404 102
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(1 246 286)	(419 296)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		42 404	(251 386)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		2 837	1 053
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		-	-
Impôts versés		(35 910)	(59 237)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		***(128 179)***	***(324 764)***
Flux provenant des activités abandonnées		**-**	**-**
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		**129 858**	**(69 098)**
Flux liés aux participations (2)		(2 976)	(10 354)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(52 912)	(22 756)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		**(55 888)**	**(33 110)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		(5 868)	(10 165)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		9 128	24 571
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		**3 260**	**14 406**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		**-**	**-**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		**77 230**	**(87 802)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**163 008**	**250 810**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		122 855	104 203
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		40 153	146 607
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**241 963**	**163 008**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		107 843	122 855
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		134 120	40 153
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		**78 955**	**(87 802)**

* composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Aucun dividende n'a été reçu des entreprises mises en équivalence.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2018, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élève à 2 976 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Augmentation de capital de la société Crédit Agricole Région Développement : 1 195 K€, dont 519 K€ immédiatement libérés,
- Augmentation de capital de la société Crédit Agricole Payment Services : 658 K€, immédiatement libérés,
- Acquisition d'actions de la société C2MS : 376 K€.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à ses actionnaires, à hauteur de 12 927 milliers d'euros pour l'année 2018.

(4) Au cours de l'année 2018, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas émis de dettes subordonnées.

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1ER JANVIER 2018

TRANSITION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 1ER JANVIER 2018

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers impactés par la mise en place de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018.

➢ Actifs financiers

Actifs financiers		**31/12/2017**	**01/01/2018**													
		IAS 39	**Reclassements au titre d'IFRS 9**													
				Actifs financiers à la juste valeur par résultat					**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**		**Actifs financiers au coût amorti**					
					Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat											
En milliers d'euros		**Valeur au bilan selon IAS 39**	Banques Centrales	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur	Instruments dérivés de couverture	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes	Actifs non courants destinés à être cédés et activités	Participation dans les entreprises mises en équivalence
IAS 39	Banques Centrales	19 655	19 655													
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 275		15 058	-	19 167	-	50		-	-	-	-	-		
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 058		15 058												
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option [1]	19 217				19 167		50								
	Instruments dérivés de couverture	17 780							17 780							
	Actifs disponibles à la vente	2 565 296			522	685 625				74 526	1 802 514			2 109		
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	899 180										899 180				
	Prêts et créances sur la clientèle	17 873 552				8 501							17 865 052			
	Titres détenus jusqu'à l'échéance	1 173 971				5 811								1 168 160		
	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	**22 583 709**														
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9				**(1)**	**79**					**387 738**		**2 132**	**(1 677)**		
01/01/2018	**Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9**		**19 655**	**15 058**	**521**	**719 183**	**-**	**50**	**17 780**	**74 526**	**2 190 252**	**899 180**	**17 867 184**	**1 168 592**		

(1) Les reclassements liés aux actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	IAS 39	Reclassement au titre d'IFRS 9	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont actifs financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	
		Reclassement imposé par les dispositions d'IFRS 9	Reclassement effectué par choix
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**19 217**	**19 167**	
Instruments de dette	19 217	19 167	
Instruments de capitaux propres			

L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. A compter du 1er janvier 2018, ces titres sont classé en Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût.

➢ Passifs financiers

Passifs financiers		**31/12/2017**	**01/01/2018**						
		IAS 39	**Reclassements au titre d'IFRS 9**						
			Passifs financiers à la juste valeur par résultat			**Passifs financiers au coût amorti**			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
En milliers d'euros		Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	
IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	44 833	25 386	19 447	-	-	-	-	
	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	25 386	25 386						
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option [1]	19 447		19 447					
	Instruments dérivés de couverture	38 440			38 440				
	Dettes envers les établissements de crédit	10 407 823				10 407 823			
	Dettes envers la clientèle	8 034 164					8 034 164		
	Dettes représentées par un titre	998 796						998 796	
	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées								
	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	19 524 056							
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9					**3 645**			
01/01/2018	**Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9**		**25 386**	**19 447**	**38 440**	**10 411 468**	**8 034 164**	**998 796**	**-**

(1) Les reclassements liés aux passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	**IAS 39**	**Reclassement au titre d'IFRS 9**	
	Valeur comptable selon IAS 39	Dont passif financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS 9	
		Reclassement imposé par les dispositions d'IFRS 9	Reclassement effectué par choix
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	19 447	19 447	

TRANSITION ENTRE LES DÉPRÉCIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31 décembre 2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers le montant de correction de valeur pour pertes comptabilisé au 1er janvier 2018 (selon les dispositions d'IFRS 9) :

Dépréciations sur actifs financiers		**31/12/2017**	**01/01/2018**									
			IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations									
				Actifs financiers à la juste valeur par résultat				**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**		**Actifs financiers au coût amorti**		
					Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat							
En milliers d'euros		**IAS 39 - Montant de la dépréciation**	Banques Centrales	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
Dépréciations selon IAS 39	Banques centrales											
	Actifs disponibles à la vente	34 462			129	77			34 256			
	Prêts et créances sur les établissements de crédit											
	Prêts et créances sur la clientèle	442 404									442 404	
	Titres détenus jusqu'à l'échéance											
	Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	**476 866**										
	Retraitements des dépréciations selon IFRS 9				**(129)**	**(77)**	**-**	**19**	**(34 256)**	**-**	**(2 132)**	**1 677**
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39											
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39				(129)	(77)		19	(34 256)			
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39										(2 132)	
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39											1 677
01/01/2018	**Soldes comptables des dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9**		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**19**	**-**	**-**	**440 272**	**1 677**

Provisions sur engagements de hors bilan *En milliers d'euros*	31/12/2017 IAS 39 - Montant de provisions	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018 IFRS 9 - Montant de provisions
Engagements de financement	2 906		2 906
Engagements de garantie	3 195		3 195
Soldes comptables de provisions	**6 101**	**-**	**6 101**

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31 décembre 2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39 *En milliers d'euros*	31/12/2017 Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	**165 941**	**312 721**

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciations (ou buckets) sous IFRS 9 au 1er janvier est la suivante :

Actifs financiers *En milliers d'euros*	01/01/2018 Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**19**	**-**	**-**
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Titres de dettes	19		
Actifs financiers au coût amorti	**52 299**	**113 187**	**276 463**
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle	50 622	113 187	276 463
Titres de dettes	1 677		
Total	**52 318**	**113 187**	**276 463**

Engagements hors bilan *En millions d'euros*	01/01/2018 Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Engagements de financement			2 906
Engagements de garantie			3 195
Total	**-**	**-**	**6 101**

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9

Actifs - Reclassements à la date de première application *En milliers d'euros*	**31/12/2018**				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		**Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu**		
	Valeur au bilan	Produits/ charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gain/Pertes comptabilisés en résultat net	Gain/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti	2 109	-	2 109	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes	2 109		2 109		
Total	**2 109**	**-**	**2 109**	**-**	**-**

Il s'agit de l'impact lié au provisionnement des titres au coût amorti lors du passage à IFRS 9, ces titres ne faisant pas auparavant l'objet de provisionnement (titre « FGD CERTIFICAT D'ASSOCIATION »).

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018

En milliers d'euros	**Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)**		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	**3 280 955**	**3 280 954**	**1**
Incidence sur les réserves	**71 604**	**71 604**	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option	184		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(2 338)		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	34 256		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)	37 427		
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	58		
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	58		
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables	-		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)			
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champ d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	4 826		
Reclassement des instruments de capitaux propres en Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	(7 280)		
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	**67 133**		
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées	**4 471**		
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**(95 448)**	**(95 448)**	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	2 338		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	(90 907)		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables	20		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	**(88 549)**		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence	**(6 899)**		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**401 039**	**401 039**	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option	(184)		
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	394 324		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	**394 140**		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence	**6 899**		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9	**377 195**	**377 195**	**-**
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	**3 658 150**	**3 658 149**	**1**

1 Les montants présentés sont nets d'impôts.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers **Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture**	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1er janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1er janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1er janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1er janvier 2018	Oui

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1er janvier 2017 1er janvier 2018 1er janvier 2018	Oui Oui Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1er janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1er janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1er janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 « Principes et méthodes comptables »).

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1er janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1er janvier 2019	Oui
IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarification d'IAS 12 sur l'évaluation et la comptabilisation d'un actif ou passif d'impôt en situation d'incertitude quant à l'application de la législation fiscale	23 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1er janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Dès 2017, le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017 sur la base des états financiers au 31 décembre 2016. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2019.
Le Groupe appliquera la méthode rétrospective modifiée conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition (1er janvier 2019). En conséquence, le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la norme IFRS 16 sur ses capitaux propres. Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions relatives à la comptabilisation proposées par la norme pour les contrats suivants :

- **Contrats de location à court terme,**
- **Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, plusieurs amendements ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 Impôt sur le résultat, IAS 23 Coût d'emprunt, IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises, IAS 19 Avantages au personnel et IAS 28 Participations dans des entreprises associées applicables au 1er janvier 2019 et d'un amendement à IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers applicables au 1er janvier 2020.

1.2 Principes et méthodes comptables

➢ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➢ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou,

selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Actifs financiers

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

o Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test '*Solely Payments of Principal & Interests*' ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).
Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé

à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs…).
Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark* test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « *look-through* » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

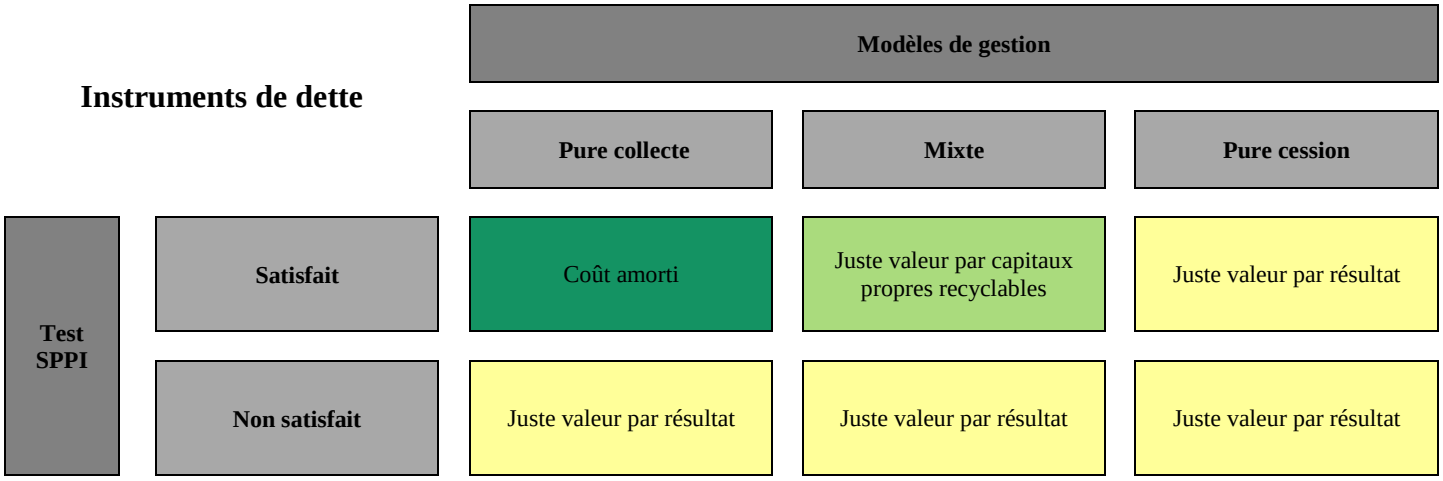

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».
Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.
Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test « SPPI ».
Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.
L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.
Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.
Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.
Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.
Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

o Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.
Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.
Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.
La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.
Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.
Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;

- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

➢ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

➢ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

➢ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.
Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

➢ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.
Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.
Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ Provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou '*ECL*') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.
Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket* 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie …), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket* 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket* 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés,

l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket* 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket* 2, puis en *bucket* 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket* 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grandes clientèles : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de proximité : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

- La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('*Loss Given Default'* ou '*LGD*').

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique un stress complémentaire pour le Forward Looking sur des portefeuilles d'actifs financiers classés en Bucket 1 et en Bucket 2 pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires jugées insuffisamment couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket* 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket* 1 à *Bucket* 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket* 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket* 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, …

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, …).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket* 1 et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :
- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêté, seront classés en *Bucket* 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket* 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket* 3).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.
Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.
Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.
Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket* 3). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).
La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.
Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).
En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.
Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.
Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en *Bucket* 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.
A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

➢ Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.
Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

➢ Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des

intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.
La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.
Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

  - Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.
Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

  - Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes

d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

➢ Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera

nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

➢ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;

- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➢ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

    - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
    - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  a) Soit sur la même entité imposable,
  b) Soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

➢ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 à 12 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	10 ans (linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

➢ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres recyclables ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre enregistrées en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➢ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.
Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

  a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➢ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

  a) L'encours financiers net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
  b) La valeur nette comptable des immobilisations louées,
  c) La provision pour impôts différés,

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S’agissant d’opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➢ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d’être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d’actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d’actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu’à la date de cession ;

- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l’évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➢ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

➢ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ;

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable de la Caisse Régionale Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;

- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➢ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018.

- Provisions pour risque non affecté

La provision pour risque de crédit non affecté s'élève à 198,6 M€ au 31/12/2018, et comprend une provision filière complémentaire enregistrée en risque et charge pour un montant de 8,6 M€ couvrant la filière « Commerces de détail ». Cette nouvelle filière a été créée suite aux difficultés structurelles rencontrées ces dernières années, exacerbées par les mouvements sociaux de fin d'année.

- Opération de titrisation

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.
Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses Régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2018 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).
Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 45,4 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 5,9 millions d'euros des titres subordonnés.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est assuré par Direction Risques et conformité.
Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(*Cf.* Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.
Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - *Bucket* 1 et *Bucket* 2 et "Actifs dépréciés" – *Bucket* 3) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".
Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garanties données comptabilisées en déduction des actifs financiers au coût amorti au 1er janvier 2018 ont été reclassées dans le poste provision au cours de l'exercice 2018.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

En milliers d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	**1 170 269**	**(1 677)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 170 269**	**(1 677)**	**1 168 592**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-	-		-	-	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-		-	-	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**1 170 269**	**(1 677)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 170 269**	**(1 677)**	**1 168 592**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**88 401**	**1 162**	**-**	**-**	**-**	**-**	**88 401**	**1 162**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,…	665 817	(2 345)	-	-	-		665 817	(2 345)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(577 416)	2 247	-	-	-	-	(577 416)	2 247	
Passage à perte						-	-	-	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		1 257		-		-	-	1 257	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	3	-	-	-	-	-	3	
Total	**1 258 670**	**(515)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 258 670**	**(515)**	**1 258 155**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(1)		-		-		(1)		
Au 31 décembre 2018	**1 258 669**	**(515)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 258 669**	**(515)**	**1 258 154**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décôtes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
En milliers d'euros	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	**57 658**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**57 658**	**-**	**57 658**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-			-	-	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**57 658**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**57 658**	**-**	**57 658**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**13 847**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**13 847**	**-**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,…	56 206	(21)	-	-			56 206	(21)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(42 359)	21	-	-	-	-	(42 359)	21	
Passage à perte					-	-	-	-	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		-		-		-	-	-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	**71 505**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**71 505**	**-**	**71 505**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	5 811		-		-		5 811		
Au 31 décembre 2018	**77 316**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**77 316**	**-**	**77 316**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décôtes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
En milliers d'euros	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	**16 482 460**	**(50 622)**	**1 384 767**	**(113 187)**	**440 229**	**(276 463)**	**18 307 456**	**(440 272)**	**17 867 184**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**(432 113)**	**(8 647)**	**400 748**	**14 579**	**31 365**	**(16 783)**	**-**	**(10 851)**	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(958 837)	7 132	958 837	(15 868)			-	(8 736)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	551 096	(16 039)	(551 096)	28 419			-	12 380	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(35 754)	603	(27 709)	3 019	63 463	(31 294)	-	(27 672)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	11 382	(343)	20 716	(991)	(32 098)	14 511	-	13 177	
Total après transferts	**16 050 347**	**(59 269)**	**1 785 515**	**(98 608)**	**471 594**	**(293 246)**	**18 307 456**	**(451 123)**	**17 856 333**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**1 741 392**	**22 566**	**82 993**	**(36 084)**	**(118 017)**	**21 620**	**1 706 368**	**8 102**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,…	5 093 805	(13 848)	448 007	(39 047)			5 541 812	(52 895)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(3 352 410)	13 355	(365 012)	19 409	(91 510)	57 344	(3 808 932)	90 108	
Passage à perte					(26 319)	21 945	(26 319)	21 945	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	(3)	-	(2)	28	(188)	159	(193)	187	
		15 258		(29 730)		(62 487)	-	(76 959)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	7 801	-	13 256	-	4 659	-	25 716	
Total	**17 791 739**	**(36 703)**	**1 868 508**	**(134 692)**	**353 577**	**(271 626)**	**20 013 824**	**(443 021)**	**19 570 803**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(2 556)		(165)		65 692		62 971		
Au 31 décembre 2018	**17 789 183**	**(36 703)**	**1 868 343**	**(134 692)**	**419 269**	**(271 626)**	**20 076 795**	**(443 021)**	**19 633 774**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décôtes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

En milliers d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 1er janvier 2018	**74 526**	**(19)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**74 526**	**(19)**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	-	-			-	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-			-	-
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	**74 526**	**(19)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**74 526**	**(19)**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**(26 506)**	**9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(26 506)**	**9**
Réévaluation de juste valeur sur la période	(1 233)		-		-		(1 233)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,…	90	(11)	-	-			90	(11)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(23 258)	20	-	-	-	-	(23 258)	20
Passage à perte					-	-	-	-
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		-		-		-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(2 105)	-	-	-	-	-	(2 105)	-
Total	**48 020**	**(10)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**48 020**	**(10)**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	7 407		-		-		7 407	
Au 31 décembre 2018	**55 427**	**(10)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**55 427**	**(10)**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant la juste valeur.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine n'a pas de prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine n'a pas de prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
En milliers d'euros	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	**2 482 978**	**-**	**-**	**-**	**12 040**	**(2 906)**	**2 495 018**	**(2 906)**	**2 492 112**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	**(55 302)**	**372**	**55 067**	**(571)**	**235**	**(235)**	**-**	**(434)**	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(75 544)	764	75 544	(1 363)			-	(599)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	20 456	(606)	(20 456)	771			-	165	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(1 253)	1 253	(601)	601	1 854	(1 854)	-	-	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	1 039	(1 039)	580	(580)	(1 619)	1 619	-	-	
Total après transferts	**2 427 676**	**372**	**55 067**	**(571)**	**12 275**	**(3 141)**	**2 495 018**	**(3 340)**	**2 491 678**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**(182 214)**	**(7 102)**	**86 745**	**(9 132)**	**674**	**1 313**	**(94 795)**	**(14 921)**	
Nouveaux engagements donnés	1 307 967	(10 424)	160 116	(14 936)			1 468 083	(25 360)	
Extinction des engagements	(1 490 181)	10 711	(73 365)	15 143	(4 037)	923	(1 567 583)	26 777	
Passage à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(6)	2	-	-	(6)	2	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		(541)		1 779		390		1 628	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	(6 848)	-	(11 120)	4 711	-	4 711	(17 968)	
Au 31 décembre 2018	**2 245 462**	**(6 730)**	**141 812**	**(9 703)**	**12 949**	**(1 828)**	**2 400 223**	**(18 261)**	**2 381 962**

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

En milliers d'euros	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	**701 441**	**-**	**-**	**-**	**16 739**	**(3 195)**	**718 180**	**(3 195)**	**714 985**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	**5 401**	**(312)**	**(5 965)**	**1 270**	**564**	**(564)**	**-**	**394**	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(6 141)	63	6 141	(429)			-	(366)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	11 452	(285)	(11 452)	1 045			-	760	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(237)	237	(800)	800	1 037	(1 037)	-	-	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	327	(327)	146	(146)	(473)	473	-	-	
Total après transferts	**706 842**	**(312)**	**(5 965)**	**1 270**	**17 303**	**(3 759)**	**718 180**	**(2 801)**	**715 379**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**(31 781)**	**(449)**	**21 008**	**(2 728)**	**(2 977)**	**1 004**	**(13 750)**	**(2 173)**	
Nouveaux engagements donnés	703 050	(276)	47 402	(237)			750 452	(513)	
Extinction des engagements	(734 831)	845	(26 394)	2 211	(2 977)	238	(764 202)	3 294	
Passage à perte					-	-	-	-	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		(385)		(2 109)		766	-	(1 728)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	(633)	-	(2 593)	-	-	-	(3 226)	
Au 31 décembre 2018	**675 061**	**(761)**	**15 043**	**(1 458)**	**14 326**	**(2 755)**	**704 430**	**(4 974)**	**699 456**

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	458 213		167 774	-183 583		442 404
dont dépréciations collectives (1)	159 008		50 608	-43 675		165 941
Opérations de location-financement	0					0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0					0
Actifs disponibles à la vente	36 689		142	-2 369		34 462
Autres actifs financiers	1 355		474	-33		1 796
Total Dépréciations des actifs financiers	496 257	0	168 390	-185 985	0	478 662

(1) Une dotation aux provisions filières et Bâle 2 a été enregistrée pour 48 millions d'euros. La reprise porte principalement sur les provisions filière et Bâle II pour 41 millions d'euros.

En variation nette, la dotation des provisions filières est essentiellement liée à la mise en place d'une filière céréales pour 17,5 millions d'euros et au renforcement des filières aviculture pour 3 millions d'euros et viticulture pour 9 millions d'euros au détriement de la provision Bâle II.

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).
Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.
Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

En milliers d'euros	**31/12/2018**					
	Exposition maximale au risque de crédit	**Réduction du risque de crédit**				
		Actifs défenus en garantie			**Autres techniques de rehaussement de crédit**	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	**544 827**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 628	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	529 199	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**5 002**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**549 829**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

En milliers d'euros	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**55 427**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	Cautionnements et autres garanties financières	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**55 427**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**20 969 244**	**-**	**5 121 874**	**616 535**	**8 355 176**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	147 643	-	63 793	3 288	57 713	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**77 316**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**19 633 774**	**-**	**5 121 874**	**616 535**	**8 355 176**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	147 643	-	63 793	3 288	57 713	-
Titres de dettes	**1 258 154**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	**21 024 671**	**-**	**5 121 874**	**616 535**	**8 355 176**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	147 643	-	63 793	3 288	57 713	-

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

En milliers d'euros	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie	**716 283**	**-**	**-**	**-**	**9 282**	**-**
dont : engagements dépréciés en date de clôture	17 081	-	-	-	-	-
Engagements de financement	**2 418 484**	**-**	**154 647**	**36 339**	**379 840**	**-**
dont : engagements dépréciés en date de clôture	14 777	-	108	166	1 783	-
Total	**3 134 767**	**-**	**154 647**	**36 339**	**389 122**	**-**
dont : engagements dépréciés en date de clôture	31 858	-	108	166	1 783	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT AU 31/12/2017

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	34 275
Instruments dérivés de couverture	17 780
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	708 342
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	57 778
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	17 968 097
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 173 971
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	**19 960 243**
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 495 018
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	718 180
Provisions - Engagements par signature	-6 101
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	**3 207 097**
Exposition maximale au risque de crédit	**23 167 340**

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	
Prêts et créances sur la clientèle	4 794 962
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours structurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

En milliers d'euros	**Actifs sains**		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**
Coût amorti avant modification	-	-	-
Gain ou perte nette de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**(3)**	**9 909**	**10 625**
Coût amorti avant modification	-	9 911	10 813
Gain ou perte nette de la modification	(3)	(2)	(188)
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**
Coût amorti avant modification	-	-	-
Gain ou perte nette de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs dégradés) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

En milliers d'euros	**Valeur comptable brute**
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	179
Titres de dettes	-
Total	**179**

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Facteurs de risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	**Catégories de risque de crédit**	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	8 710 057	29 085	-	8 739 142
	0,5% < PD ≤ 2%	2 946 390	103 599	-	3 049 989
	2% < PD ≤ 20%	1 649 090	976 999	-	2 625 572
	20% < PD < 100%	-	278 553	-	279 070
	PD = 100%	-	-	305 508	305 508
Total Clientèle de détail		**13 305 537**	**1 388 236**	**305 508**	**14 999 281**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	3 321 083	2 619	-	3 323 702
	0,6% < PD < 12%	2 498 548	430 196	-	2 928 744
	12% ≤ PD < 100%	-	47 292	-	47 292
	PD = 100%	-	-	113 761	113 761
Total Hors clientèle de détail		**5 819 631**	**480 107**	**113 761**	**6 413 499**
Dépréciations		(37 218)	(134 692)	(271 626)	(443 536)
Total		**19 087 950**	**1 733 651**	**147 643**	**20 969 244**

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	**Catégories de risque de crédit**	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		**-**	**-**	**-**	**-**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	50 055	-	-	50 055
	0,6% < PD < 12%	5 372	-	-	5 372
	12% ≤ PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		**55 427**	**-**	**-**	**55 427**
Total		**55 427**	**-**	**-**	**55 427**

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	**Catégories de risque de crédit**	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	789 864	979	-	790 843
	0,5% < PD ≤ 2%	295 743	7 046	-	302 789
	2% < PD ≤ 20%	226 639	73 167	-	299 806
	20% < PD < 100%	-	14 982	-	14 982
	PD = 100%	-	-	5 625	5 625
Total Clientèle de détail		**1 312 246**	**96 174**	**5 625**	**1 414 045**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	312 470	70	-	312 540
	0,6% < PD < 12%	620 746	42 120	-	662 866
	12% ≤ PD < 100%	-	3 448	-	3 448
	PD = 100%	-	-	7 324	7 324
Total Hors clientèle de détail		**933 216**	**45 638**	**7 324**	**986 178**
Provisions (1)		(6 730)	(9 703)	(1 828)	(18 261)
Total		**2 238 732**	**132 109**	**11 121**	**2 381 962**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

En milliers d'euros	**Catégories de risque de crédit**	**Au 31 décembre 2018**			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	44 063	15	-	44 078
	0,5% < PD ≤ 2%	23 727	62	-	23 789
	2% < PD ≤ 20%	20 636	4 425	-	25 061
	20% < PD < 100%	-	2 384	-	2 384
	PD = 100%	-	-	1 881	1 881
Total Clientèle de détail		**88 426**	**6 886**	**1 881**	**97 193**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	269 188	-	-	269 188
	0,6% < PD < 12%	317 447	7 599	-	325 046
	12% ≤ PD < 100%	-	558	-	558
	PD = 100%	-	-	12 445	12 445
Total Hors clientèle de détail		**586 635**	**8 157**	**12 445**	**607 237**
Provisions (1)		(761)	(1 458)	(2 755)	(4 974)
TOTAL		**674 300**	**13 585**	**11 571**	**699 456**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**31/12/2018**		
		Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
En milliers d'euros	**Valeur comptable**	Sur la période	En cumulé
Administration générale	-	-	-
Banques centrales	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**
		Montant des variations de juste valeur	
		Sur la période	En cumulé
Dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque		**-**	**-**

(en milliers d'euros)	31/12/2017	
	Valeur comptable	**Montant cumulé des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit (1)**
Administration générale Banques centrales Etablissements de crédit Grandes entreprises Clientèle de détail		
Total Prêts et créances à la juste valeur	**0**	**0**
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque		

(1) La valeur comptable de ces prêts et créances était nulle au 31/12/2017. Le montant cumulé des variations correspond donc au mouvement de l'année.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	1 041 160	7 012	-	1 048 172
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	683 535	-	-	683 535
Grandes entreprises	4 094 936	473 095	113 761	4 681 792
Clientèle de détail	13 305 537	1 388 236	305 508	14 999 281
Dépréciations	(37 218)	(134 692)	(271 626)	(443 536)
Total	**19 087 950**	**1 733 651**	**147 643**	**20 969 244**

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	25 383	-	-	25 383
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	9 709	-	-	9 709
Grandes entreprises	20 335	-	-	20 335
Clientèle de détail	-	-	-	-
Total	**55 427**	**-**	**-**	**55 427**

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Administration générale	8 428	17 472
Grandes entreprises	3 101 734	2 866 363
Clientèle de détail	5 460 066	5 150 329
Total dettes envers la clientèle	**8 570 228**	**8 034 164**

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de financement	**Au 31 décembre 2018**			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	55 101	-	-	55 101
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	878 115	45 638	7 324	931 077
Clientèle de détail	1 312 246	96 174	5 625	1 414 045
Provisions (1)	(6 730)	(9 703)	(1 828)	(18 261)
Total	**2 238 732**	**132 109**	**11 121**	**2 381 962**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de garantie	**Au 31 décembre 2018**			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	3 969	-	-	3 969
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	582 666	8 157	12 445	603 268
Clientèle de détail	88 426	6 886	1 881	97 193
Provisions (1)	(761)	(1 458)	(2 755)	(4 974)
Total	**674 300**	**13 585**	**11 571**	**699 456**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017				
	Encours bruts	**dont encours bruts dépréciés sur base individuelle**	**Dépréciations individuelles**	**Dépréciations collectives (2)**	**Total**
Administration générale	619 781			79	**619 702**
Banques centrales					**0**
Etablissements de crédit	57 658				**57 658**
Grandes entreprises	3 900 812	136 440	85 786	50 093	**3 764 933**
Clientèle de détail	13 795 363	303 789	190 677	115 769	**13 488 917**
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	**18 373 614**	**440 229**	**276 463**	**165 941**	**17 931 210**

(1) Dont encours restructurés pour 35 460 milliers d'euros.
(2) Provisions collectives pour 53 796 milliers et provisions sectorielles pour 112 145 milliers d'euros

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
Administration générale	92 842
Grandes entreprises	983 097
Clientèle de détail	1 419 079
Total Engagements de financement	**2 495 018**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	
Administration générale	3 220
Grandes entreprises	579 389
Clientèle de détail	140 942
Total Engagements de garantie	**723 551**

Concentration du risque de crédit par zone géographique

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Actifs financiers au coût amorti	**Au 31 décembre 2018**			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	18 927 007	1 864 271	418 413	**21 209 691**
Autres pays de l'Union européenne	165 262	1 857	474	**167 593**
Autres pays d'Europe	8 521	136	9	**8 666**
Amérique du Nord	5 501	78	10	**5 589**
Amériques centrale et du Sud	697	-	1	**698**
Afrique et Moyen-Orient	10 190	928	361	**11 479**
Asie et Océanie (hors Japon)	7 085	1 073	1	**8 159**
Japon	905	-	-	**905**
Organismes supranationaux	-	-	-	**-**
Dépréciations	(37 218)	(134 692)	(271 626)	**(443 536)**
Total	**19 087 950**	**1 733 651**	**147 643**	**20 969 244**

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**Au 31 décembre 2018**			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	31 679	-	-	**31 679**
Autres pays de l'Union européenne	13 712	-	-	**13 712**
Autres pays d'Europe	993	-	-	**993**
Amérique du Nord	9 043	-	-	**9 043**
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	**-**
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	**-**
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	**-**
Japon	-	-	-	**-**
Organismes supranationaux	-	-	-	**-**
Total	**55 427**	**-**	**-**	**55 427**

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
France (y compris DOM-TOM)	8 500 389	7 972 343
Autres pays de l'Union européenne	34 710	31 178
Autres pays d'Europe	4 339	3 895
Amérique du Nord	8 925	7 337
Amériques centrale et du Sud	689	662
Afrique et Moyen-Orient	17 120	15 698
Asie et Océanie (hors Japon)	3 970	2 935
Japon	86	116
Organismes supranationaux	-	-
Total dettes envers la clientèle	**8 570 228**	**8 034 164**

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de financement	**Au 31 décembre 2018**			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	2 243 759	141 789	12 914	**2 398 462**
Autres pays de l'Union européenne	1 049	16	-	**1 065**
Autres pays d'Europe	48	2	-	**50**
Amérique du Nord (1)	238	2	35	**275**
Amériques centrale et du Sud	69	-	-	**69**
Afrique et Moyen-Orient	169	3	-	**172**
Asie et Océanie (hors Japon)	129	-	-	**129**
Japon	1	-	-	**1**
Organismes supranationaux	-	-	-	**-**
Provisions (1)	(6 730)	(9 703)	(1 828)	**(18 261)**
Total	**2 238 732**	**132 109**	**11 121**	**2 381 962**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de garantie	**Au 31 décembre 2018**			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	674 083	15 043	14 326	**703 452**
Autres pays de l'Union européenne	593	-	-	**593**
Autres pays d'Europe	-	-	-	**-**
Amérique du Nord	-	-	-	**-**
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	**-**
Afrique et Moyen-Orient	385	-	-	**385**
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	**-**
Japon	-	-	-	**-**
Organismes supranationaux	-	-	-	**-**
Provisions (1)	(761)	(1 458)	(2 755)	**(4 974)**
Total	**674 300**	**13 585**	**11 571**	**699 456**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017

	31/12/2017				
(en milliers d'euros)	**Encours bruts**	**dont encours bruts dépréciés sur base**	**Dépréciations individuelles**	**Dépréciations collectives (2)**	**Total**
France (y compris DOM-TOM)	18 316 251	438 998	276 050	165 845	**17 874 356**
Autres pays de l'Union européenne	24 796	833	143	69	**24 584**
Autres pays d'Europe	7 981	15	2	3	**7 976**
Amérique du Nord	4 280	12	12	6	**4 262**
Amériques centrale et du Sud	575	4	4		**571**
Afrique et Moyen-Orient	10 951	362	247	18	**10 686**
Asie et Océanie (hors Japon)	7 980	5	5		**7 975**
Japon	800				**800**
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	**18 373 614**	**440 229**	**276 463**	**165 941**	**17 931 210**

(1) Dont encours restructurés pour 35 460 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
France (y compris DOM-TOM)	2 493 047
Autres pays de l'Union européenne	1 236
Autres pays d'Europe	46
Amérique du Nord	96
Amériques centrale et du Sud	64
Afrique et Moyen-Orient	421
Asie et Océanie (hors Japon)	107
Japon	1
Total Engagements de financement	**2 495 018**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	
France (y compris DOM-TOM)	723 068
Autres pays de l'Union européenne	483
Autres pays d'Europe	
Amérique du Nord	
Amériques centrale et du Sud	
Afrique et Moyen-Orient	
Asie et Océanie (hors Japon)	
Japon	
Total Engagements de garantie	**723 551**

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**130 389**	**16 662**	**-**	**86 879**	**31 377**	**-**	**6 433**	**8 724**	**89 562**
Administration générale	22 058	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	53 126	3 399	-	18 834	6 889	-	463	899	20 208
Clientèle de détail	55 205	13 263	-	68 045	24 488	-	5 970	7 825	69 354
Total	**130 389**	**16 662**	**-**	**86 879**	**31 377**	**-**	**6 433**	**8 724**	**89 562**

(en milliers d'euros)	31/12/2017						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	? 90 jours	> 90 jours à ? 180 jours	> 180 jours à ? 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						763 259	34 462
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administration générale					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	**336 638**	**3 695**	**2 962**	**0**	**343 295**	**163 766**	**442 404**
Administration générale	49 605	2	50		49 657		79
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises	124 409	479	197		125 085	50 654	135 879
Clientèle de détail	162 624	3 214	2 715		168 553	113 112	306 446
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	**336 638**	**3 695**	**2 962**	**0**	**343 295**	**927 025**	**476 866**

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion paragraphe 3.2)

➢ Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
En milliers d'euros	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 705**	**1 297**	**5 002**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	3 705	1 219	4 924
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	78	78
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 705**	**1 297**	**5 002**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 705**	**1 297**	**5 002**

	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en milliers d'euros)	?1 an	> 1 an à ? 5 ans	> 5 ans	?1 an	> 1 an à ? 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 395**	**14 385**	**17 780**
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêts					3 395	14 100	17 495
Options de taux							0
Caps - floors - collars						285	285
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés sur actions & indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 395**	**14 385**	**17 780**
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	**0**	**0**	**0**	**0**	**3 395**	**14 385**	**17 780**

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
En milliers d'euros	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**658**	**8 930**	**63 002**	**72 590**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	658	8 930	62 820	72 408
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	182	182
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**658**	**8 930**	**63 002**	**72 590**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	**-**	**-**	**-**	**658**	**8 930**	**63 002**	**72 590**

	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en milliers d'euros)	?1 an	> 1 an à ? 5 ans	> 5 ans	?1 an	> 1 an à ? 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**0**	**0**	**0**	**1 523**	**8 861**	**28 056**	**38 440**
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêts				1 523	8 861	27 847	38 231
Options de taux							0
Caps - floors - collars						209	209
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés sur actions & indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**1 523**	**8 861**	**28 056**	**38 440**
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	**0**	**0**	**0**	**1 523**	**8 861**	**28 056**	**38 440**

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
En milliers d'euros	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**1 691**	**916**	**12 552**	**15 159**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 691	786	12 415	14 892
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	130	137	267
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**469**	**-**	**-**	**469**
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	469	-	-	469
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**2 160**	**916**	**12 552**	**15 628**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**-**	**-**	**-**	**2 160**	**916**	**12 552**	**15 628**

	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en milliers d'euros)	?1 an	> 1 an à ? 5 ans	> 5 ans	?1 an	> 1 an à ? 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**0**	**0**	**0**	**579**	**1 322**	**12 817**	**14 718**
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêts				579	1 265	12 787	14 631
Options de taux							0
Caps - floors - collars					57	30	87
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	**0**	**0**	**0**	**264**	**0**	**76**	**340**
Dérivés sur actions & indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres				264		76	340
Sous total	**0**	**0**	**0**	**843**	**1 322**	**12 893**	**15 058**
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**0**	**0**	**0**	**843**	**1 322**	**12 893**	**15 058**

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
En milliers d'euros	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**178**	**2 574**	**17 628**	**20 380**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	174	2 398	17 509	20 081
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	4	176	119	299
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**2 599**	**-**	**97**	**2 696**
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	2 599	-	97	2 696
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**2 777**	**2 574**	**17 725**	**23 076**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**-**	**-**	**-**	**2 777**	**2 574**	**17 725**	**23 076**

	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en milliers d'euros)	?1 an	> 1 an à ? 5 ans	> 5 ans	?1 an	> 1 an à ? 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**0**	**0**	**0**	**270**	**3 390**	**17 672**	**21 332**
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêts				270	3 244	17 642	21 156
Options de taux							0
Caps - floors - collars					146	30	176
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	**0**	**0**	**0**	**4 054**	**0**	**0**	**4 054**
Dérivés sur actions & indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres				4 054			4 054
Sous total	**0**	**0**	**0**	**4 324**	**3 390**	**17 672**	**25 386**
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**0**	**0**	**0**	**4 324**	**3 390**	**17 672**	**25 386**

➢ Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Instruments de taux d'intérêt	**6 328 310**	**5 024 552**
Futures	-	-
FRA	-	-
Swaps de taux d'intérêts	6 082 056	4 829 843
Options de taux	-	-
Caps-floors-collars	246 254	194 709
Autres instruments conditionnels	-	-
Instruments de devises et or	**924 706**	**835 940**
Opérations fermes de change	-	
Options de change	924 706	835 940
Autres instruments	**-**	**-**
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédits	-	-
Autres	-	-
Sous-total	**7 253 016**	**5 860 492**
Opérations de change à terme	294 316	245 924
Total notionnels	**7 547 332**	**6 106 416**

➢ Risque de change

(cf. Rapport de gestion paragraphe 3.2)

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion paragraphe 3.2)

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2018					
En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	350 653	140 121	281 714	140 384	-	**912 872**
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 434 084	1 876 424	6 800 517	9 947 973	17 797	**20 076 795**
Total	**1 784 737**	**2 016 545**	**7 082 231**	**10 088 357**	**17 797**	**20 989 667**
Dépréciations	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(443 021)**
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**20 546 646**

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	325 870	126 412	161 487	285 411	-	**899 180**
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 345 242	1 807 947	6 219 830	8 942 404	533	**18 315 956**
Total	**1 671 112**	**1 934 359**	**6 381 317**	**9 227 815**	**533**	**19 215 136**
Dépréciations	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(442 404)**
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**18 772 732**

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 373 278	2 826 615	3 921 963	3 322 052	3	**11 443 911**
Dettes envers la clientèle	7 543 525	230 328	773 882	22 493	-	**8 570 228**
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**8 916 803**	**3 056 943**	**4 695 845**	**3 344 545**	**3**	**20 014 139**

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 655 960	2 455 911	3 450 749	2 845 203	-	**10 407 823**
Dettes envers la clientèle	6 994 647	192 505	832 920	14 092	-	**8 034 164**
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**8 650 607**	**2 648 416**	**4 283 669**	**2 859 295**	**-**	**18 441 987**

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	**-**
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	**-**
Titres de créances négociables	246 245	718 263	176 990	-	-	**1 141 498**
Emprunts obligataires	13	-	-	63 480	-	**63 493**
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	**-**
Total dettes représentées par un titre	**246 258**	**718 263**	**176 990**	**63 480**	**-**	**1 204 991**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	56 998	-	-	-	**56 998**
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3	-	-	-	-	**3**
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	**-**
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	**-**
Total dettes subordonnées	**3**	**56 998**	**-**	**-**	**-**	**57 001**

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	**-**
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	**-**
Titres de créances négociables	126 865	646 000	196 985	-	-	**969 850**
Emprunts obligataires	-	-	-	28 946	-	**28 946**
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	**-**
Total dettes représentées par un titre	**126 865**	**646 000**	**196 985**	**28 946**	**-**	**998 796**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 069	21 000	55 795	-	-	**77 864**
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	**-**
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	**-**
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	**-**
Total dettes subordonnées	**1 069**	**21 000**	**55 795**	**-**	**-**	**77 864**

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	-	12 811	-	-	-	12 811

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 " Risque de marché".

3.4 Comptabilité de couverture

Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.)

✓ Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.
Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

✓ Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.
Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

✓ Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

➢ Instruments dérivés de couverture

	31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel
En milliers d'euros	positive	négative	
Couverture de juste valeur	**5 002**	**72 590**	**5 312 164**
Taux d'intérêt	5 002	72 590	5 312 164
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Total instruments dérivés de couverture	**5 002**	**72 590**	**5 312 164**

(en milliers d'euros)	31/12/2017		
	Valeur de marché		Montant
	positive	négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	**17 780**	**38 440**	**4 880 220**
Taux d'intérêt	17 780	38 440	4 091 328
Instruments de capitaux propres			
Change			788 892
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture de flux de trésorerie	**0**	**0**	**0**
Taux d'intérêt			
Instruments de capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Total Instruments dérivés de couverture	**17 780**	**38 440**	**4 880 220**

➢ Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**207 549**	**2 412 629**	**2 691 986**	**5 312 164**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	207 549	2 412 629	2 633 006	5 253 184
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	58 980	58 980
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**207 549**	**2 412 629**	**2 691 986**	**5 312 164**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total notionnel des instruments dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**207 549**	**2 412 629**	**2 691 986**	**5 312 164**

La note « 3.2 Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle » présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➢ Couverture de juste valeur

✓ Instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros	31/12/2018			
	Valeur comptable		**Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)**	**Montant notionnel**
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	**144**	**27 185**	**2 591**	**171 851**
Taux d'intérêt	144	27 185	2 591	171 851
Instruments fermes	144	27 185	2 591	171 851
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	**144**	**27 185**	**2 591**	**171 851**
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	4 858	45 405	(45 352)	5 140 313
Total couverture de juste valeur	**5 002**	**72 590**	**(42 761)**	**5 312 164**

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

✓ Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
En milliers d'euros	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**5 000**	**(568)**	**-**	**70**
Taux d'intérêt	5 000	(568)	-	70
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**192 686**	**25 359**	**-**	**(2 661)**
Taux d'intérêt	192 686	25 359	-	(2 661)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	**197 686**	**24 791**	**-**	**(2 591)**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	**-**	**-**	**-**	**-**

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2018	
En milliers d'euros	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	4 439 466	10 917
Total - Actifs	**4 439 466**	**10 917**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	789 858	-
Total - Passifs	**789 858**	**-**
Total couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**5 229 324**	**10 917**

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

✓ **Résultat de la comptabilité de couverture**

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(42 761)	42 760	(1)
Change	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	**(42 761)**	**42 760**	**(1)**

➢ **Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger**

NEANT

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion paragraphe 3.2)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est soumis au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier. Les exigences de coussins de fonds propres s'appliquent de manière progressive et atteindront le niveau cible en 2019.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été

émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettent de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement ne bénéficie pas de la « dérogation conglomérat financier ».

En 2018 comme en 2017 et selon la règlementation en vigueur, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a respecté les exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et Charges d'intérêts

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Sur les actifs financiers au coût amorti	**470 511**
Opérations avec les établissements de crédit	2 026
Opérations internes au Crédit Agricole	32 283
Opérations avec la clientèle	423 794
Opérations de location-financement	-
Titres de dettes	12 408
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**1 638**
Opérations avec les établissements de crédit	-
Opérations avec la clientèle	-
Titres de dettes	1 638
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	**4 675**
Autres intérêts et produits assimilés	**-**
Produits d'intérêts (1) (2)	**476 824**
Sur les passifs financiers au coût amorti	**(139 136)**
Opérations avec les établissements de crédit	(2 812)
Opérations internes au Crédit Agricole	(100 558)
Opérations avec la clientèle	(29 354)
Opérations de location-financement	-
Dettes représentées par un titre	(2 048)
Dettes subordonnées	(4 364)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	**(38 709)**
Autres intérêts et charges assimilées	**(267)**
Charges d'intérêts	**(178 112)**

(1) dont 9 225 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2018.

(2) dont 1 083 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 071
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 626
Sur opérations avec la clientèle	442 817
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	8 592
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 093
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 308
Sur opérations de location-financement	
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts (1) (2)	**505 507**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-3 034
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-112 730
Sur opérations avec la clientèle	-34 244
Sur dettes représentées par un titre	-3 247
Sur dettes subordonnées	-4 386
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-45 530
Sur opérations de location-financement	
Autres intérêts et charges assimilées	-23
Charges d'intérêts	**-203 194**

(1) Dont 9 708 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017.
(2) Dont 1 577 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017

4.2 Produits et charges de commissions

	31/12/2018			**31/12/2017**		
En milliers d'euros	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	726	(248)	478	948	(252)	696
Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 377	(37 167)	(19 790)	17 287	(41 182)	(23 895)
Sur opérations avec la clientèle	72 897	(2 616)	70 281	72 496	(2 352)	70 144
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	210	-	210	176	-	176
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	405	(74)	331	567	(5)	562
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	165 421	(13 877)	151 544	155 875	(14 447)	141 428
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 780	(111)	3 669	3 741	(123)	3 618
Produits nets des commissions	**260 816**	**(54 093)**	**206 723**	**251 090**	**(58 361)**	**192 729**

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Dividendes reçus	1 060
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 485
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	13
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(8 084)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	13
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	645
Résultat de la comptabilité de couverture	(1)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**(4 869)**

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Dividendes reçus	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	650
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-338
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	679
Résultat de la comptabilité de couverture	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**991**

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	**55 513**	**(55 513)**	**-**	**72 978**	**(72 979)**	**(1)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	26 461	(29 052)	(2 591)	28 926	(44 052)	(15 126)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	29 052	(26 461)	2 591	44 052	(28 927)	15 125
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**75 687**	**(75 687)**	**-**	**63 506**	**(63 505)**	**1**
Variations de juste valeur des éléments couverts	57 650	(12 298)	45 352	10 539	(47 369)	(36 830)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	18 037	(63 389)	(45 352)	52 967	(16 136)	36 831
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total résultat de la comptabilité de couverture	**131 200**	**(131 200)**	**-**	**136 484**	**(136 484)**	**-**

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,…) est présenté dans la note 3.4 Comptabilité de couverture.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	(521)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	53 843
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**53 322**

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables :
- SAS Rue La Boetie : 38 781 K€
- SACAM Mutualisation : 12 338 K€

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Dividendes reçus	51 782
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)(*)	-140
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-142
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-1 341
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	**50 159**

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.10 " Coût du risque".

Dividendes reçus :

- SAS Rue La Boétie : 37 165 milliers d'euros contre 34 920 milliers d'euros en 2016
- SACAM Mutualisation : 12 508 milliers d'euros au 31 décembre 2017

Pertes sur titres dépréciés durablement :

- GIE CA Innove : 8 K€
- SAS Square achat : 2 K€
- SACAM FIA-NET Europe : 132 K€

La moins-value sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance pour – 1 341 K€ est liée à la cession d'un titre ayant perdu sa classification LCR.

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Titres de dettes	2	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**2**	**-**
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**-**	**-**
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	**2**	**-**

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas de gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat.

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(148)	(311)
Autres produits (charges) nets	7 798	9 329
Produits (charges) des autres activités	**7 650**	**9 018**

4.8 Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	195 060	191 628
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	14 860	12 170
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	103 907	98 062
Charges générales d'exploitation	**313 827**	**301 860**

(1) Dont 3635 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.
La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2018 est donnée ci-dessous :

Collège des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :

	Ernst & Young		Mazars		Total 2018
En milliers d'euros	2018	2017	2018	2017	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**103**	**141**	**72**	**-**	**175**
Émetteur	72	114	72	-	144
Filiales intégrées globalement	31	27	-	-	31
Services autres que la certification des comptes	**8**	**8**	**13**	**-**	**21**
Émetteur	7	8	13	-	20
Filiales intégrées globalement	1	-	-	-	1
Total	**111**	**149**	**85**	**-**	**196**

Le montant total des honoraires de Ernst & Young, commissaire aux comptes de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 111 milliers d'euros, dont 103 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ses filiales, et 8 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, vérification des données RSE du rapport de gestion, etc.).

Le montant total des honoraires de Mazars, commissaire aux comptes de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 85 milliers d'euros, dont 72 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ses filiales, et 13 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, vérification des données DPEF, etc.)

Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, consolidées par intégration globale :

	Audial		**PwC**		**Total 2018**
En milliers d'euros	2018	2017	2018	2017	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**-**	**73**	**-**	**-**	**-**
Émetteur	-	73	-	-	**-**
Filiales intégrées globalement	-	-		-	**-**
Services autres que la certification des comptes	**-**	**-**	**3**	**-**	**3**
Émetteur	-	-	-	-	**-**
Filiales intégrées globalement	-	-	3	-	3
Total	**-**	**73**	**3**	**-**	**3**

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Dotations aux amortissements	**10 821**	**12 398**
Immobilisations corporelles	10 804	12 368
Immobilisations incorporelles	17	30
Dotations (reprises) aux dépréciations	**-**	**-**
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	**10 821**	**12 398**

4.10 Coût du risque

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	**(24 928)**
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**7 280**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	11
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	7 280
Engagements par signature	(11)
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**(32 208)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(34 761)
Engagements par signature	2 553
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	**(19 622)**
Bucket 3 : Actifs dépréciés	**(19 622)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(21 139)
Engagements par signature	1 517
Autres actifs	1 364
Risques et charges	(3 992)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**(47 178)**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(1 821)
Récupérations sur prêts et créances	2 187
comptabilisés au coût amorti	2 187
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-
Décotes sur crédits restructurés	(193)
Pertes sur engagements par signature	-
Autres pertes	(150)
Autres produits	-
Coût du risque	**(47 155)**

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**-186 605**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	-164 144
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	-474
Engagements par signature	-9 782
Risques et charges	-12 205
Reprises de provisions et de dépréciations	**184 311**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	156 073
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	22
Engagements par signature	15 551
Risques et charges	12 665
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**-2 294**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2 276
Récupérations sur prêts et créances amortis	2 118
Décotes sur crédits restructurés	-209
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	-1 274
Autres produits	
Coût du risque	**-3 935**

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**453**	**80**
Plus-values de cession	661	150
Moins-values de cession	(208)	(70)
Titres de capitaux propres consolidés	**-**	**-**
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	**-**	**-**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**453**	**80**

4.12 Impôts

Charge d'impôt

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Impôts courants	(52 512)	(50 579)
Charge d'impôt différé (1)	(3 718)	(25 118)
Total charge d'impôt	**(56 230)**	**(75 697)**

(1) Dont 2 321 milliers d'euros de charge d'impôt différé au titre de l'exercice 2018 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34.43% à 25.83% à partir de 2022.

Réconciliation du taux d'impôts théorique avec le taux d'impôt constaté

✓ Au 31 décembre 2018

En milliers d'euros	**Base**	**Taux d'impôt**	**Impôt**
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	190 190	34,43%	(65 482)
Effet des différences permanentes			13 449
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(4 675)
Effet de l'imposition à taux réduit			55
Changement de taux			(2 321)
Effet des autres éléments			2 744
Taux et charge effectifs d'impôt		**29,57%**	**(56 230)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.
Les dividendes soumis au régime Mère-fille, présents dans la base théorique, sont neutralisés au niveau des différences permanentes pour un montant de 13 587 K€.
L'effet des autres éléments comprend principalement l'économie d'impôt suite à l'intégration fiscale pour 2 510 K€.

✓ Au 31 décembre 2017

En milliers d'euros	**Base**	**Taux d'impôt**	**Impôt**
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	237 098	34,43%	81 633
Effet des différences permanentes			(19 660)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 275
Effet de l'imposition à taux réduit			-
Changement de taux			12 970
Effet des autres éléments			(521)
Taux et charge effectifs d'impôt		**31,93%**	**75 697**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

Les dividendes soumis au régime Mère-fille, présents dans la base théorique, sont neutralisés au niveau des différences permanentes pour un montant de -12 973 K€.
Les effets des autres éléments comprennent notamment :

- l'économie d'impôt suite à l'intégration fiscale pour -5 508 milliers d'euros,

- dividendes non soumis au régime mère fille pour 4 519 milliers d'euros,

- les avoirs-fiscaux, crédits d'impôts pour -688 milliers d'euros

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en résultat	-
Autres variations	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**(26 090)**
Ecart de réévaluation de la période	(1 292)
Transfert en résultat	521
Autres variations	(25 319)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-
Transfert en résultat	-
Autres variations	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**6 759**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**(19 331)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(206)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	**307**
Ecart de réévaluation de la période	307
Transfert en réserves	-
Autres variations	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**(106 847)**
Ecart de réévaluation de la période	(132 242)
Transfert en réserves	39
Autres variations	25 356
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**(6 899)**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**9 534**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(104 111)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**(123 442)**
Dont part du Groupe	(123 442)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	**0**
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	**59 372**
Ecart de réévaluation de la période (1)	59 060
Transfert en résultat	312
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**0**
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**74**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**-1 040**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**58 406**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-716
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-200
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**-916**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**57 490**
Dont part du Groupe	57 490
Dont participations ne donnant pas le contrôle	

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
En milliers d'euros	**Brut**	**Impôt**	**Net d'impôt**	**Net dont part Groupe**	**Brut**	**Impôt**	**Net d'impôt**	**Net dont part Groupe**	**Brut**	**Impôt**	**Net d'impôt**	**Net dont part Groupe**	**Brut**	**Impôt**	**Net d'impôt**	**Net dont part Groupe**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	119 568	(12 335)	107 233	107 233												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					25 169	(6 485)	18 684	18 684	(26 090)	6 759	(19 331)	(19 331)	(921)	274	(647)	(647)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	119 568	(12 335)	107 233	107 233	25 169	(6 485)	18 684	18 684	(26 090)	6 759	(19 331)	(19 331)	(921)	274	(647)	(647)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	6 899	-	6 899	6 899	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**126 467**	**(12 335)**	**114 132**	**114 132**	**25 169**	**(6 485)**	**18 684**	**18 684**	**(26 090)**	**6 759**	**(19 329)**	**(19 331)**	**(921)**	**274**	**(647)**	**(647)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(13 178)	3 405	(9 773)	(9 773)	(13 178)	3 404	(9 774)	(9 774)	(206)	53	(153)	(153)	(13 384)	3 457	(9 927)	(9 927)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	(250)	66	(184)	(184)	307	(81)	226	226	57	(15)	42	42
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	413 763	(19 439)	394 324	394 324	(106 847)	9 562	(97 285)	(97 285)	306 916	(9 877)	297 039	297 039
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	400 335	(15 969)	384 366	384 366	(106 746)	9 534	(97 212)	(97 212)	293 589	(6 435)	287 154	287 154
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	6 899	-	6 899	6 899	(6 899)	-	(6 899)	(6 899)	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(13 178)**	**3 405**	**(9 773)**	**(9 773)**	**407 234**	**(15 969)**	**391 265**	**391 265**	**(113 645)**	**9 534**	**(104 111)**	**(104 111)**	**293 589**	**(6 435)**	**287 154**	**287 154**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**113 289**	**(8 930)**	**104 359**	**104 358**	**432 403**	**(22 454)**	**409 948**	**409 949**	**(139 735)**	**16 293**	**(123 440)**	**(123 442)**	**292 668**	**(6 161)**	**286 508**	**286 507**

5. Informations sectorielles

La Caisse régionale d'Aquitaine exerce son activité principalement en France et dans le secteur de la Banque de proximité.

Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

	31/12/2018		31/12/2017	
En milliers d'euros	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisses	98 580	-	103 200	-
Banques centrales	9 263	-	19 655	-
Valeur au bilan	**107 843**	**-**	**122 855**	**-**

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 628
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	774 062
Instruments de capitaux propres	1 185
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	772 877
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-
Valeur au bilan	**789 690**
Dont Titres prêtés	-

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 058
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	19 217
Valeur au bilan	**34 275**
Dont Titres prêtés	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Instruments de capitaux propres	**-**
Actions et autres titres à revenu variable	-
Titres de dettes	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-
OPCVM	-
Prêts et créances	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	-
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
Instruments dérivés	**15 628**
Valeur au bilan	**15 628**

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Instruments de capitaux propres	**0**
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	**0**
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Prêts et avances	**0**
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	15 058
Valeur au bilan	**15 058**

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Actions et autres titres à revenu variable	-
Titres de participation non consolidés	1 185
Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**1 185**

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Titres de dettes	**767 487**
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 870
OPCVM	732 617
Prêts et créances	**5 390**
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	5 390
Titres reçus en pension livrée	-
Valeurs reçues en pension	-
Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	**772 877**

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Prêts et créances	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-
Créances sur la clientèle	-
Titres de dettes	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Intruments de capitaux propres	**0**
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	**19 217**
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 217
Prêts et avances	**0**
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Valeur au bilan	**19 217**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 076	25 386
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	19 075	19 447
Valeur au bilan	**42 151**	**44 833**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	23 076	25 386
Valeur au bilan	**23 076**	**25 386**

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

✓ Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables

En milliers d'euros	**31/12/2018**				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
Dépôts et passifs subordonnés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**19 075**	**(925)**	**(57)**	**(307)**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**19 075**	**(925)**	**(57)**	**(307)**	**-**

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

✓ **Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en résultat net**

En milliers d'euros	31/12/2018			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

(en milliers d'euros)	31/12/2017	
	Juste valeur au bilan	**Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance**
Dépôts et passifs subordonnés	**0**	**0**
Dépôts d'établissements de crédit		
Autres dépôts		
Passifs subordonnés		
Titres de dettes	**19 447**	**-553**
Autres passifs financiers		
Total Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**19 447**	**-553**

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 « Comptabilité de couverture ».

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	55 427	(201)	(722)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 061 616	318 740	(11 828)
Total	**2 117 043**	**318 539**	**(12 550)**

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	21 767	(236)	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 660	35	(722)
Total des titres de dettes	**55 427**	**(201)**	**(722)**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	**-**	**-**	**-**
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**55 427**	**(201)**	**(722)**
Impôts		57	222
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (net d'impôt)		**(144)**	**(500)**

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	3 902	-	-	-
Titres de participation non consolidés	2 057 714	318 740	(11 828)	(132 241)
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**2 061 616**	**318 740**	**(11 828)**	**(132 241)**
Impôts		(9 877)	-	6 385
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)		**308 863**	**(11 828)**	**(125 856)**

Placements dans des instruments de capitaux propres par titre

En milliers d'euros	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	**3 902**
Autres (1)	3 902
Titres de participation non consolidés	**2 057 714**
SACAM MUTUALISATION	867 011
SAS RUE LA BOETIE	1 020 165
Autres (1)	170 538
Total placements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**2 061 616**

(1) Titres dont la valeur au bilan est inférieure à 5% du poste " Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables"

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a classé les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables selon les motifs suivants :
- Les titres SACAM MUTALISATION et SAS RUE LA BOETIE correspondant à des titres fédéraux et nationaux des Caisses régionales valorisés en central.

Placements dans des instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	265	-	(39)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	**265**	**-**	**(39)**
Impôts		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)		**-**	**(39)**

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a procédé à la cession des titres suivants :

- SCI CAM 2 suite la dissolution de la SCI
- SAS Square achat au profit de CA Payments Services

Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	31/12/2017		
	Valeur au bilan	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Effets publics et valeurs assimilées	33 193	268	
Obligations et autres titres à revenu fixe	675 149	25 795	-914
Actions et autres titres à revenu variable (2)	56 286	9 442	-289
Titres de participation non consolidés	1 800 668	85 446	-182
Total des titres disponibles à la vente	**2 565 296**	**120 951**	**-1 385**
Créances disponibles à la vente			
Total des créances disponibles à la vente	**0**	**0**	**0**
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	**2 565 296**	**120 953**	**-1 385**
Impôts		-12 619	284
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		**108 334**	**-1 101**

(1) Dont – 34 462 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 738 536 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	912 872
Prêts et créances sur la clientèle	19 633 774
Titres de dettes	1 258 154
Valeur au bilan	**21 804 800**

Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	23 636
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	22 511
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-
Valeurs reçues en pension	-
Titres reçus en pension livrée	46 097
Prêts subordonnés	7 583
Autres prêts et créances	-
Valeur brute	**77 316**
Dépréciations	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**77 316**
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	220 523
Titres reçus en pension livrée	100 092
Comptes et avances à terme	514 941
Prêts subordonnés	-
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	**835 556**
Valeur au bilan	**912 872**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique ”Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit” du Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Etablissements de crédit	
Titres de dettes	**0**
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	**57 658**
Comptes et prêts	8 770
dont comptes ordinaires débiteurs sains	7 710
dont comptes et prêts au jour le jour sains	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	41 305
Prêts subordonnés	7 583
Autres prêts et créances	
Valeur brute	**57 658**
Dépréciations	
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**57 658**
Opérations internes au Crédit Agricole	
Titres de dettes	**0**
Titres non cotés sur un marché actif	
Prêts et avances	**841 522**
Comptes ordinaires	274 100
Comptes et avances à terme	567 422
Prêts subordonnés	
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	**841 522**
Valeur au bilan	**899 180**

Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	21 087
Autres concours à la clientèle	19 959 179
Valeurs reçues en pension	-
Titres reçus en pension livrée	-
Prêts subordonnés	-
Avances en comptes courants d'associés	17 797
Comptes ordinaires débiteurs	78 732
Valeur brute	**20 076 795**
Dépréciations	(443 021)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**19 633 774**
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-
Valeur brute	**-**
Dépréciations	-
Valeur nette des opérations de location-financement	**-**
Valeur au bilan	**19 633 774**

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	**3 548**
Titres non cotés sur un marché actif	3 548
Prêts et avances	**18 312 408**
Créances commerciales	24 984
Autres concours à la clientèle	18 177 935
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	22 851
Comptes ordinaires débiteurs	86 638
Valeur brute	**18 315 956**
Dépréciations	-442 404
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**17 873 552**
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	**0**
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	**0**
Valeur au bilan	**17 873 552**

Titres de dettes

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Effets publics et valeurs assimilées	356 824
Obligations et autres titres à revenu fixe	901 845
Total	**1 258 669**
Dépréciations	(515)
Valeur au bilan	**1 258 154**

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance au 31/12/2017

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**
Effets publics et valeurs assimilées	355 395
Obligations et autres titres à revenu fixe	818 576
Total	**1 173 971**
Dépréciations	
Valeur au bilan	**1 173 971**

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

➢ Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés			
En milliers d'euros	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**223 676**	**69 586**	**154 090**	**-**	**223 676**	**209 529**	**63 480**	**146 049**	**-**	**209 529**	**14 147**	**-**	**-**	**-**
Titres de dettes	154 090	-	154 090	-	154 090	146 049	-	146 049	-	146 049	8 041	-	-	-
Prêts et créances	69 586	69 586	-	-	69 586	63 480	63 480	-	-	63 480	6 106	-	-	-
Total Actifs financiers	**223 676**	**69 586**	**154 090**	**-**	**223 676**	**209 529**	**63 480**	**146 049**	**-**	**209 529**	**14 147**	**-**	**-**	**-**
Opérations de location-financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	**223 676**	**69 586**	**154 090**	**-**	**223 676**	**209 529**	**63 480**	**146 049**	**-**	**209 529**	**14 147**	**-**	**-**	**-**

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

➢ Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés			
En milliers d'euros	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**45 680**	**-**	**45 680**	**-**	**45 680**	**41 301**	**-**	**41 301**	**-**	**-**	**4 379**	**-**	**-**	**-**
Titres de dettes	45 680	-	45 680	-	45 680	41 301	-	41 301	-	-	4 379	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	**45 680**	**-**	**45 680**	**-**	**45 680**	**41 301**	**-**	**41 301**	**-**	**-**	**4 379**	**-**	**-**	**-**
Opérations de location-financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	**45 680**	**-**	**45 680**	**-**	**45 680**	**41 301**	**-**	**41 301**	**-**	**-**	**4 379**	**-**	**-**	**-**

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

✓ Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

➢ **Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018**

Au titre de l'exercice, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

➢ **Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017**

Au titre de l'exercice, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au risque souverain sont les suivantes :

➢ Activité bancaire

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
En milliers d'euros	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Autriche	-	-	-	8 065	8 065	-	8 065
Belgique	-	-	-	44 400	44 400	-	44 400
France	-	912	21 767	302 653	325 332	(5 594)	319 738
Luxembourg	-	7 489	-	1 595	9 084	-	9 084
Total	**-**	**8 401**	**21 767**	**356 713**	**386 881**	**(5 594)**	**381 287**

31/12/2017	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Belgique	44 740	11 015				**55 755**		**55 755**
France	310 655	22 178				**332 833**	-5 704	**327 129**
Total	**355 395**	**33 193**	**0**	**0**	**0**	**388 588**	**-5 704**	**382 884**

6.8 Passifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros	**31/12/2018**
Dettes envers les établissements de crédit	11 443 911
Dettes envers la clientèle	8 570 228
Dettes représentées par un titre	1 204 991
Valeur au bilan	**21 219 130**

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	8 827	9 199
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	47	-
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	46 194	41 311
Total	**55 021**	**50 510**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	108 867	241 776
Comptes et avances à terme	11 179 782	10 115 537
Titres donnés en pension livrée	100 241	-
Total	**11 388 890**	**10 357 313**
Valeur au bilan	**11 443 911**	**10 407 823**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique ”Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit” du Tableau des flux de trésorerie.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Comptes ordinaires créditeurs	6 868 852	6 238 727
Comptes d'épargne à régime spécial	78 252	80 620
Autres dettes envers la clientèle	1 623 124	1 714 817
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	**8 570 228**	**8 034 164**

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	1 141 498	969 850
Emprunts obligataires	63 493	28 946
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	**1 204 991**	**998 796**

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – actifs financiers

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
En milliers d'euros				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	20 161	-	20 161	-	-	20 161
Prises en pension de titres	146 189	-	146 189	-	-	146 189
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	**166 350**	**-**	**166 350**	**-**	**-**	**166 350**

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
En milliers d'euros				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	32 105	-	32 105	-	-	32 105
Prises en pension de titres	101 393	-	101 393	-	-	101 393
Prêts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	**133 498**	**-**	**133 498**	**-**	**-**	**133 498**

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole

Compensation – passifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	93 067	-	93 067	-	75 494	17 573
Mises en pension de titres	146 435	-	146 435	-	-	146 435
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	**239 502**	**-**	**239 502**	**-**	**75 494**	**164 008**

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole

En milliers d'euros	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	59 772	-	59 772	-	-	59 772
Mises en pension de titres	101 519	-	101 519	-	-	101 519
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	**161 291**	**-**	**161 291**	**-**	**-**	**161 291**

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	5 240	21 950
Impôts différés	65 481	68 741
Total actifs d'impôts courants et différés	**70 721**	**90 691**
Impôts courants	428	-
Impôts différés	139	4
Total passifs d'impôts courants et différés	**567**	**4**

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2018	
En milliers d'euros	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**98 126**	**-**
Charges à payer non déductibles	3 173	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	71 415	-
Autres différences temporaires	23 538	-
Impôts différés sur réserves latentes	**(7 670)**	**15**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(9 603)	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 933	-
Impôts différés sur résultat	**(24 975)**	**124**
Total impôts différés	**65 481**	**139**

	31/12/2017	
(en milliers d'euros)	**Impôts différés Actif**	**Impôts différés Passif**
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**89 906**	**0**
Charges à payer non déductibles	3 077	
Provisions pour risques et charges non déductibles	63 500	
Autres différences temporaires	23 329	
Impôts différés sur réserves latentes	**-2 184**	**0**
Actifs disponibles à la vente	-4 219	
Couvertures de Flux de Trésorerie	0	
Gains et pertes sur écarts actuariels	2 035	
Impôts différés sur résultat	**-18 981**	**4**
Total Impôts différés	**68 741**	**4**

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs	**262 216**	**198 263**
Comptes de stocks et emplois divers	3 026	2 732
Débiteurs divers (1)	259 152	195 474
Comptes de règlements	38	57
Capital souscrit non versé	-	-
Comptes de régularisation	**154 606**	**216 254**
Comptes d'encaissement et de transfert	95 188	145 327
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	-	-
Produits à recevoir	58 288	59 703
Charges constatées d'avance	413	482
Autres comptes de régularisation	717	10 742
Valeur au bilan	**416 822**	**414 517**

(1) dont 1682 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financier une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Autres passifs (1)	**-**	**107 401**
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	109 539	92 554
Versement restant à effectuer sur titres	13 985	14 847
Comptes de régularisation	**280 559**	**274 345**
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	77 697	82 275
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	34	16
Produits constatés d'avance	91 568	80 161
Charges à payer	96 805	90 275
Autres comptes de régularisation	14 455	21 618
Valeur au bilan	**404 083**	**381 746**

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

6.13 Co-entreprises et entreprises associées

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2018, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 43 215 milliers d'euros (42 637 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détient des intérêts dans une entreprise associée, CA Grands Crus. Celle-ci est présentée dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de l'entreprise associée qui compose la « valeur de mise en équivalence au bilan ». Suite à la sortie du capital de la CR Languedoc, la Caisse régionale d'Aquitaine détient désormais 22,12% du capital de CA Grands Crus.

	31/12/2018						
En milliers d'euros	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres (1)	Ecarts d'acquisition
Entreprises associées							
CA GRANDS CRUS	22,12%	43 215	-	-	578	43 215	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**43 215**			**578**	**43 215**	**-**

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

	31/12/2017						
(en milliers d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres (1)	Ecarts d'acquisition
Co-entreprises							
CA Grands Crus	22,12%	42 637			2	42 637	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		**42 637**			**2**	**42 637**	**0**

La Caisse régionale d'Aquitaine a une influence notable en raison de sa participation dans le capital et de sa présence au sein du conseil d'administration.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2018. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont présentées ci-après :

	31/12/2018			
En milliers d'euros	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Entreprises associées				
CA GRANDS CRUS	2 317	2 611	194 803	195 369

	31/12/2017			
En milliers d'euros	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Entreprises associées				
CA GRANDS CRUS	(181)	6	192 624	192 758

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale d'aquitaine n'a pas connaissance de restrictions significatives au titre des opérations réalisées avec co-entreprises et entreprises associées.

6.14 Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	10 304	10 304	-	1 468	(1 275)	-	(2)	10 495
Amortissements et dépréciations	(4 827)	(4 827)	-	(322)	396	-	-	(4 753)
Valeur au bilan (1)	**5 477**	**5 477**	**-**	**1 146**	**(879)**	**-**	**(2)**	**5 742**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

En milliers d'euros	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	10 222	-	82	-	-	-	10 304
Amortissements et dépréciations	(4 515)	-	(312)	-	-	-	(4 827)
Valeur au bilan (1)	**5 707**	**-**	**(230)**	**-**	**-**	**-**	**5 477**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie à minima sur la base de la valeur nette comptable, s'élève à 5 742 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 5 477 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

En milliers d'euros		31/12/2018	31/12/2017
Prix côtés sur des marchés actif pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	5 742	5 477
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	-	-
Valeur de marché des immeubles de placement		**5 742**	**5 477**

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	304 698	304 698	-	53 656	(15 820)	-	(68)	**342 466**
Amortissements et dépréciations (1)	(190 923)	(190 923)	-	(10 798)	15 521	-	(1)	**(186 201)**
Valeur au bilan	**113 775**	**113 775**	**-**	**42 858**	**(299)**	**-**	**(69)**	**156 265**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	3 755	3 755	-	6	-	-	69	**3 830**
Amortissements et dépréciations	(1 056)	(1 056)	-	(19)	2	-	(1)	**(1 074)**
Valeur au bilan	**2 699**	**2 699**	**-**	**(13)**	**2**	**-**	**68**	**2 756**

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

En milliers d'euros	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	282 202	-	22 843	(347)	-	-	304 698
Amortissements et dépréciations (1)	(178 878)	-	(12 368)	323	-	-	(190 923)
Valeur au bilan	**103 324**	**-**	**10 475**	**(24)**	**-**	**-**	**113 775**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	3 738	-	17	-	-	-	3 755
Amortissements et dépréciations	(1 025)	-	(31)	-	-	-	(1 056)
Valeur au bilan	**2 713**	**-**	**(14)**	**-**	**-**	**-**	**2 699**

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.16 Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	31/12/2017 BRUT	31/12/2017 NET	01/01/2018 BRUT	01/01/2018 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018 BRUT	31/12/2018 NET
Crédit Agricole Aquitaine Agences Immobilières	3 612	1 694	3 612	1 694	-	-	-	-	-	3 612	1 694
Filiale B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiale C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
,,,	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**3 612**	**1 694**	**3 612**	**1 694**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 612**	**1 694**

6.17 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	16 331	16 331	-	776		(235)	-		16 872
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	6 101	6 101	-	1 273		(5 333)	-	21 194	23 235
Risques opérationnels	18 008	18 008	-	3 301		(188)	-		21 121
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 857	9 857	-	4 136	(3 932)	(282)	-	(397)	9 382
Litiges divers	27 756	27 756	-	1 287	(539)	(9 009)	-	(1)	19 494
Participations	-	-	-				-		
Restructurations	-	-	-				-		
Autres risques	15 060	15 060	-	19 321	(7 447)	(4 256)	-	613	23 291
TOTAL	**93 113**	**93 113**	**-**	**30 094**	**(11 918)**	**(19 303)**	**-**	**21 409**	**113 395**

(1) Dont 7 548 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 796 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Les autres mouvements correspondent à un transfert de compte afin de distinguer les provisions non affectées « Bilan » et les provisions IFRS9 « Hors Bilan » en conformité avec les obligations règlementaire de la norme.

En milliers d'euros	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement	24 545	-	-	-	(8 214)	-	-	16 331
Risques d'exécution des engagements par signature	11 869	-	9 783	-	(15 551)	-	-	6 101
Risques opérationnels	17 697	-	3 761	-	(3 450)	-	-	18 008
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 845	-	3 687	(3 654)	(155)	-	134	9 857
Litiges divers	26 576	-	6 689	(134)	(5 375)	-	-	27 756
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	20 590	-	7 492	(4 630)	(8 392)	-	-	15 060
TOTAL	**111 122**	**-**	**31 412**	**(8 418)**	**(41 137)**	**-**	**134**	**93 113**

(1) Dont 7 975 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 876 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement

✓ Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	**1 520 859**	**1 406 399**
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	**828 715**	**738 133**
Ancienneté de plus de 10 ans	**722 543**	**836 012**
Total plans d'épargne-logement	**3 072 117**	**2 980 544**
Total comptes épargne-logement	**334 994**	**336 616**
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	**3 407 111**	**3 317 160**

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018 et à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	**1 790**	**2 506**
Comptes épargne-logement	**12 149**	**16 787**
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	**13 939**	**19 293**

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	**767**	**9 168**
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	**8 990**	**5 667**
Ancienneté de plus de 10 ans	**7 085**	**1 481**
Total plans d'épargne-logement	**16 842**	**16 317**
Total comptes épargne-logement	**31**	**14**
Total provision au titre des contrats épargne-logement	**16 872**	**16 331**

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	16 317	16 317	525	-	-	16 842
Comptes épargne-logement	14	14	17	-	-	31
Total provision au titre des contrats épargne-logement	**16 331**	**16 331**	**542**	**-**	**-**	**16 872**

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.18 Dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées à durée déterminée	56 998	77 864
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
Valeur au bilan	**57 001**	**77 864**

6.19 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2018

La Caisse régionale d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de

commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947. A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	**Nombre de titres au 01/01/2018**	**Nombre de titres émis**	**Nombre de titres remboursés**	**Nombre de titres au 31/12/2018**	**% du capital**	**% des droits de vote**
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	**-**	**-**	**-**	**-**	**0,00%**	**0,00%**
Dont 102 Caisses Locales	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part du Public	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	**12 369 310**	**-**	**-**	**12 369 310**	**29,31%**	**0,00%**
Dont 102 Caisses Locales	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part du Public	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	12 369 310	-	-	12 369 310	29,31%	0,00%
Part sociales	**29 837 876**	**-**	**-**	**29 837 876**	**70,69%**	**0,00%**
Dont 102 Caisses Locales	29 836 825	-	-	29 836 825	70,69%	0,00%
Dont 20 administrateurs de la Caisse régionale	1 050	-	-	1 050	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Total	**42 207 186**	**-**	**-**	**42 207 186**	**100,00%**	**0,00%**

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros (CCA et part sociale) et le montant total du capital de la Caisse régionale d'Aquitaine (en tant qu'entité individuelle) est de 128 732 milliers d'euros.

➢ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➢ Dividendes

Au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a décidé de proposer à l'Assemblé générale du 28/03/2019 le paiement d'un dividende par part sociale de 0,05 euros et par CCA de 0,95 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2015	-	0,86	0,06
2016	-	0,88	0,06
2017	-	0,91	0,05
Prévu 2018		0,95	0,05

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 917 milliers d'euros en 2018.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2018

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2018 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine du 28/03/2019.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se soldant par un bénéfice de 132 421 303,98 €.

Elle décide, en conséquence, d'affecter ce montant de la manière suivante :

au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 1,7 % ce qui représente 0,05 Euros par part, soit	1 547 093,87
au paiement d'un dividende net égal à 0,95 Euros par certificat coopératif d'associé, soit	11 750 844,50
à la réserve légale, les ¾ du disponible, soit	89 342 524,21
à la réserve générale, soit	29 780 841,40
TOTAL ÉGAL AU MONTANT A AFFECTER	**132 421 303,98**

6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.
L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.
Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

	31/12/2018					
En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	107 843	-	-	-	-	**107 843**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 133	18 568	8 189	21 608	739 192	**789 690**
Instruments dérivés de couverture	-	-	3 705	1 297	-	**5 002**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	522	9 145	17 993	27 767	2 061 616	**2 117 043**
Actifs financiers au coût amorti	1 658 579	2 012 988	7 398 509	10 716 929	17 795	**21 804 800**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	49 665	-	-	-	-	**49 665**
Total actifs financiers par échéance	**1 818 742**	**2 040 701**	**7 428 396**	**10 767 601**	**2 818 603**	**24 874 043**
Banques centrales	-	-	-	-	-	**-**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 605	172	12 393	26 884	97	**42 151**
Instruments dérivés de couverture	34	624	8 930	63 002	-	**72 590**
Passifs financiers au coût amorti	9 163 061	3 775 206	4 872 835	3 408 025	3	**21 219 130**
Dettes subordonnées	3	56 998	-	-	-	**57 001**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	**-**
Total passifs financiers par échéance	**9 165 703**	**3 833 000**	**4 894 158**	**3 497 911**	**100**	**21 390 872**

	31/12/2017					
(en milliers d'euros)	**? 3 mois**	**> 3 mois à ? 1 an**	**> 1 an à ? 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Caisse, banques centrales	122 855					**122 855**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 930	130	1 322	12 817	76	**34 275**
Instruments dérivés de couverture			3 395	14 385		**17 780**
Actifs financiers disponibles à la vente	35	11 019	15 761	668 083	1 870 398	**2 565 296**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	325 870	126 412	161 487	285 411		**899 180**
Prêts et créances sur la clientèle	1 159 403	1 754 409	6 116 604	8 842 794	343	**17 873 552**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-661					**-661**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	40 844	62 679	441 872	628 576		**1 173 971**
Total Actifs financiers par échéance	**1 668 276**	**1 954 649**	**6 740 441**	**10 452 066**	**1 870 817**	**22 686 248**
Banques centrales						**0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 128	196	13 246	27 263		**44 833**
Instruments dérivés de couverture	145	1 378	8 861	28 056		**38 440**
Dettes envers les établissements de crédit	1 655 960	2 455 911	3 450 749	2 845 203		**10 407 823**
Dettes envers la clientèle	6 994 647	192 505	832 920	14 092		**8 034 164**
Dettes représentées par un titre	126 865	646 000	196 985	28 946		**998 796**
Dettes subordonnées	1 069	21 000	55 795			**77 864**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						**0**
Total Passifs financiers par échéance	**8 782 814**	**3 316 990**	**4 558 556**	**2 943 560**	**0**	**19 601 920**

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Salaires et traitements (1) (2)	(105 873)	(104 248)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(10 360)	(10 269)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(3 631)	(3 504)
Autres charges sociales	(33 984)	(32 089)
Intéressement et participation	(20 675)	(20 276)
Impôts et taxes sur rémunération	(20 537)	(21 242)
Total charges de personnel	**(195 060)**	**(191 628)**

(1) Absence de charges relatives au paiement en actions

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 917 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 802 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Dont médailles du travail pour 148 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 140 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	**31/12/2018**	**31/12/2017**
France	2 415	2 379
Étranger	-	-
Total	**2 415**	**2 379**

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	**44 032**	**-**	**44 032**	**41 996**
Écart de change	-	-	-	-
Coût des services rendus sur l'exercice	2 966	-	2 966	2 904
Coût financier	601	-	601	569
Cotisations employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(93)	-	(93)	(20)
Prestations versées (obligatoire)	(1 457)	-	(1 457)	(2 256)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	544	-	544	662
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(193)	-	(193)	177
Dette actuarielle au 31/12/N	**46 400**	**-**	**46 400**	**44 032**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 966	-	2 966	2 904
Charge/produit d'intérêt net	110	-	110	127
Impact en compte de résultat au 31/12/N	**3 076**	**-**	**3 076**	**3 031**

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	**13 180**	**-**	**13 180**	**12 463**
Écart de change	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(145)	-	(145)	(122)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	544	-	544	662
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(193)	-	(193)	177
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	**13 386**	**-**	**13 386**	**13 180**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	**36 057**	**-**	**36 057**	**34 118**
Écart de change	-	-	-	-
Intérêt sur l'actif (produit)	491	-	491	442
Gains/(pertes) actuariels	145	-	145	122
Cotisations payées par l'employeur	3 714	-	3 714	3 651
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(93)	-	(93)	(20)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 457)	-	(1 457)	(2 256)
Juste valeur des actifs au 31/12/N	**38 857**	**-**	**38 857**	**36 057**

Variation de juste valeur des droits à remboursement

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	**-**	**-**	**-**	**-**
Écart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels	-	-	-	-
Cotisations payées par l'employeur	-	-	-	-
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	**-**	**-**	**-**	**-**

Position nette

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	**46 400**	**-**	**46 400**	**44 032**
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(38 857)	-	(38 857)	(36 057)
Position nette (passif)/ actif fin de période	**(7 543)**	**-**	**(7 543)**	**7 975**

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

En milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	1,42%	0,00%	0,91%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,58%	0,00%	1,58%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	4,27%	0,00%	1,75%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice Iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes – allocations d'actifs (1)

	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
En milliers d'euros	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,80%	3 808	-	0,00%	-	-	9,80%	3 808	-
Obligations	83,00%	32 251	-	0,00%	-	-	83,00%	32 251	-
Immobiliers	7,20%	2 798		0,00%	-		7,20%	2 798	
Autres actifs	0,00%	-		0,00%	-		0,00%	-	

Au 31 décembre 2018, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,79% ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2,96%.

7.5 Autres avantages sociaux

Le dispositif de rémunération extra conventionnelle mis en place, en complément des différents compartiments de rémunération applicables, s'appuie sur une grille des montrant de référence (issu à ce jour de l'accord local du 30.06.2016).
Ce dispositif a vocation à reconnaitre et valoriser la performance aussi bien collective qu'individuelle, selon une vision de la performance élargie au-delà de la seule performance commerciale, en cohérence avec les ambitions du projet d'entreprise.
La performance collective est mesurée sur la base de l'atteinte des indicateurs de performance arrêtés par l'entreprise.
La contribution ou performance individuelle étant mesurée sur la base de l'atteinte des objectifs individuels déterminés dans le cadre de l'évaluation annuelle. Le versement a lieu en mars de chaque année.

Les provisions constituées par le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au titre des médailles du travail s'élèvent à 1 796 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

7.6 Rémunérations de dirigeants

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération à court terme	**3 476**	**3 206**
Conseil de Direction	3 184	2 974
Conseil d'Administration	292	232
Rémunération postérieure à l'emploi	**2 424**	**2 396**
Conseil de Direction	2 293	2 271
Conseil d'Administration	131	126

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	**3 482 840**	**3 580 595**
Engagements de financement	**2 400 223**	**2 495 018**
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	2 400 223	2 495 018
Ouverture de crédits confirmés	1 206 451	1 440 737
Ouverture de crédits documentaires	4 562	11 465
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 201 889	1 429 272
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 193 772	1 054 281
Engagements de garantie	**1 082 617**	**1 085 577**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	371 308	362 026
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties (1)	371 308	362 026
Engagements d'ordre de la clientèle	711 309	723 551
Cautions immobilières	107 143	92 012
Autres garanties d'ordre de la clientèle	604 166	631 539
Engagements sur titres	**-**	**-**
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	**7 426 163**	**6 829 678**
Engagements de financement	**48 788**	**68 140**
Engagements reçus des établissements de crédit	48 788	68 140
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	**7 377 375**	**6 761 538**
Engagements reçus des établissements de crédit	2 064 655	1 999 396
Engagements reçus de la clientèle	5 312 720	4 762 142
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	253 671	257 002
Autres garanties reçues	5 059 049	4 505 140
Engagements sur titres	**-**	**-**
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 362026 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 578455 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

En milliers d'euros	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH …)	4 718 103	4 273 663
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	265	115
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	146 435	101 519
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	**4 864 803**	**4 375 297**
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	146 049	104 097
Titres vendus à découvert	-	-
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	**146 049**	**104 097**

Au 31 décembre 2018, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2018, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a apporté 444 440 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 297 556 milliers d'euros en 2017. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a apporté :

- 312 633 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 5 623 milliers d'euros en 2017 ;
- 49 795 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) contre 84 632 milliers d'euros en 2017 ;
- 181 602 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 218 546 milliers d'euros en 2017.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 45 952 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 41 301 milliers d'euros au 31 décembre 2017, les garanties détenues par la

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

9. Reclassements d'instruments financiers

Le groupe Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas opéré en 2018 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1. d'IFRS9.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.
La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "*d'exit price*").
Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.
Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.
Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.
La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.
Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.
Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.
Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.
Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	**20 546 646**	**20 614 026**	**-**	**1 451 568**	**19 162 458**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**912 872**	**912 132**	**-**	**912 132**	**-**
Comptes ordinaires et prêts JJ	243 034	242 434	-	242 434	-
Comptes et prêts à terme	516 066	516 066	-	516 066	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	146 189	146 049	-	146 049	-
Prêts subordonnés	7 583	7 583	-	7 583	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**19 633 774**	**19 701 894**	**-**	**539 436**	**19 162 458**
Créances commerciales	21 087	21 087	-	21 087	-
Autres concours à la clientèle	19 550 092	19 618 464	-	456 006	19 162 458
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	17 797	17 546	-	17 546	-
Comptes ordinaires débiteurs	44 798	44 797	-	44 797	-
Titres de dettes	**1 258 154**	**1 274 940**	**1 272 693**	**2 247**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	356 713	363 822	363 822	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	901 441	911 118	908 871	2 247	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**21 804 800**	**21 888 966**	**1 272 693**	**1 453 815**	**19 162 458**

En milliers d'euros	**Valeur au bilan au 31/12/2017**	**Juste valeur au 31/12/2017**	**Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1**	**Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2**	**Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3**
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	**18 772 732**	**18 747 573**	**-**	**1 369 656**	**17 377 917**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**899 180**	**907 110**	**-**	**907 110**	**-**
Comptes ordinaires et prêts JJ	221 722	221 721	-	221 721	-
Comptes et prêts à terme	568 482	573 709	-	573 709	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	101 393	104 097	-	104 097	-
Prêts subordonnés	7 583	7 583	-	7 583	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**17 873 552**	**17 840 463**	**-**	**462 546**	**17 377 917**
Créances commerciales	24 984	24 984	-	-	24 984
Autres concours à la clientèle	17 767 161	17 736 864	-	383 931	17 352 933
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-		-	-
Titres non côtés sur un marché actif	3 548	3 606		3 606	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	22 661	19 811	-	19 811	-
Comptes ordinaires débiteurs	55 198	55 198	-	55 198	-
Titres de dettes	**1 173 971**	**1 197 566**	**1 197 566**	**-**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	355 395	363 450	363 450	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	818 576	834 116	834 116	-	-
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**19 946 703**	**19 945 139**	**1 197 566**	**1 369 656**	**17 377 917**

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

En milliers d'euros	**Valeur au bilan au 31/12/2018**	**Juste valeur au 31/12/2018**	**Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1**	**Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2**	**Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3**
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**11 443 911**	**11 445 030**	**-**	**11 445 030**	**-**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	108 914	108 914	-	108 914	-
Comptes et emprunts à terme	11 188 562	11 189 680	-	11 189 680	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	146 435	146 436	-	146 436	-
Dettes envers la clientèle	**8 570 228**	**8 125 869**	**-**	**8 047 617**	**78 252**
Comptes ordinaires créditeurs	6 868 852	6 868 852	-	6 868 852	-
Comptes d'épargne à régime spécial	78 252	78 252	-	-	78 252
Autres dettes envers la clientèle	1 623 124	1 178 765	-	1 178 765	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	**1 204 991**	**1 209 351**	**62 688**	**1 146 663**	**-**
Dettes subordonnées	**57 001**	**56 998**	**-**	**56 998**	**-**
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**21 276 131**	**20 837 248**	**62 688**	**20 696 308**	**78 252**

En milliers d'euros	**Valeur au bilan au 31/12/2017**	**Juste valeur au 31/12/2017**	**Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1**	**Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2**	**Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3**
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**10 407 823**	**10 409 686**	**-**	**10 409 686**	**-**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	181 568	181 568	-	181 568	-
Comptes et emprunts à terme	10 124 736	10 126 729	-	10 126 729	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	101 519	101 389	-	101 389	-
Dettes envers la clientèle	**8 034 164**	**8 039 149**	**-**	**7 958 529**	**80 620**
Comptes ordinaires créditeurs	6 238 727	6 245 384	-	6 245 384	-
Comptes d'épargne à régime spécial	80 620	80 620	-	-	80 620
Autres dettes envers la clientèle	1 714 817	1 713 145	-	1 713 145	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	**998 796**	**998 796**	**-**	**998 796**	**-**
Dettes subordonnées	**77 864**	**77 865**	**-**	**77 865**	**-**
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**19 518 647**	**19 525 496**	**-**	**19 444 876**	**80 620**

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

En milliers d'euros	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**15 628**	**-**	**15 628**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	15 628	-	15 628	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	**774 062**	**240 625**	**529 925**	**3 512**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**1 185**	**-**	**1 185**	**-**
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	1 185	-	1 185	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**772 877**	**240 625**	**528 740**	**3 512**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 390	-	5 390	-
Titres de dettes	767 487	240 625	523 350	3 512
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 870	9 162	22 196	3 512
OPCVM	732 617	231 463	501 154	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**-**	**-**	**-**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	**2 117 043**	**31 802**	**2 085 241**	**-**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 061 616	-	2 061 616	-
Actions et autres titres à revenu variable	3 902	-	3 902	-
Titres de participation non consolidés	2 057 714	-	2 057 714	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	55 427	31 802	23 625	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	55 427	31 802	23 625	-
Effets publics et valeurs assimilées	21 767	21 767	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 660	10 035	23 625	-
Instruments dérivés de couverture	**5 002**	**-**	**5 002**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**2 911 735**	**272 427**	**2 635 796**	**3 512**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		28
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**-**	**-**	**28**

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : **Niveau 1**	Valorisation fondée sur des données observables : **Niveau 2**	Valorisation fondée sur des données non observables : **Niveau 3**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**15 058**	**0**	**15 058**	**0**
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	15 058		15 058	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**19 217**	**0**	**19 217**	**0**
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	19 217	0	19 217	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 217		19 217	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	**2 565 296**	**43 281**	**2 522 012**	**0**
Effets publics et valeurs assimilées	33 193	33 193		
Obligations et autres titres à revenu fixe	675 149	10 088	665 061	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 856 954		1 856 951	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	**17 780**		**17 780**	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**2 617 351**	**43 281**	**2 574 067**	**0**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		**0**	**0**	**0**

(1) Y compris 738 536 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût et 902 130 milliers d'euros de titres SAS SACAM Mutualisation.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

En milliers d'euros	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**23 076**	**-**	**23 076**	**-**
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	23 076	-	23 076	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**19 075**	**-**	**19 075**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**72 590**	**-**	**72 590**	**-**
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	**114 741**	**-**	**114 741**	**-**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

En milliers d'euros	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**25 386**	**-**	**25 386**	**-**
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	25 386	-	25 386	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**19 447**	**-**	**19 447**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**38 440**	**-**	**38 440**	**-**
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	**83 273**	**-**	**83 273**	**-**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

➢ Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

✓ Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En milliers d'euros	**Total**	**Actifs financiers détenus à des fins de transaction**									
		Créances sur les établissements de crédit	**Créances sur la clientèle**	**Titres reçus en pension livrée**	**Valeurs reçues en pension**	**Titres détenus à des fins de transaction**					**Instruments dérivés**
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	**Titres détenus à des fins de transaction**	
Solde d'ouverture (01/01/2018)	**3 618**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	(134)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(134)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2018)	**3 512**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

En milliers d'euros	**Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat**																			
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		**Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI**							**Actifs représentatifs de contrats en unités de compte**				**Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**				
							Titres de dettes									**Titres de dettes**		
	Actions et autres titres à revenu variable	**Titres de participation non consolidés**	**Créances sur les établissements de crédit**	**Créances sur la clientèle**	**Titres reçus en pension livrée**	**Valeurs reçues en pension**	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	**Titres de dettes**	**Effets publics et valeurs assimilées**	**Obligations et autres titres à revenu fixe**	**Actions et autres titres à revenu variable**	**OPCVM**	**Créances sur les établissements de crédit**	**Créances sur la clientèle**	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	**Titres de dettes**
Solde d'ouverture (01/01/2018)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 618**	**-**	**3 618**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	(134)	-	(134)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	(134)	-	(134)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	28	-	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	28	-	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2018)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 512**	**-**	**3 512**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

En milliers d'euros	**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		**Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables**					
			Créances sur les établissements de crédit	**Créances sur la clientèle**	**Créances sur la clientèle**			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	**Titres de dettes**	
Solde d'ouverture (01/01/2018)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2018)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**(134)**
Comptabilisés en résultat	(134)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En milliers d'euros	**Total**	**Passifs financiers détenus à des fins de transaction**						**Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**	**Instruments dérivés de couverture**
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
Solde d'ouverture (01/01/2018)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2018)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**-**
Comptabilisés en résultat	-
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Données non significatives.

10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Néant.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

➢ **Date de clôture**

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

11.1 Information sur les filiales

11.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions règlementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler ses passifs.

Contraintes règlementaires

Les filiales du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes contractuelles

Contraintes liées à des garanties :
Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Ce mécanisme est décrit dans la note 8 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

11.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

11.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse régionale d'Aquitaine a souscrit 30 millions d'euros dans le fonds dédié AQUITAUX RENDEMENT créé en juin 2011, détenant ainsi 99,99% du fonds. En 2013, un apport complémentaire de 10 millions d'euros a été réalisé. Il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 30 juin 2011.

Ce fonds est ouvert dans les livres d'Edmond de Rothschild Investment Managers, qui gère son portefeuille en procédant à des placements diversifiés, selon les opportunités du marché et dans les intérêts de la Caisse régionale.

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 et FCT Crédit Agricole Habitat 2018).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du Groupe Crédit Agricole

Dans le cadre de ces titrisations, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 447,6 millions d'euros aux FCT.

11.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la CR Aquitaine	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Établissements bancaires et financiers									
Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine	IG		France						
102 Caisses Locales de Crédit Agricole d'Aquitaine	IG		France						
Divers									
Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière	IG		France		Filiale-Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Crédit Agricole Aquitaine Immobilier	IG		France		Filiale-Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Fonds dédié Aquitaux Rendement	IG		France		Filiale-Contrôle exclusif	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
CA Grands Crus	MEE		France		Co-entreprise-Influence notable	22,12%	22,12%	22,12%	22,12%
Aquitaine Immobilier Investissement	IG		France		Filiale-Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FCT Crédit Agricole Habitat 2015/2017/2018 compartiment CR833 Aquitaine	IG		France		Filiale-Contrôle exclusif	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Au 31 décembre 2018, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat 2015, Crédit Agricole Habitat 2017 et Crédit Agricole Habitat 2018 a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

12. Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 2 057 714 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 800 668 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

12.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	*Siège social*	**% d'intérêt**		**Motif d'exclusion du périmètre de consolidation**
		31/12/2018	31/12/2017	
SCI CAM 2	France	-	100,00%	Entité dissoute en 2018
SCI CAM DU LIBOURNAIS	France	93,00%	93,00%	Entité non significative
SCI CAMPAYROL	France	94,00%	94,00%	Entité non significative
SCI DU MAS	France	99,31%	99,31%	Entité non significative
SCI IMMOCAM 47	France	99,20%	99,20%	Entité non significative
SCI TURENNE WILSON	France	98,72%	98,72%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
DIODE INVEST	France	65,61%	65,61%	Entité non significative
ALAIN PUGLISI SAS	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
VITI TRANSACTIONS ASSOCIES	France	100,00%	80,00%	Entité non significative
SCI 11-13 COURS DU XXX JUILLET	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
VILLAGE BY CA AQUITAINE	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	France	33,85%	33,85%	Entité non significative
AQUIT'IMMO	France	100,00%	100,00%	Difficultés opérationnelles * (société sans activité en 2018 - ne présente aucun caractère significatif au 31.12.2018)

12.1.2 Titres de participations non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres de participation non consolidées - données en K€	*Siège social*	**% d'intérêt**		**Montant des capitaux propres (1)**	**Résultat du dernier exercice (1)**
		31/12/2018	31/12/2017		
SEM DU PAYS MARMANDAIS	France	12%	12%	499	282
SEM TEMPLE SUR LOT	France	13%	13%	833	16
SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE	France	19%	19%	22 493	1 503
SAFER DORDOGNE GIRONDE	France	18%	18%	(7 314)	9
SCI LES JARDINS DE BORDEAUX	France	20%	20%	36	34
OR TOURISME	France	10%	10%	5 471	249
SARL NEMUS PROMOTION	France	30%	30%	279	388
TECHNO'START	France	12%	12%	936	(18)
ZEN-INVEST	France	14%	14%	352	(411)
GSO INNOVATION	France	34%	34%	3177	Pas de données

12.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2018, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a apporté aucun soutien financier aux entités structurées non consolidées, ni intention de fournir un soutien de cette nature.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, l'implication du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans les tableaux ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2018															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	407 251	407 251	-	407 251	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**407 251**	**407 251**	**-**	**407 251**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Engagements donnés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total bilan des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**15 261 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

En milliers d'euros	31/12/2017															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	363 398	363 398	-	363 398	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**363 398**	**363 398**	**-**	**363 398**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Engagements donnés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total bilan des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de credit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

13. Événements postérieurs au 31 décembre 2018

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice 2018, susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes, n'est à signaler.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2018

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

ERSNST & YOUNG et Autres

TOUR FIRST - TSA 14444 - 92037 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 2 38 77 76 75 - FAX : +33 (0) 2 38 77 76 83
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SAS A CAPITAL VARIABLE - RCS NANTERRE 438 476 913

MAZARS

61, QUAI DE PALUDATE - 33800 BORDEAUX
TEL : +33 (0) 5 56 43 68 13 - FAX : +33 (0) 5 57 92 29 79
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRCETOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Siège Social : 106, quai de Bacalan - 33000 Bordeaux

Société Coopérative à Personnel et Capital Variables

434 651 246 R.C.S Bordeaux

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés relative à l'application, à compter du 1er janvier 2018, de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciations des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	***Notre réponse***
Du fait de son activité, votre Caisse Régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans les notes 1.2 et 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre Caisse Régionale constitue, conformément à la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers », des dépréciations sur les créances en défaut (Bucket 3) faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré. Le montant de ces dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés à maturité actualisés. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre Caisse Régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement. Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles qui s'élève à 271,6 M€ présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la Direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ▪ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre Caisse Régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ; ▪ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre Caisse Régionale relatifs à ces procédures ; ▪ analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit ; ▪ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions non-défaut dans le contexte de la première application de la norme IFRS 9

Risque identifié	***Notre réponse***
Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, depuis le 1er janvier 2018, votre Caisse Régionale applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui définit en particulier une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers. Les effets de la première application de la norme IFRS 9 sont détaillés dans les « Notes annexes sur les effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018 de l'annexe aux comptes consolidés ». Dans ce cadre, votre Caisse Régionale constitue des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss) portant sur les expositions qui ne sont pas en défaut, en distinguant : ▪ les expositions n'ayant pas subi de dégradation significative du risque de crédit, pour lesquelles les corrections de valeur représentent l'estimation des pertes de crédit attendues à un an (bucket 1) ; ▪ les expositions ayant subi une dégradation significative du risque de crédit pour lesquelles les corrections de valeur représentent l'estimation des pertes de crédit attendues à maturité (bucket 2). La dégradation significative du risque de crédit a donné lieu à la définition d'un cadre méthodologique reposant sur plusieurs critères. Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 1er janvier 2018 et au 31 décembre 2018 respectivement un	Pour apprécier la mise en œuvre de la norme IFRS 9 et les effets de son application dans les comptes de votre Caisse Régionale tant au 1er janvier qu'au 31 décembre 2018, nous avons réalisé les travaux suivants : ▪ pris connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, en incluant leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : - les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; - la qualité des données utilisées pour calibrer les paramètres utilisés dans les modèles (PD, LGD) ; - la gouvernance des modèles au regard des modalités de détermination et de changement des paramètres, du processus de validation indépendante et des modalités de back-testing ; - la réalisation de tests applicatifs ciblés sur les principales fonctionnalités de l'outil national utilisé pour déterminer les corrections de valeur ; ▪ testé par sondages la qualité des données des expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;

montant de 163,8 M€ et 190,0 M€ comme détaillé dans la note 3.1.1. de l'annexe aux comptes consolidés.

Les corrections de valeur sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (« Forward Looking ») appréciées au niveau du groupe Crédit agricole et au regard, le cas échéant, de paramètres propres aux expositions de votre Caisse Régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés tant pour la première application de la norme IFRS 9 que pour la clôture des comptes au 31 décembre 2018 en raison de :

- l'importance des changements induits par la mise en œuvre pour la première fois de cette nouvelle norme ;
- l'importance des zones de jugement entrant dans la détermination des modèles, des risques liés à la qualité des données qui les alimentent et des risques liés à leur insertion opérationnelle ;
- l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation….), dont par exemple des informations prospectives (forward looking central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (bucket 1 et bucket 2).

- testé la correcte application des principes retenus en matière de segmentation des expositions entre les catégories d'expositions homogènes de risques (bucket 1 et bucket 2) ;
- contrôlé le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
- apprécié les hypothèses et la documentation fournie par votre Caisse Régionale sur la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;
- analysé l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2018.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans les annexes aux comptes consolidés, au regard des exigences de la norme IFRS 9 tant au 1er janvier qu'au 31 décembre 2018.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par votre assemblée générale du 28 mars 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 29 mars 2018 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2018, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la première année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2000.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La-Défense et Bordeaux, le 11 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Valérie Meeus

Alain Chavance

Hervé Kerneis

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

PROJET de RESOLUTIONS présentées

à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2019

PREMIÈRE RÉSOLUTION : approbation des comptes annuels de l'exercice 2018

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◊ entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- ◊ pris connaissance des comptes annuels : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◊ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,

- **approuve** les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne,** en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2018.

DEUXIEME RÉSOLUTION : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◊ pris connaissance des comptes consolidés : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◊ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

- **approuve** les comptes consolidés, arrêtés au 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION : charges non déductibles

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, **approuve** le montant global s'élevant à **27 783 €** des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à **9 566 €** de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L 511-39 du code monétaire et Financier, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, **prend acte** des conclusions de ce rapport et **approuve** les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se soldant par un bénéfice de 132 421 303,98 €,

Elle décide, en conséquence, d'affecter ce montant de la manière suivante :

au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 1,7 % ce qui représente environ 0,05 Euro par part, soit	1 547 093,87 €
au paiement d'un dividende net égal à 0,95 Euros par certificat coopératif d'associé, soit	11 750 844,50 €
à la réserve légale, les ¾ du disponible, soit	89 342 524,21 €
à la réserve générale, soit	29 780 841,40 €
TOTAL ÉGAL AU MONTANT A AFFECTER	**132 421 303,98 €**

Le **dividende de l'exercice 2018** sera mis en paiement en numéraire au plus tard le 15 avril 2019, avec :

- Date de détachement du dividende sur CCA au plus tard le 15 avril 2019
- Date d'arrêté des positions au plus tard le 15 avril 2019

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale **prend acte** que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants (Intérêts servis aux parts sociales et dividendes versés aux CCA) :

Règlement intérêts et dividendes	**Versé en 2016 au titre de 2015**	**Versé en 2017 au titre de 2016**	**Versé en 2018 au titre de 2017**
Parts sociales	1 547 093,87	1 547 093,87	1 547 093,87
CCA	10 637 606,60	10 884 992,80	11 379 765,20

SIXIEME RÉSOLUTION : Affectation du report à nouveau

Suite à un changement de méthode comptable dans le provisionnement du risque de crédit non affecté, **l'Assemblée Générale**, **décide**, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le report à nouveau constaté à l'ouverture de l'exercice 2018 d'un montant **2 006 818, 25 €** :

Report à nouveau changement de méthode	**2 006 818,25 €**
Réserve légale pour les ¾ du disponible	1 505 113,69 €
Autres réserves pour ¼ du disponible	501 704,56 €

SEPTIEME RÉSOLUTION : constatation du capital social

L'Assemblée générale, en application de l'article 30 des statuts, **constate** la valorisation du capital social à **128 731 917,30** euros au 31 décembre 2018, composé de la manière suivante :

	Nombre total	Montant	Valeur nominale
Parts sociales	29 837 876	91 005 521,80 €	3,05€
CCA	12 369 310	37 726 395,50 €	3,05€

HUITIEME RÉSOLUTION : renouvellement du mandat des administrateurs

L'article 15 des statuts prévoit le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sept administrateurs sont sortants et leur mandat est renouvelable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Sept d'entre eux demandent leur renouvellement :

- **Bernar COUDERT**
- **Patrice GENTIE**
- **Sophie MAGREZ**
- **Bernard PEYRE**
- **Philippe ROBERT**
- **Murielle SEGONZAC**
- **Pascal TAUZIN**

(vote à bulletin secret)

NEUVIÈME RÉSOLUTION : remplacement des administrateurs sortants

L'Assemblée Générale **constate** que le mandat d'un administrateur, xxxxxxxxxxxxxxx, est expiré mais il n'en sollicite pas le renouvellement, et qu'un administrateur, xxxxxxxxxxxxxxx, est démissionnaire.

L'Assemblée Générale constate donc que deux postes sont à pourvoir.

Les candidatures suivantes ont été adressées au Président :

- **M ou Mme xxxxxxxxx** de la Caisse Locale de xxxxxxxxxx, en remplacement de xxxxxxxxxxxxx, pour une durée de xxxx ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 20xx ;

- **M ou Mme xxxxxxxxx** de la Caisse Locale de xxxxxxxxx, en remplacement de xxxxxxxxxxxxxxx, pour une durée d'xx an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 20xx.

(vote à bulletin secret)

DIXIÈME RÉSOLUTION : indemnités compensatrices de temps passé

L'Assemblée générale, **valide** les indemnités compensatrices de temps passé versées aux administrateurs durant l'exercice 2018 pour un montant total net de **365 204 €.**
Pour l'exercice 2019, en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, elle **décide** de fixer à **381 238 €** la somme globale prévisionnelle allouée au titre de l'exercice 2019 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme prévisionnelle conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

ONZIÈME RÉSOLUTION : rémunérations ou indemnisations versées en 2018

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale émet un **avis favorable** relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur Général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle pour un montant de 3 077 315,23 € au titre de l'exercice 2018.

DOUZIÈME RÉSOLUTION : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent.

RESULTATS FINANCIERS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

en milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	128 732	128 732	128 732	128 732	128 732
Nombre de parts sociales	29 837 880	29 837 880	29 837 876	29 837 876	29 837 876
Nombre de CCA	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310
Fonds propres après affectation	2 662 908	2 838 888	2 973 482	3 124 157	3 230 845
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	873 733	856 428	832 553	810 831	790 170
Produit net bancaire	540 152	533 885	536 650	521 182	542 002
Revenu brut d'exploitation	258 783	242 028	237 349	215 760	225 421
Impôt sur les sociétés	72 041	76 626	65 771	48 498	51 917
Résultat net figurant au bilan	119 703	123 122	124 372	129 200	132 421
Intérêts aux parts sociales	1 720	1 547	1 547	1 547	1 547
Dividendes aux CCA	10 390	10 638	10 885	11 380	11 751
Résultat des opérations réduit à un seul titre					
Bénéfice après IS	2,84	2,92	2,95	3,06	3,14
Dividende versé par CCA	0,84	0,86	0,88	0,92	0,95
Personnel					
Nombre de salariés	2 544	2 583	2 599	2 606	2 650
dont CDI	2 382	2 379	2 414	2 442	2 481
Montant de la masse salariale	89 967	91 305	95 485	97 274	98 597
Montant des sommes versées ou engagées au titre des avantages sociaux	67 523	70 054	68 981	72 637	73 888